

Société Anonyme au capital de 100 000 000 de dinars divisé en 1 000 000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B 152691996
Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343 106

DOCUMENT DE REFERENCE « BTK 2014 »

La BTK est notée, sur l'échelle internationale, B à long terme avec perspective d'évolution négative par l'agence de notation Standard & Poor's en date du 20 décembre 2013

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le ... 04. AOÛT 2014 sous le N° 1.4 - 0.0 2.../.. donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information :

Monsieur Firas AZZI

Directeur de la Planification Financière à la Banque Tuniso-Koweitienne «BTK»
Tel. : 71 204 000 / Fax : 71 343 106 / Email : firas.azzi@btknet.com

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :

شركة الاستشارة والوساطة المالية

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière
Intermédiaire en Bourse وسيطة لدى البورصة

Rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis
Tél. : 71 860 521 - Fax : 71 860 665 - E-mail : scif@scif.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BTK sise au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn



Août 2014

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE	6
CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	8
1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	8
1.3 - RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.4 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	11
1.5 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION	11
CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BTK ET SON CAPITAL	12
2.1 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE	12
2.1.1 - Dénomination et siège social	12
2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable	12
2.1.3 - Date de constitution et durée	12
2.1.4 - Objet social	12
2.1.5 - Registre du commerce	12
2.1.6 - Exercice social	12
2.1.7 - Nationalité	12
2.1.8 - Capital social	13
2.1.9 - Matricule fiscale	13
2.1.10 - Régime fiscal	13
2.1.11 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Banque	13
2.1.12 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	13
2.1.13 - Clauses statutaires particulières	13
2.2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE	16
2.3 - EVOLUTION DU CAPITAL	16
2.4 - REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MAI 2014	16
2.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31 mai 2014	17
2.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31 mai 2014	17
2.4.3 - Nombre d'actionnaires	17
2.5 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE BTK AU 31 DECEMBRE 2013	18
2.5.1 - Présentation Générale du Groupe BTK	18
2.5.1.1 - Présentation des sociétés du groupe	18
2.5.1.2 - Schéma du groupe BTK au 31/12/2013	23
2.5.1.3 - Événements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2013 et la date d'élaboration du document de référence	23
2.5.1.4 - Participations réciproques entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2013	24
2.5.1.5 - Les chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2013	24
2.5.1.6 - Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2013	25
2.5.1.7 - L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2013	25
2.5.1.8 - Politique actuelle et future de financement inter société du groupe	26
2.5.2 - Relations avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2013	26
2.5.2.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe	26
2.5.2.2 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :	28
2.5.2.3 - Les dividendes encaissés par la BTK et distribués par les sociétés du groupe	28
2.5.2.4 - Dividendes distribués par la BTK aux sociétés du groupe	28
2.5.2.5 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe	29
2.5.3 - Relations commerciales entre la BTK et les sociétés du groupe durant l'exercice 2013	29
2.5.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe	29
2.5.3.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs	30
2.5.3.3 - Prestations de services reçues ou données	30
2.6 - RELATION AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2013	32
2.6.1 - Information sur les engagements	32
2.6.2 - Transfert des ressources	32
2.6.3 - Relations commerciales	32
2.7 - DIVIDENDES	32
2.8 - MARCHE DES TITRES	32
2.9 - NOTATION DE LA BANQUE	33

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE	46
3.1 - PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE	46
3.2 - ORGANISATION DE LA BANQUE	46
3.2.1 - Gouvernance	46
3.2.2 - Contrôle interne	49
3.2.3 - Système d'information	51
3.2.4 - Politique sociale	53
3.2.5 - Réseau de la Banque	55
3.2.6 - Organigrammes et missions	55
3.3 - ACTIVITES DE LA BANQUE AU 31/12/2013	60
3.3.1 - Ressources de la Banque	60
3.3.1.1 - Les Dépôts de la Clientèle	60
3.3.1.2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	60
3.3.1.3 - Emprunts et ressources spéciales	60
3.3.1.4 - Fonds Propres	61
3.3.2 - Les emplois	61
3.3.2.1 - Les crédits de la clientèle	61
3.3.2.2. Portefeuille titres au 31/12/2013	62
3.3.2.3. Les Immobilisations Nettes	63
3.3.3 - Les résultats d'exploitation	63
3.3.3.1. Les Produits Nets Bancaires	63
3.3.3.2. La Marge d'Intérêt	64
3.3.3.3. Les Commissions Nettes	64
3.3.3.4. Autres Revenus	64
3.3.3.5. Les Frais Généraux	64
3.3.3.6. Les Soldes en Perte de Créances (Dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif)	65
3.3.3.7. Le Résultat Net	65
3.3.3.8. Les indicateurs d'activité trimestriels au 30/06/2014	66
3.4 - FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE	67
3.5 - DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	70
3.6 - LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS	71
3.7 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE	72
CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS	73
4.1 - PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2013	73
4.1.1 - Patrimoine Immobilier	73
4.1.2 - Portefeuille Titres de Participation de la BTK au 31/12/2013	75
4.2 - RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE LA BTK AU 31 DECEMBRE	79
4.2.1 - Bilans comparés Arrêtés au 31 Décembre	81
4.2.2 - Etats des Engagements Hors Bilans comparés arrêtés au 31 décembre	82
4.2.3 - Etats de Résultats comparés arrêtés au 31 décembre	83
4.2.4 - Etats de flux de trésorerie comparés arrêtés au 31 décembre	84
4.2.5 - Notes aux Etats Financiers Individuels Arrêtés au 31 décembre 2013	85
4.2.6 - Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013	116
4.2.6.1 - Tableau de détermination du résultat fiscal au 31/12/2013	116
4.2.6.2 - Note 4.1 : AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT	116
4.2.6.3 - Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	116
4.2.6.4 - Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle	117
4.2.6.5 - Note 4.4 : AC4- Portefeuille -Titres Commercial	117
4.2.6.6 - 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées	117
4.2.6.7 - Note 4.7 : AC7- Autres actifs	118
4.2.6.8 - Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers	118
4.2.6.9 - Note 4.11 :PA4- Emprunts & Ressources spéciales	119
4.2.6.10 - Capitaux propres	119
4.2.6.11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	120
4.2.6.12 - Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	121
4.2.6.13 - Notes complémentaire sur l'état de flux de trésorerie	122
4.2.7 - Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013	123
4.2.7.1 - Etat de flux de trésorerie rectificatif	123
4.2.7.2 - Note 1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers	123
4.2.7.3 - Note 3 - Principes comptables pertinents appliqués	124
4.2.7.4 - Note 3.8 - Ajustements comptables impactant les capitaux propres d'ouverture	124
4.2.7.5 - Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle	124

4.2.7.6 -	Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement	124
4.2.7.7 -	Note 4.13 : CP- Capitaux propres	125
4.2.7.8 -	Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement	125
4.2.8 -	Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013	126
4.3 -	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES	139
4.4 -	TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	140
4.5 -	ÉVOLUTION DES DIVIDENDES	140
4.6 -	ÉVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	140
4.7 -	ÉVOLUTION DU RESULTAT NET	141
4.8 -	ÉVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	141
4.9 -	EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA BTK AU 31/12/2013	141
4.10 -	ENCOURS DES CREDITS DE LA BTK	141
4.11 -	STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS A L'EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2012	142
4.12 -	LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS	143
4.13 -	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE LA BTK AU 31/12/2013	145
4.13.1 -	Bilan consolidé arrêté au 31 décembre	145
4.13.2 -	Etat des engagements Hors Bilan consolidé arrêté au 31 décembre	146
4.13.3 -	Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre	147
4.13.4 -	Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre	148
4.13.5 -	Notes aux Etats Financiers Consolidés Arrêtés au 31/12/2013	149
4.13.6 -	Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013	171
4.13.6.1 -	Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés	171
4.13.6.2 -	Note 8.9- Autres Actifs	171
4.13.6.3 -	Note 8.15- Capitaux Propres :	172
4.13.6.4 -	Note 10.11 – Impôt sur les bénéfices	173
4.13.6.5 -	Note complémentaire relative à l'état des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31/12/2013	173
4.13.6.6 -	Note 12 – Evénements postérieurs à la clôture	173
4.13.7 -	Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013	174
4.13.7.1 -	Bilan consolidé rectificatif au 31/12/2013 Du groupe BTK-BPCE	174
4.13.7.2 -	Engagements hors bilan consolidés rectificatif au 31/12/2013 du groupe BTK-BPCE	175
4.13.7.3 -	Etat de résultat consolidé rectificatif au 31/12/2013 du groupe BTK-BPCE	176
4.13.7.4 -	Note 8.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT	176
4.13.7.5 -	Note 8.2- Avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers	177
4.13.7.6 -	Note 8.3- Créances sur la clientèle	177
4.13.7.7 -	Note 8.4- Opérations de leasing	177
4.13.7.8 -	Note 8.7- Titres mis en équivalence	178
4.13.7.9 -	Note 8.15- Capitaux Propres :	178
4.13.7.10 -	Note 10.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	178
4.13.8 -	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Consolidés Arrêtés au 31/12/2013	179
CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES		182
5.1 -	CONSEIL D'ADMINISTRATION	182
5.1.1 -	Membres des organes d'administration	182
5.1.2 -	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque	182
5.1.3 -	Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction	183
5.1.4 -	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	184
5.1.5 -	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société ou l'établissement qu'ils représentent	185
5.2 -	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2013	185
5.2.1 -	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013	185
5.2.2 -	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013	186
5.3 -	CONTROLE	186
5.4 -	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL OU AVEC UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	186
CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR		187
6.1 -	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION	187
6.1.1 -	Evolution récente	187
6.1.2 -	Orientation et stratégie de développement	187
6.2 -	LES PERSPECTIVES D'AVENIR	188
6.2.1 -	Les prévisions 2014-2018	188

6.2.1.1 - Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions	188
6.2.1.2 - Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2012-2016 par rapport aux informations prévisionnelles 2014-2018	189
6.2.2 - Les hypothèses de l'évolution prévisionnelle 2014-2018	190
6.2.2.1 - Présentation du plan de développement 2014-2018	190
6.2.2.2 - Hypothèse du plan de développement 2014-2018	191
6.3 - LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2014-2018	197
6.3.1 - Bilans Prévisionnels (en mDT)	197
6.3.2 - Etats des Résultats Prévisionnels (en mDT)	198
6.3.3 - Etats de Flux de Trésorerie Prévisionnels (en mDT)	199
6.4 - CASH FLOWS PREVISIONNEL	200
6.5 - INDICATEURS ET RATIOS	200
6.6 - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2014-2018	202

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE TUNISO-KOUEITIENNE

La Banque Tuniso-Koweïtienne- BTK (ex BTKD) a été officiellement créée le 25 février 1981, d'un capital de 100 MD, en application de la convention conclue le 29 octobre 1980 entre le gouvernement de la République Tunisienne et celui de l'Etat du Koweït.

Ses principales activités étaient alors l'identification, la promotion et le financement des projets industriels, agricoles, touristiques ou de services à fortes valeurs ajoutées.

En Mai 2004, la BTK s'est vue octroyer une licence de banque universelle. Ce nouveau statut lui confère le droit d'élargir son champ d'application par l'introduction de nouveaux métiers dévolus à la banque universelle. Parmi ces nouvelles activités, on peut citer : la collecte des dépôts des ménages, l'octroi de crédits à court, moyen et long terme aux ménages et aux entreprises.

La banque change aussi d'appellation pour devenir la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK). Aujourd'hui, elle fait partie d'un ensemble de 21 banques universelles.

Un an après sa transformation en banque universelle, la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) a été privatisée en janvier 2008, suite à l'acquisition de 60% de son capital par la BPCE-IOM (ex Financière OCÉOR) groupe BPCE.

Depuis sa privatisation, la BTK ne cesse de s'accaparer des parts de marché avec une politique commerciale agressive. En témoigne l'évolution des principaux postes :

Description de l'activité au 31 décembre 2013

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31/12/2013 à 854 804 mDT contre 784 897 mDT au 31/12/2012, soit une augmentation de 69 908 mDT.

Les dépôts à vue ont atteint 192 610 mDT au 31/12/2013 contre 162 940 mDT une année auparavant, soit une augmentation de 18,2%. Les dépôts à terme ont connu une progression de 8,0%, passant de 526 377 mDT au 31/12/2012 à 568 458 mDT au 31/12/2013.

Les dépôts en comptes d'épargne sont passés de 63 490 mDT au 31/12/2012 à 72 798 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une évolution de 14,7%.

L'encours des dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2013 à 4 879 mDT contre 45 181 mDT au 31/12/2012, soit une baisse de 40 302 mDT.

L'encours des emprunts à moyen et long terme a atteint 191 162 mDT au 31/12/2013 contre 122 842 mDT au 31/12/2012, soit une hausse de 68 320 mDT. Cette augmentation s'explique, principalement par l'utilisation de la ligne groupe BPCE.

Le volume global des engagements bruts clientèle a enregistré une progression de 17,3 %, passant de 1 334 224 mDT en 2012 à 1 564 589 mDT à la fin de l'exercice 2013.

Le total brut des créances sur la clientèle net des engagements hors bilan a atteint la somme de 1 302 444 mDT, au 31/12/2013, contre 1 114 376 mDT, au 31/12/2012, soit une augmentation de 16,9%.

Le total net des créances sur la clientèle présente, au 31/12/2013, un solde net de 1 131 784 mDT contre un solde net de 967 948 mDT, au 31/12/2012, soit en accroissement de 163 836 mDT.

La ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (hors créances sur les établissements de leasing) est détaillée comme suit :

(En mDT)	2013	2012	2011
Actifs normaux (créances classées A & B1)	1 293 085	1 102 736	888 065
Créances sur la clientèle	1 043 811	895 209	734 513
Engagement Hors Bilan	249 274	207 527	153 552
Actifs non performants (créances classées B2, B3 et B4)	265 750	223 979	184 004
Créances sur la clientèle (a1)	258 633	219 167	182 369
Engagement Hors Bilan (a2)	7 117	4 812	1 635
Total Brut (b)	1 558 835	1 326 715	1 072 069
Total couverture constituée(c)	170 660	146 428	127 097
- Provisions individuelles	93 589	81 143*	69 549*
- Provisions collectives	6 765	5 377	4 000
- Agios réservés	70 306	59 908	53 548
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(b)	10,95%	11,04%	11,86%
Taux des créances classées [(a1)+(a2)]/(b)	17,05%	16,88%	17,16%
Taux de couverture des créances classées (c)/[(a1)+(a2)]	64,22%	65,38%	69,07%

(*) Données retraitées pour le besoin de comparabilité.

Le Produit Net Bancaire a atteint, en 2013, un montant de 52 908 mDT contre 39 368 mDT en 2012. Cette hausse s'explique par l'augmentation respective de la marge d'intérêt bancaire et les gains sur portefeuille commercial de 4 067 mDT et de 5 983 mDT.

Notation de la Banque

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative.

Selon l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier.

CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 - Responsable du document de référence

Monsieur Houssein MOUELHI
Directeur Général de la BTK

1.2 - Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Le Directeur Général de la Banque
Monsieur Houssein MOUELHI



1.3 - Responsables du contrôle des comptes

États financiers individuels 2011, 2012 et 2013 de la BTK :

- F.M.B.Z - KPMG TUNISIE, Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.
BP n°317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel - 1053 Tunis.
- ECC Mazars, Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.
Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh les Berges du Lac – 1053 Tunis.

États financiers consolidés 2011, 2012 et 2013 de la BTK :

- F.M.B.Z - KPMG TUNISIE, Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.
B.P n° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel – 1053 Tunis.
- ECC Mazars, Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.
Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2011

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société F.M.B.Z - KPMG TUNISIE représenté par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

- Nous attirons votre attention sur la note 3.3 aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement



éditées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs sains, notamment ceux ayant fait l'objet de mesures de soutien.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 4 000 KDT, au titre de provisions dites « collectives », et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

- Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2012

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société F.M.B.Z - KPMG TUNISIE représenté par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

- Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société F.M.B.Z - KPMG TUNISIE représenté par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

- Nous attirons votre attention sur la note 3.1 aux états financiers décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013. Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 29 490 KDT, dont 25 367 KDT imputées sur les capitaux propres d'ouverture et 4 123 KDT sur le résultat de l'exercice 2013. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.
- Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à

l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-I 17 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société F.M.B.Z - KPMG TUNISIE représenté par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves.

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société F.M.B.Z - KPMG TUNISIE représenté par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

- Nous attirons votre attention sur la note 6.5.3 aux états financiers décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture du groupe au titre de l'exercice 2013.

En application du principe de l'homogénéisation des méthodes comptables, ces 4 nouvelles dispositions ont également été étendues au portefeuille géré par la société EI ISTIFA, filiale de la BTK, à laquelle cette dernière a antérieurement cédé un portefeuille de créances au dinar symbolique.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 43.691 KDT (dont 18.221 KDT provenant de la société EL ISTIFA) ayant généré un actif d'impôt différé de 15.292 KDT, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe BTK au titre de l'exercice 2013 de 28.399 KDT. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 4 123 KDT. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.



1.4 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence ».

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF – Intermédiaire en Bourse
Le Directeur Général
Monsieur Jamel HAJJEM



1.5 - Responsable de l'Information

Monsieur Firas AZZI

Directeur de la Planification Financière à la Banque Tuniso-Koweïtienne «BTK»

10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Tel. : 71 204 000

Fax : 71 343 106

Email : firmas.azzi@btknet.com



CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BTK ET SON CAPITAL

2.1 - Renseignements de caractère général concernant la Banque

2.1.1 - Dénomination et siège social

Dénomination sociale	: Banque Tuniso-Koweitienne – BTK
Siège Social	: 10 bis, Avenue Mohamed V- B.P.49 - 1001 TUNIS
Tel.	: 71 204 000
Fax	: 71 343 106
Site web	: btknet.com

2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable

- ▀ **Forme juridique** : Société anonyme.
- ▀ **Législations particulières** : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la loi n°2006-19 du 02/05/2006.

2.1.3 - Date de constitution et durée

- ▀ **Date de constitution** : 25 Février 1981
- ▀ **Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4 - Objet social

(Article 3 des statuts tel que modifié par l'AGE du 10 janvier 2008)

La société a pour objet d'effectuer avec toute personne physique ou morale, tant en Tunisie qu'à l'étranger :

- toutes opérations bancaires, notamment la réception des dépôts du public, l'octroi de crédits, l'exercice à titre d'intermédiaire des opérations de change et la mise à disposition de la clientèle et la gestion de moyens de paiements;
- toutes opérations liées à son activité, telles que notamment le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises;
- toutes prises de participations;
- toutes opérations, autres que celles visées ci-dessus, autorisées par l'agrément dont dispose la Société;
- et de manière plus générale, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient (notamment opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières et constitutions de personne morale) pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement ou l'accomplissement dans le respect des conditions prévues par l'article 24 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit (telle que modifiée).

2.1.5 - Registre du commerce

B152691996.

2.1.6 - Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre.

2.1.7 - Nationalité

Tunisienne.

2.1.8 - Capital social

Le capital s'élève à 100.000.000 de dinars, divisé en 1.000.000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées.

2.1.9 - Matricule fiscale

12357S/A/M/000.

2.1.10 - Régime fiscal

Droit commun.

2.1.11 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Banque

Siège social de la Banque : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001- Tunis.

2.1.12 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

Monsieur Firas AZZI, Directeur de la Planification Financière à la Banque Tuniso-Koweïtienne «BTK»

Tel. : 71 204 000 / Fax : 71 343 106

Email : firas.azzi@btknet.com

2.1.13 - Clauses statutaires particulières

(Article 42 des statuts tel que modifié par l'AGE du 21 septembre 2012)

▪ Répartition statutaire des bénéfices (article 42 des Statuts) :

Les produits de l'exercice social, déduction faite de tous frais généraux, de tous amortissements de l'actif social, de toutes provisions jugées par le conseil d'administration nécessaires et utiles, et de toutes autres charges sociales, constituent les bénéfices nets et en référence à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction :

- D'une fraction égale à cinq pour cent (5%) du bénéfice comme ci-dessus indiqué, au titre de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième (1/10) du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue en-dessous de ce dixième.
- De la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé les sommes dont l'assemblée générale peut décider, sur proposition du conseil d'administration, soit l'affectation aux réserves générales et spéciales, soit le report à nouveaux sur l'exercice suivant.

▪ Paiement des dividendes (article 43 des Statuts) :

Le paiement des dividendes aux actions se fait aux lieux et époques fixés par le conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité sont prescrits, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

Assemblées générales :

▪ Nature des Assemblées (Article 15 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une assemblée ordinaire et d'une assemblée extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Dispositions générales communes aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires :

(Article 17 des statuts tel que modifié par l'AGE du 21 septembre 2012)

▪ Convocation de l'assemblée générale (Article 17 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration.

En cas de nécessité, elles peuvent également être convoquées par :

- les commissaires aux comptes ;
- un mandataire nommé par le tribunal à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois (3) pour cent du capital ;
- des actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle ; ou
- le liquidateur.

La convocation à l'Assemblée Générale est faite par un avis publié dans le « Journal Officiel de la République Tunisienne » et dans deux journaux quotidiens dont l'un étant publié en langue arabe et l'autre en langue française, quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale. L'avis doit indiquer la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre de jour.

En outre, les actionnaires sont convoqués par lettre, fax ou courrier électronique envoyé à chacun d'eux, quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Les convocations doivent être accompagnées d'un projet de l'ordre du jour. Toute communication aux actionnaires doit être effectuée en langue française et en langue arabe.

Toutefois les Assemblées Générales peuvent valablement se tenir sans délais ou formalités particulières, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

▪ Vote (Article 16 des statuts)

Chaque membre des assemblées ordinaires et extraordinaires a autant de voix qu'il possède d'actions. Le vote se fait à main levée, sauf si la majorité des présents se prononcent pour le vote secret.

Tout actionnaire peut voter par correspondance par le biais d'un formulaire spécial remis par la Société dont le contenu est fixé par le conseil d'administration ou par celui qui a convoqué l'assemblée. Ce vote n'est valide que si la signature du votant est légalisée.

Ne peuvent être décomptés que les votes reçus par la Société un jour avant la tenue de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Règles spéciales aux Assemblées Générales Ordinaires

▪ Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 22 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an au cours des six mois qui suivent la clôture de l'exercice de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment les pouvoirs suivants :

- elle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes ;

- elle discute, approuve, rejette ou redresse le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, les notes des états financiers ;
- elle décide l'affectation des bénéfices et fixe les dividendes à repartir, conformément aux dispositions de l'article 42 ;
- elle contrôle les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus ;
- elle ratifie ou rejette la cooptation des membres du Conseil d'Administration désignés en application de l'article 29 des statuts ;
- elle révoque les administrateurs pour les raisons qu'elle seule peut retenir et apprécier souverainement et en toute liberté ;
- elle confère aux administrateurs les rémunérations prévues par l'article 204 du Code des Sociétés commerciales ;
- elle nomme les commissaires aux comptes et fixe leur rémunération ;
- et elle exerce tout autre pouvoir qui lui est conféré par les lois ou règlements applicables.

▪ **Quorum** (Article 23 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée pour une deuxième réunion et elle délibère valablement sans qu'aucun quorum ne soit requis. Un délai minimum de 15 jours entre la première et la deuxième convocation doit être observé.

▪ **Vote** (Article 24 des statuts)

Les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent être votées à la majorité simple des actionnaires présents ou dûment représentés.

Règles spéciales aux Assemblées Générales Extraordinaires

▪ **Assemblée Générale Extraordinaire** : (Article 25 des statuts)

Les décisions relatives aux questions énumérées ci-après ne peuvent être prises que par l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux articles 291 à 295, les articles 298 et 300 et les articles 307 à 310 du code des Sociétés commerciales:

1. Modification des dispositions des statuts de la Société.
2. Augmentation ou réduction du capital social.
3. Dissolution ou liquidation de la Société.
4. Extension ou restriction de l'objet de la Société.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Dans tous les cas, les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire doivent être votées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou dûment représentés.

▪ **Transfert des actions :** (Article 11 des statuts)

La cession des actions ne peut s'opérer, conformément aux lois et règlements en vigueur, que par des ordres d'achat et de vente, signés du cédant/cessionnaire ou par leurs mandataires, dûment enregistrés à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et mentionnés dans les comptes tenus par un intermédiaire agréé.

Seules les actions libérées des versements exigibles sont admises au transfert. Dans l'hypothèse où, en violation de la règle qui précède, des actions non intégralement libérées seraient admises au transfert, le souscripteur et le cessionnaire desdites actions seraient alors solidaires vis-à-vis de la Société du paiement du reliquat non libéré du montant de ces actions.

2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la Banque

- Capital social : 100.000.000 de dinars
- Nombre d'actions : 1.000.000 d'actions
- Libération : Intégrale
- Jouissance : 1^{er} janvier 2014
- Nominal : 100 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

2.3 - Evolution du capital

Nature de l'opération	Organe de décision	Montant de l'opération en dinars	Capital en circulation	
			Montant en dinars	Nombre d'actions
Capital initial	AG Constitutive du 25/02/1981	100.000.000	100.000.000	1.000.000

Depuis sa constitution, la BTK n'a pas procédé à l'augmentation de son capital social.

2.4 - Répartition du capital et des droits de vote au 31 mai 2014

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant (en DT)	% du Capital et des droits de vote
État Tunisien	200 000	20 000 000	20%
Kuwaït Investment Authority	200 000	20 000 000	20%
BPCE International et Outremer (BPCE IOM)	599 996	59 999 600	60%
M. Frédéric GOUPY	1	100	-
M. Gonzague DE VILLELE	1	100	-
M. Philippe GARSUAULT	1	100	-
M. Yvan de la PORTE du THEIL	1	100	-
Total	1 000 000	100 000 000	100%

2.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31 mai 2014

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant (en DT)	% du Capital et des droits de vote
BPCE International et Outremer (BPCE IOM)	599 996	59 999 600	59,9996%
État Tunisien	200 000	20 000 000	20,0000%
Kuwaït Investment Authority	200 000	20 000 000	20,0000%
Total	999 996	99 999 600	99,9996%

2.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31 mai 2014

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant (en DT)	% du Capital et de droits de vote
BPCE International et Outremer (BPCE IOM) (représentée par Monsieur Frédéric GOUPY)	599 996	59 999 600	59,9996%
État Tunisien (représenté par Monsieur Ali OUERGHI)	200 000	20 000 000	20,0000%
Kuwaït Investment Authority (représenté par Monsieur Hilal AL MUTAIRI)	200 000	20 000 000	20,0000%
M. Philippe GARSUAULT	1	100	0,0001%
M. Gonzague DE VILLELE	1	100	0,0001%
M. Yvan de la PORTE du THEIL	1	100	0,0001%
M. Radhi MEDDEB	0	0	0,0000%
M. Alain MERLOT	0	0	0,0000%
M. Mohamed CHOUIKHA	0	0	0,0000%
M. Nabil AL ABDULJALIL	0	0	0,0000%
M. Chekib NOUIRA	0	0	0,0000%
M. Mohsen GHANDRI	0	0	0,0000%
Total	999 999	99 999 900	99,9999%

2.4.3 - Nombre d'actionnaires

Au 30 avril 2014, le capital social de la BTK est réparti entre 3 actionnaires personnes morales et 4 actionnaires personnes physiques.

2.5 - Description Sommaire du Groupe BTK au 31 décembre 2013

2.5.1 - Présentation Générale du Groupe BTK

2.5.1.1 - Présentation des sociétés du groupe

Le groupe BTK regroupant, outre la Banque, 8 autres sociétés dont cinq exerçant dans le secteur financier, et les autres dans le secteur immobilier et touristique.

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

La consolidation est effectuée sur la base de deux méthodes différentes : l'intégration globale pour les sociétés contrôlées de manière exclusive par la BTK, et la mise en équivalence pour les sociétés sous influence notable de la banque ou celles contrôlées exclusivement, mais qui n'appartiennent pas au secteur financier.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Alors que, selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée à son coût. Ce coût est par la suite ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la société mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

Raison sociale	Méthode de consolidation	Structure du capital de la Société au 31/12/2013		Participation de la BTK		
		Capital (en DT)	Valeur Nom. (en DT)	Nbre de Titres	Participation (en DT)	% de participation
Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK)	Intégration globale	100 000 000	100			
Société de Recouvrement des créances (El Istifa)	Intégration globale	300 000	10	30 000	300 000	100,00%
Arab International Lease (AIL)	Intégration globale	15 000 000	10	1 425 000	14 250 000	95,00%
Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)	Intégration globale	1 000 000	100	8 000	800 000	80,00%
Société Univers Invest Sicar (UI SICAR)	Intégration globale	5 000 000	5	640 000	3 200 000	64,00%
Société Univers Participations SICAF (UP SICAF)	Intégration globale	500 000	10	49 500	495 000	99,00%
Société Tunis Center (Tunis Center)	Intégration globale	10 000 000	100	22 750	2 275 000	22,75%
Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels (STPI)	Mise en équivalence	4 000 000	100	12 000	1 200 000	30,00%
La Méditerranéenne d'Aménagement Industriel (MEDAI)	Mise en équivalence	1 000 000	100	3 000	300 000	30,00%

Durant l'année 2013, la participation de la BTK au capital de la Société Tunisienne koweïtienne El Emar STKE a été totalement cédée.

➤ SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES – EL ISTIFA

• Secteur :	Financier
• Objet :	Acquisition des créances pour son propre compte et recouvrement des créances pour le compte de tiers.
• Capital Social au 31/12/2013 :	300 000 dinars, divisé en 30 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	18 septembre 2000.
• Agrément :	Ministère des Finances en date du 6 juin 2000

L'ensemble des créances cédées par la Banque Tuniso-Koweïtienne à la société, le long de la période 2000 – 2004, s'est élevé à 221 MD, et concerne 103 entreprises.

Ce portefeuille à fin 2013, compte tenu des recouvrements effectués, de l'évolution des créances et après annulation de certaines d'entre elles relatives à des entreprises liquidées, s'élève à 202,1 MD et concerne 60 entreprises réparties par secteur comme suit:

- ♦ Secteur touristique : 35 sociétés pour un montant de 136,1 Millions de Dinars
- ♦ Secteur industriel : 18 sociétés pour un montant de 50,2 Millions de Dinars
- ♦ Secteur agricole : 7 sociétés pour un montant de 15,8 Millions de Dinars

La société El Istifa a projeté de payer un montant de 3,1 MD à la BTK au titre de dividendes pour l'exercice 2013 contre 1,9 MD au titre de l'exercice 2012.

➤ Arab Intenational Lease – ALL

• Secteur :	Financier
• Objet :	Le leasing immobilier et mobilier
• Capital Social au 31/12/2013 :	15 000 000 de dinars, divisé en 1 500 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	9 décembre 1996
• Agrément :	Ministère des Finances en date du 14 octobre 1996

L'Arab International Lease - ALL - est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créé le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, l'UIB et la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.

Les engagements au titre de l'exercice 2013 ont atteint 100,940 MD contre 92,715 MD à fin 2012. Ces engagements ont concerné 1779 opérations de financement en 2013 contre 1781 opérations en 2012.

Les mises en force au titre de l'exercice 2013 ont atteint 93,295 MD contre 89,006 MD en 2012, soit une évolution de 4,8%. Comme conséquence, la part de marché de l'AIL est maintenue au niveau de 2011, soit 6,6%.

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease -ALL sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Cette notation a été confirmée en date du 14 mars 2014.

➤ SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE – SCIF

• Secteur :	Financier
• Objet :	L'intermédiation en Bourse et le montage financier
• Capital Social au 31/12/2013 :	1 000 000 de dinars divisé en 10 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	8 décembre 1995
<p>Depuis sa création, la société SCIF a monté et placé 21 emprunts obligataires, en faveur d'entreprises et de banques, pour une enveloppe globale de 390 MD.</p> <p>Aussi, la société assure la gestion de la Société d'Investissement à Capital Variable Obligataire promue par la Banque, « Univers Obligations SICAV », dont l'actif net à fin 2013 s'élève à 46,2 MD..</p> <p>La SCIF a également créée en 2013 deux nouveaux Fonds Communs de Placement : « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » dont l'actif net au 31/12/2013 s'élève 0,317 MD.</p> <p>A fin 2013, les revenus d'exploitation se sont élevés à 1,034 MD contre 1,094 MD en 2012.</p>	

➤ UNIVERS INVEST SICAR

• Secteur :	Financier
• Objet :	Participation pour son compte ou pour le compte de tiers dans le cadre d'une convention de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.
• Capital Social au 31/12/2013 :	5 000 000 de dinars, divisé en 1 000 000 actions pour un nominal de 5 dinars.
• Date de constitution :	12 septembre 2001
<p>L'activité de 2013 s'est déroulée dans le cadre de réglementation régissant les SICAR promulguée depuis 2009, exigeant la pratique de la sortie libre en tant que mode de remboursement et abrogeant le portage comme mode de financement.</p> <p>L'ensemble des approbations de financement au 31/12/2013, pour des prises de participation financées sur les fonds propres de la SICAR, s'est élevé à 24,903 MD contre 22,492 MD à fin 2012, soit 2,411 MD d'approbations au titre de 2013. Les approbations de l'année concernent 8 projets opérant dans divers secteurs économiques.</p> <p>Le montant total des participations libérées à fin décembre 2013 a atteint 15,963 MD contre 15,078 MD en 2012, soit 64,1% du total des approbations. Ces financements concernent 72 projets. Le montant libéré en 2013 est de 0,885 MD et a concerné 5 projets.</p> <p>A fin 2013, les fonds propres de la SICAR ont atteint 5,470 MD (contre 5,761 MD en 2012). En outre, les fonds gérés privés mis à la disposition de la SICAR se sont élevés à 5,332 MD en 2013 (contre 5,382 MD en 2012). Par ailleurs, les ressources spéciales (BEI & FOPRODI) utilisées par la SICAR ont atteint 3,448 MD en 2013 (contre 3,382 MD en 2012).</p>	

➤ **UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF**

• Secteur :	Financier
• Objet :	La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
• Capital Social au 31/12/2013 :	500 000 dinars, divisé en 50 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	15 août 2003

Dans un cadre visant à améliorer le taux des actifs classés de la BTK et en application de son plan de restructuration lors de sa transformation en banque universelle, la banque a cédé, à la valeur du dinar symbolique, une partie de ces participations classées à «UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF».

Le portefeuille des participations cédées par la banque à la SICAF s'élève à environ 23,7 MD et concerne 66 sociétés.

Au 31/12/2013, la valeur de ce portefeuille a atteint 14,792 MD englobant 45 sociétés opérant dans différents secteurs économiques et qui sont soit en liquidation, en veilleuse ou connaissant des difficultés économiques.

L'exercice clos le 31/12/2013, a été marqué par :

- La finalisation de la cession de la participation de la Société UP SICAF au capital de la Société d'Etudes et de Développement Touristique « Green Golf ».
- Le placement des liquidités de la société en OPCVM, placement à terme et en actions en bourse (dans le cadre d'une convention de gestion conclue avec la SCIF).

➤ **Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels – STPI**

• Secteur :	Promotion immobilière et industrielle
• Objet :	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles.
• Capital Social au 31/12/2013 :	4 000 000 de dinars divisé en 40 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	28 juillet 2006

La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une zone industrielle sise à "El AGBA" dénommée "InnoPark" couvrant 43 hectares. La motivation essentielle qui oriente cette nouvelle zone est de développer de manière cohérente un parc d'activités industrielles doté d'un centre de vie regroupant des activités commerciales et tertiaires et de parfaire l'image de marque de la zone grâce notamment aux prescriptions particulières d'aspect architectural et d'aménagement paysager des espaces libres privatifs. Il s'agit d'une zone industrielle équipée, gérée et entretenue destinée aux PME opérant dans des secteurs non polluants et des services d'assistance et d'accompagnement.

L'activité de la STPI au 31/12/2013 a concerné essentiellement les trois composantes du projet à savoir :

- **Construction et commercialisation du centre de vie** : Superficie couverte : 9 216 m² (R+4) : 36 bureaux, 4 showrooms, 3 restaurants, des espaces commerciaux, une agence bancaire, un fitness, un jardin d'enfants et un parking pour 128 places. Les travaux ont démarré en janvier 2012 et s'achèveront en juillet 2013.
- **Aménagement et commercialisation de la zone annexe** : Surface totale 26010 m² - surface cessible 17 475 m² (aménagée en 3 lots). L'accord d'approbation du lotissement par la municipalité a été délivré en date du 29 Mai 2012 et l'ensemble des travaux d'aménagement sont totalement achevés. Le 25/12/2013, l'ensemble des 3 lots a été cédé.
- **Gestion et maintenance de la zone** : Conformément au décret et au cahier des charges, la société s'est chargée depuis la réception des travaux de la zone de la maintenance de la zone et a conclu trois contrats à savoir :

<ul style="list-style-type: none"> - Le gardiennage de la zone 24 h/24h - Le nettoyage de la zone et l'enlèvement des ordures - La maintenance des espaces verts <p>La société assure le paiement des frais de l'éclairage public</p> <p>Commercialisation de la Zone Agba de 43 Ha (312850 m²) : A fin 2013, 67 lots sur les 68 lots couvrant 309 356 m² sont vendus (le contrat du dernier lot d'une surface de 3494 m² est en cours de signature).</p>
--

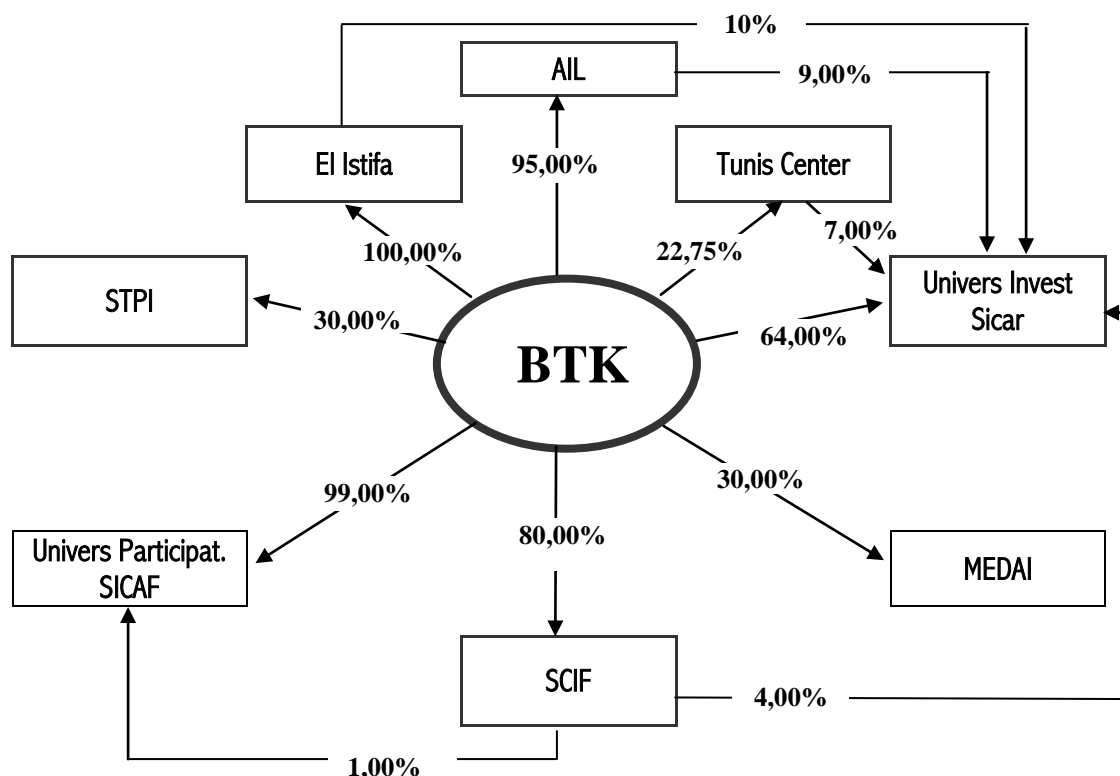
➤ SOCIETE TUNIS CENTER

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	La promotion de projets immobiliers et commerciaux.
• Capital Social au 31/12/2013 :	10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	1 ^{er} août 1983
• Principaux projets réalisés :	Le complexe immobilier et commercial "le PALMARIUM"
<p>L'activité de la société se limite actuellement à l'exploitation du complexe «le Palmarium».</p> <p>La société a réalisé au titre de l'exercice 2013, un niveau de revenus d'exploitation de 4,655 MD contre 4,406 MD au titre de l'exercice 2012.</p> <p>Faits marquants pour l'année 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gel de l'augmentation annuelle des loyers (6% l'an) pour les six derniers mois de 2013. - La liquidation de la société immobilière de la MARSА 	

➤ LA MEDITERRANEENNE D'AMENAGEMENT INDUSTRIEL - MEDAI

• Secteur :	Promotion immobilière et industrielle
• Objet :	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles
• Capital Social au 31/12/2013 :	1 000 000 de dinars, divisé en 10 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	17 août 2009
<p>La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle sise à "Mdjez El Bab" gouvernorat de BEJA couvrant une superficie de l'ordre de 88 hectares.</p> <p>En 2010, l'Etat Tunisien a proposé à la MEDAI un 2^{ème} terrain à Béja d'une superficie de 85 hectares (dont 5 ha abriteront une école nationale pour ingénieurs) avec les mêmes avantages que le terrain de « Mejez El Bab ».</p> <p>La société a clôturé l'exercice 2013 avec un résultat net de -52 794 dinars contre 4 023 dinars en 2012.</p>	

2.5.1.2 - Schéma du groupe BTK au 31/12/2013



Les dispositions de l'article 21 alinéa 1 de la loi 2001-65 prévoit que « un établissement de crédit ne peut affecter plus de 10% de ses fonds propres à une participation dans une même entreprise ». La participation détenue par la BTK dans l'AIL est de 21000 mDT supérieure à la limite de 10% des fonds propres de la Banque au 31/12/2013, et ce suite à l'augmentation de la participation de la BTK dans sa filiale de 65% à 95% et à la prise en compte parmi les résultats reportés de l'impact de la provision additionnelle au titre de la circulaire BCT N°2013-21.

Toutefois, la BTK respecte les dispositions de l'article 21 alinéa 2 de la loi 65-2001 relative aux établissements de crédits, qui prévoit qu'un établissement de crédit ne peut détenir directement ou indirectement plus de 30% du capital d'une même entreprise opérant dans un secteur autre que financier (le cas de STPI et Tunis Center).

2.5.1.3 - Événements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2013 et la date d'élaboration du document de référence

Néant

2.5.1.4 - Participations réciproques entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2013

SOCIETES ➤	BTK	El Istifa	AIL	SCIF	Univers Invest Sicar	Univers Participat. SICAF	Tunis Center	STPI	MEDAI
BTK	-	100,00%	95,00%	80,00%	64,00%	99,00%	22,75%	30,00%	30,00%
El Istifa	-	-	-	-	10,00%	-	-	-	-
SCIF	-	-	-	-	4,00%	1,00%	-	-	-
Univers Invest SICAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AIL	-	-	-	-	9,00%	-	-	-	-
Univers Participation SICAF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunis Center	-	-	-	-	7,00%	-	-	-	-
MEDAI	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2.5.1.5 - Les chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2013

En mDT	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'Affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total passifs	Charges financières	Dividendes relatifs à l'exercice 2012 distribués en 2013
BTK	152 662	102 450	10 430	10 090	1 204 307	48 949	0
El Istifa	3 662	5 768	4 795	3 150	2 467	1,917	1 918
AIL	24 507	16 715	3 473	2 674	170 424	9 646	1 350
SCIF	1 725	1 035	-171	34571	1 171	12	0
Univers Invest SICAR	5 470	324	1,3	13	635	0	300
Univers Participations SICAF	1 120	115	44	25	16	0	400
Tunis Center	18 994	4 655	1 251	1 452	1 750	0,3	3 000
STPI	5 401	1 466	159	275	6 063	30	700
MEDAI	999	0	-92	-53	49	6	0

2.5.1.6 - Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2013

en mDT

Désignation	Crédits extérieurs	Fonds gérés	Crédit bancaires et ressources spéciales	Billets de trésorerie	découverts bancaires	Emprunts Obligataires	Leasing	Total
BTK	93 826		4 801			97 336		195 963
El Istifa		4 156						4 156
AIL			70 709		1 710	82 314		154 733
SCIF							54	54
Univers Invest SICAR		8 780						8 780
Univers Participations SICAF								0
Tunis Center								0
STPI			4 610					4 610
MEDAI								0
Total Général	93 826	12 936	80 120	0	1 710	179 650	54	368 296

2.5.1.7 - L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2013

en mDT

Emprunt obligataire	Montant	Taux d'intérêt	Dernière échéance	Principal restant dû au 31/12/2013
Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK				
▪ BTK 2009 : Tranche 1	5 000	TMM+0,5%	26/02/2017	2 857
▪ BTK 2009 : Tranche 2	10 000	TMM+0,7%	26/02/2020	7 000
▪ BTK 2009 : Tranche 3	30 000	TMM+0,8%	26/02/2025	24 000
▪ BTK 2009 : Tranche 4	5 000	5,85%	26/02/2030	4 250
▪ BTK 2012 : Tranche 1	13 500	TMM+1,75%	15/11/2017	10 800
▪ BTK 2012 : Tranche 2	56 500	6,30%	15/11/2019	48 429
Total	120 000			97 336
Arab International Lease – AIL				
▪ AIL 2009	10 000	6,50%	23/02/2014	2 000
▪ AIL 2010	15 000	5,25%	08/04/2015	6 000
▪ AIL 2011	17 190	5,75%	28/04/2016	10 314
▪ AIL 2012	30 000	6,0% et TMM+1,25%	15/05/2017	24 000
▪ AIL 2013	40 000	7,0% et TMM+2,25%	31/05/2018	40 000
Total	112 190			82 314
Total Général	232 190			179 650

2.5.1.8 - Politique actuelle et future de financement inter société du groupe

La BTK n'a pas défini une politique de financement inter sociétés du groupe, néanmoins, les financements se feront par la société mère qui continuera à soutenir ses filiales, à leur accorder des prêts et à avaliser leurs emprunts obligataires et billets de trésorerie.

La BTK poursuit sa stratégie de renforcement du pôle financier et de désengagement du secteur immobilier et touristique.

2.5.2 - Relations avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2013

2.5.2.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

- Durant l'année 2013, l'AIL présente les dépôts à terme suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 10 000 mDT débutant le 03/06/2013 et à échéance le 03/09/2013 au taux de 5,69%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 144 mDT.
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 2 000 mDT débutant le 09/12/2013 et à échéance le 07/02/2014 au taux de 6%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 7 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de la société «EL ISTIFA » pour un montant de 34 mDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31/12 /2013 des dépôts à vue de «Univers Participation SICAF», pour un montant de 15 mDT.
- Durant l'année 2013, «Univers Participation SICAF» présente les dépôts à terme suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 310 mDT débutant le 08/01/2013 et à échéance le 07/01/2014 au taux de 4,78%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 15 mDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 300 mDT débutant le 18/01/2012 et à échéance le 06/01/2013 au taux de 3,73%.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31/12/2013 des dépôts à vue pour un montant de 264 mDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80 %. A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31/12/2013 des dépôts à vue de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64%, pour un montant de 649 mDT. A cet effet, les intérêts servis à la société «Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 mDT.
- Durant 2013, la société MEDAI présente les dépôts à terme suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 mDT débutant le 12/03/2013 et à échéance le 10/06/2013 au taux de 4,46%.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 mDT débutant le 11/12/2012 et à échéance le 11/03/2013 au taux de 4,44%.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 mDT débutant le 09/07/2013 et à échéance le 08/10/2013 au taux de 5%.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 mDT débutant le 10/10/2013 et à échéance le 09/01/2014 au taux de 6,02%.

Ces dépôts ont généré en 2013, des charges d'intérêts d'un montant de 45 mDT.

- Le bilan de la BTK comprend au 31/12/2013 des dépôts à vue de la société « MEDAI », pour un montant de 1 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31/12/ 2013 des dépôts à vue de la « STPI », pour un montant de 136 mDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI» au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 10 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à terme au profit de la « STPI », pour un montant de :
 - 500 mDT, débutant le 29/10/2013 et à échéance le 28/04/2014 au taux de 5,72%.
 - 450 mDT, débutant le 25/04/2013 et à échéance le 22/10/2013 au taux de 5,33%.

A cet effet, les intérêts servis à la société «STPI» au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 17 mDT.

- Durant l'année 2013, la STPI a souscrit a des certificats de dépôts émis par la BTK pour un montant de 3 000 mDT détaillés comme suit :
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 1 500 mDT débutant le 27/06/2012 et à échéance le 03/01/2013 au taux de 4,94%.
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 1 500 mDT débutant le 11/01/2013 et à échéance le 10/07/2013 au taux de 5,18%.

Les intérêts générés par ces certificats de dépôt totalisent 14mDT.

- Le bilan de la BTK comprend au 31/12/2013 un compte courant créditeur de «Tunis CENTER » pour un montant de 54 mDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 mDT.
- Durant l'année 2013, la société «Tunis CENTER » a souscrit a des certificats de dépôts émis par la BTK pour un montant de 1 000 mDT détaillés comme suit :
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 500 KDT débutant le 25/04/2012 et à échéance le 20/04/2013 au taux de 4,88%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 7 mDT.
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 500 KDT débutant le 18/10/2012 et à échéance le 13/10/2013 au taux de 5,3%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 20 mDT.

Prêts Octroyés :

- La BTK a accordé à l'AIL quatre crédits à moyen terme. L'encours de l'ensemble des engagements à l'AIL s'élève au 31/12/2013 à 17 306 mDT. A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2013 sont de 1 357 mDT sur les prêts MLT.
- Le Bilan de la BTK comprend, au 31/12/2013, un compte courant débiteur de l'AIL pour un montant de 589 mDT. A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 182 mDT. Par ailleurs, les intérêts créditeurs au titre de 2013 s'élèvent à 45 mDT.
- La BTK a accordé en 2013 à la « STPI» de 2 crédits à moyen terme :
 - Un crédit de 2 MDT, débloqué au 18/12/2013 à hauteur de 641 mDT et ayant pour 1^{ère} échéance le 31/03/2014.
 - Un crédit de 4 MDT, dont le montant des débloques en 2013 s'élève à 1 475 mDT.

2.5.2.2 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :

Reçus : Néant.

Donnés : Néant

2.5.2.3 - Les dividendes encaissés par la BTK et distribués par les sociétés du groupe

- Dividendes encaissés par la BTK en 2013 au titre de l'exercice 2012

Raison sociale	Dividende par action (en DT)	Nombre d'actions détenues par la BTK	Dividendes servis pour la BTK (en DT)
El Istifa	63,333	30 000	1 918 000
AIL	0,900	1 425 000	1 282 500
SCIF	0,000	8 000	0
Univers Invest SICAR	0,300	640 000	192 000
Univers Participations SICAF	8,000	49 500	396 000
Tunis Center	30,000	22 750	682 500
STPI	17,500	12 000	210 000
MEDAI		3 000	0
Total			4 681 000

- Dividendes encaissés par la BTK en 2012 au titre de l'exercice 2011

Raison sociale	Dividende par action (en DT)	Nombre d'actions détenues par la BTK	Dividendes servis pour la BTK (en DT)
El Istifa	51,670	30 000	1 550 000
AIL	0,390	975 000*	380 000
SCIF	0	8 000	0
Univers Invest SICAR	0,500	640 000	320 000
Univers Participations SICAF	8,000	49 500	396 000
Tunis Center	15,000	22 750	341 250
STPI	62,500	12 000	750 000
MEDAI	0	3 000	0
Total			3 737 250

(*) Dont 20 actions détenues par les administrateurs.

2.5.2.4 - Dividendes distribués par la BTK aux sociétés du groupe

Néant

2.5.2.5 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

- Données
 - Le Bilan de la BTK comprend au 31/12/2012 une caution de la société « EL ESTIFA » pour un montant de 20 mDT.
- Reçues :
 - Néant.

2.5.3 - Relations commerciales entre la BTK et les sociétés du groupe durant l'exercice 2013

2.5.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

✓ Chiffre d'affaires encaissé par la BTK :

- Les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 539 mDT :
 - 1 357 mDT sur les prêts MLT.
 - 182 mDT intérêts sur compte courant débiteur.
- Les autres frais et commissions sur opérations bancaires facturées à l'AIL au cours de 2013 s'élèvent à 46 mDT.
- Convention de partenariat commercial avec l'AIL : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK. Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits de l'AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat. Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :
 - Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client ;
 - Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.Au 31/12/2013, les commissions à recevoir par la Banque au titre de la période s'élèvent à 24 mDT HT.

✓ Chiffre d'affaires décaissé par les autres sociétés du groupe auprès de la BTK :

- Les créances rattachées et les intérêts servis à la société «Univers Participations SICAF au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 17 mDT.
- Les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 mDT.
- Les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 mDT.
- Les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 10 mDT.
- Les comptes d'exploitation de la BTK incluent un montant de 17 mDT relatifs à des intérêts des DAT de STPI au titre de l'exercice 2013.
- Les certificats de dépôt souscrits par la STPI pour le compte de la BTK ont généré des intérêts pour un montant de 14 mDT relatif à l'exercice 2013.
- Les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 mDT.
- Les certificats de dépôt souscrits par la société Tunis Center pour le compte de la BTK ont généré des intérêts pour un montant de 27 mDT relatif à l'exercice 2013.
- Les intérêts servis à la société « MEDAI » au 31 Décembre 2013 s'élèvent à 45 mDT.
- Les intérêts sur compte créditeur servis à l'AIL totalisent 45 mDT au 31/12/2013.

2.5.3.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs

- **Achat :** La banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 8 voitures détaillées comme suit :
 - ✓ Voiture AUDI Matricule 7096 TU 150 acquise le 30/03/2011 d'un montant de 104 mDT
 - ✓ Voiture JETTA Matricule 4287 TU 150 acquise le 02/03/2011 d'un montant de 34 mDT.
 - ✓ Deux voitures POLO Matricule 4291 TU 150 et 4355 TU150 acquises le 02/03/2011 d'un montant de 22 mDT Chacune.
 - ✓ Deux voitures POLO Matricule 9034 TU 153 et 9038 TU153 acquises le 05/09/2011 d'un montant de 26 mDT Chacune.
 - ✓ Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquise le 19/12/2011 d'un montant de 59 mDT.

Le montant de dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 259 mDT au 31/12/2013.

- **Vente :** Néant

2.5.3.3 - Prestations de services reçues ou données

- **Reçues :**
 - La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 mDT annuellement*.
 - La BTK a signé, le 29/01/2013, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA » moyennant la rémunération suivante :
 - Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
 - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier.Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 280 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2013. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

 - Frais d'étude des dossiers : 70 mDT HT;
 - Commissions de recouvrement variable : 82 mDT HT;
 - Frais résultant de la mission du mandataire : 8 mDT HT;
 - La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

() Cette rémunération est réduite à 1000 DT suite à l'avenant du 18/03/2013 à la convention de tenue de registre des actionnaires conclue entre la SCIF et la BTK et ce, selon le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de la SCIF. Cet avenant n'est pas mentionné au niveau du rapport des Commissaires aux Comptes de la BTK qui avancent « qu'au niveau des PV des conseils d'administration tenus en 2013, nous n'avons constaté aucune décision modifiant cette convention et nous n'avons pas obtenu d'avenant à cette convention lors de nos travaux sur le rapport spécial, d'autant plus que les montants en question sont insignifiants.»*

■ **Données :**

- Au cours de l'exercice 2013, la BTK a facturé aux sociétés du groupe, au titre de l'affectation de cadres salariés, les montants suivant :

Société	Nombre de cadres affectés	Rémunération facturée
El Istifa	03	242 mDT
Univers Invest SICAR	02	127 mDT
STPI	01	119 mDT
Tunis Center	01	128 mDT

✓ **Contrats de gestion : Néant**

✓ **Contrats de location**

- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31/12/2013 s'élève à 65 mDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location, partielle d'un local sis au complexe immobilier « city center » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la banque au 31/12/2013 s'élève à 12 mDT.
- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m², 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :
 - **Agence Sousse 2** : la convention prend effet à compter du 1^{er} mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 33 mDT HT, dont 10 mDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
 - **Agence Nabeul** : la convention prend effet à compter du 1^{er} décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 39 mDT HT, dont 13 mDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
 - **Agence Gabes** : la convention prend effet à compter du 1^{er} février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 13 mDT HT, dont 5 mDT HT au titre de l'exercice 2013.
- La banque a conclu avec «El ISTIFA», société détenue à hauteur de 100%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31/12/2013 s'élève à 28 mDT.
- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.

✓ **Assurance groupe**

- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 77 mDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société TUNIS CENTER. Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 24 mDT.

2.6 - Relation avec les autres parties liées au 31/12/2013

2.6.1 - Information sur les engagements

Informations sur les créances de l'Etat tunisien :

Au 31/12/2013, le montant total des créances sur l'Etat Tunisien s'élève à 13 MDT. Ces engagements proviennent des créances prises en charge par l'Etat Tunisien conformément à l'article 25 de la loi de finances 1999 qui s'élèvent à 10 MDT et des bonifications d'intérêts prévus au niveau de la convention conclue en 2001 et de son complément signé en 2002 entre la banque et le ministère du Tourisme du Commerce et de l'Artisanat qui s'élèvent à 3 MDT.

Information sur les engagements envers la « BPCE IOM » :

Le Bilan de la BTK comprend au 31/12/2013 un emprunt en devises de la société « BPCE » pour un montant de 86 471 mDT soit 40 000 mEURO.

La société « BPCE-IOM » qui détient 60 % du capital de la banque a facturé au 31/12/2013 à la BTK des prestations de service intellectuel (management fees) pour un montant de 1 470 mDT.

Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2013 à 2 716 mDT.

2.6.2 - Transfert des ressources

Néant

2.6.3 - Relations commerciales

Le Bilan de la BTK comprend au 31/12/2013 un emprunt en devises de la société « BPCE » pour un montant de 86 471 mDT soit 40 000 mEURO.

La société « BPCE-IOM » qui détient 60 % du capital de la banque a facturé au 31/12/2013 à la BTK des prestations de service intellectuel (management fees) pour un montant de 1 470 mDT.

Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2013 à 2 716 mDT.

Relations commerciales avec les membres des organes d'administration :

Les concours accordés, durant l'année 2013, aux administrateurs sous formes de leasing, de crédits, d'engagements par signature et de participations : Néant.

2.7 - Dividendes

Exercice	2013	2012	2011
Résultat Net (en mDT)	10 090	3 403	23
Dividende Global (en mDT)	0	0	0
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dividende par Action (en dinars)	0	0	0
Date de détachement		-	-

2.8 - Marché des titres

Les actions de la BTK sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BTK cotés sur le marché obligataire, il s'agit de l'emprunt obligataire BTK 2009 et de l'emprunt obligataire BTK 2012.

2.9 - Notation de la Banque

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative.

Signification de la note :

Selon l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings, la note « **B** » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier.



RatingsDirect®

Banque Tuniso-Koweitienne

Primary Credit Analyst:

Samira Mensah, Johannesburg (44) 20-7176-3800; samira.mensah@standardandpoors.com

Secondary Contact:

Nicolas Hardy, PhD, Paris (33) 1-4420-7318; nicolas.hardy@standardandpoors.com

Table Of Contents

Major Rating Factors

Outlook

Rationale

Related Criteria

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

DECEMBER 20, 2013 1

1230699 | 301089191

Banque Tuniso-Koweitienne

SACP	b-	+	Support	+1	+	Additional Factors	0
Anchor	bb-		GRE Support	0	Issuer Credit Rating B/Negative/--		
Business Position	Moderate	-1	Group Support	+1			
Capital and Earnings	Weak	-1	Sovereign Support	0			
Risk Position	Moderate	-1					
Funding	Average	0					
Liquidity	Adequate	0					

Major Rating Factors

Strengths:	Weaknesses:
<ul style="list-style-type: none"> • Moderately strategic role for parent and supportive shareholder. • Proactive management team. • Increasingly diverse loan portfolio across sectors. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modest franchise in a fragmented market. • Deteriorating capitalization due to rapid loan growth. • High level of legacy nonperforming loans. • High credit risk associated with operating in Tunisia.

Outlook: Negative

Standard & Poor's Ratings Services' outlook on Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) is negative, mirroring the negative outlook on Tunisia. We would lower our long-term rating on BTK if we were to lower our long-term rating on Tunisia as we do not generally rate banks above the sovereign rating.

We would revise the outlook on BTK to stable if we were to revise the outlook on the sovereign to stable. This could happen if the transition to democracy in Tunisia occurs without further major delays, or if policy measures conducive to economic growth and external fiscal consolidation are implemented.

Rationale

Our ratings on BTK reflect its anchor of 'bb-', and our view of its "moderate" business position, "weak" capital and earnings, "moderate" risk position, "average" funding, and "adequate" liquidity, as our criteria define these terms. We

assess BTK's stand-alone credit profile at 'b-'.

BTK has a modest customer franchise and distribution network. We believe that the bank's high cost base will continue to constrain its franchise development over the medium term in a context of heightened competition in Tunisia. BTK's capitalization has weakened over time as a result of rapid loan growth. Earnings generation has been further hit by mandatory regulatory provisions and low net interest margins.

Total nonperforming loans (NPLs) remained very high at 16.3% at year-end 2012. We expect the NPL ratio to mechanically decline on the back of rapid loan growth. Credit losses bottomed in 2012 at 0.89%, and we estimate that they will remain below 1% over the medium term.

BTK is mostly funded by customer deposits. In 2012, the bank issued a TND70 million domestic bond to fund growth and reduce its asset-liability mismatch. While cost of funds is on a downward trend, we do not expect the bank's funding profile to change drastically in the next 12 months. BTK's liquidity is supported by its parent and the bank holds a sizable portfolio of collateral eligible for refinancing.

Our rating on BTK reflects our assessment of the bank as a "moderately strategic" subsidiary of its ultimate majority shareholder, France-based Groupe BPCE. We continue to believe that BTK is unlikely to be sold in the near term and that it would receive extraordinary support from its parent should the need arise. For this reason, the long-term rating on BTK is one notch higher than the bank's stand-alone credit profile.

Anchor: 'bb-' for Tunisian banks

Under our bank criteria, we use our Banking Industry Country Risk Assessment methodology and our economic risk and industry risk scores to determine a bank's anchor, the starting point in assigning an issuer credit rating. The anchor for a commercial bank operating in Tunisia is 'bb-'.

Tunisia's economic risk score is '8' and reflects the country's diverse economy that proved to be fairly resilient during the 2008-2010 financial crisis. However, with two high profile political assassinations in 2013 and continuing uncertainties related to political transition, the country's short-term growth prospects have been hindered. Although we expect credit growth to remain subdued in the near future, credit risk is extremely high and we expect asset quality to weaken over the short to medium term.

The industry risk score for Tunisia is '8'. This reflects our view that the banking sector has a relatively weak funding profile with a moderate share of core customer deposits funding loans, and that the domestic debt capital market is shallow. In addition, banks exhibit low profitability due to strong competition in a fragmented banking sector.

Table 1

Banque Tuniso-Koweitienne Key Figures					
--Year-ended Dec. 31--					
(Mil. TND)	2013*	2012	2011	2010	2009
Adjusted assets	1,339.6	1,205.4	975.8	899.9	657.5
Customer loans (gross)	1,209.2	1,133.7	947.3	815.1	587.4
Adjusted common equity	171.8	167.8	164.9	165.2	158.1
Operating revenues	23.9	41.2	35.1	38.4	29.9

Table 1

Banque Tuniso-Koweitienne Key Figures (cont.)					
Noninterest expenses	15.0	28.7	20.9	16.8	13.3
Core earnings	4.1	3.4	(0.1)	7.5	9.8

*Data as of June 30. TND--Tunisian dinar.

Business position: A moderate corporate franchise in Tunisia's fragmented banking sector

We consider BTK's business profile to be "moderate", owing to the bank's modest customer franchise and distribution network. With total assets of TND 1.3 billion (\$802 million) at the end of June 2013, BTK controls an estimated 2% of Tunisian banking system assets and 1.2% of total deposits. We consider that the bank has completed its transformation into a fully-fledged commercial bank. Indeed, the management team has undertaken a series of key initiatives to better position BTK within Tunisia's fragmented banking sector. BTK's business model that relies on the bank's strong expertise with small and midsize corporates, should support growth when better economic conditions return. In addition, BTK tries to differentiate itself from larger, well-established players by focusing on an affluent clientele for its retail operations. This should benefit revenue diversification and contribute to a reduction in lending concentration. BTK's exposure to retail business accounted for 22% of total loans at the end of 2012. Against a background of low interest rates, revenue diversification has been further supported by the bank's expertise in trade finance and foreign currency transactions.

BTK was formerly a development bank focused on tourism financing. In 2008, France-based BPCE, through unit BPCE-IOM, bought a 60% stake in BTK and has been supporting the bank in its transformation into a commercial bank. BTK has access to large-scale transactions in its various corporate activities through its parent, Groupe BPCE.

Until recently, BTK's portfolio was characterized by high asset concentration and refinancing risk. We consider that measures undertaken by management to reduce exposure to cyclical sectors and diversify funding sources, put the bank in a position to expand further. However, we are concerned by BTK's rapid loan growth in a context of structurally high credit risk in Tunisia.

Table 2

Banque Tuniso-Koweitienne Business Position	--Year-ended Dec. 31--				
	2013*	2012	2011	2010	2009
(%)					
Total revenues from business line (currency in millions)	24.0	41.3	35.7	38.4	30.3
Commercial & retail banking/total revenues from business line	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Return on equity	4.8	2.0	0.0	4.6	6.5

*Data as of June 30.

Capital and earnings: Deteriorating capitalization due to rapid loan growth

We view BTK's capital and earnings as "weak". This is based primarily on our expectation that BTK's risk-adjusted capital (RAC) ratio (calculated using Standard & Poor's methodology) before adjustments will deteriorate to below 5% over the next 12-18 months.

Our assessment factors in rapid loan growth, weak earnings generation due to relatively low interest margins, and high provisioning charges. We forecast annual double-digit percentage growth in fee income as the bank continues to

expand its off-balance sheet operations and stable loan loss charges as a proportion of operating revenues. The projected RAC is based on our expectation of strong growth in risk-weighted assets at about 15%-20% annually through 2015. We believe that BTK's capitalization is not commensurate with the pace of risk asset growth. In addition, we estimate BTK's cost base will remain high in relation to the cost bases of its rated peers. We forecast the bank's cost-to-income ratio will decline towards 65% over the next 18 months. While we consider that BTK's parent is supportive, we do not include any capital injections from the parent in our projections. As measured by our RAC framework, BTK's RAC ratio before diversification/concentration adjustments was 6.7% at end-2012. The main risk charges, which are higher than those applied by the regulator, arise from the bank's corporate and retail lending. Our model also applies capital charges to government and central bank exposures.

The quality of BTK's capital and earnings is good and compares adequately with that of its domestic peers. Interest income amounts to about one-half of the bank's total revenues.

We estimate BTK's earnings buffer to be negative, which means that the bank's earnings are insufficient to cover normalized losses. This measure is a stress test derived from our risk adjusted capital framework, which is calibrated using, among other factors, an average level of credit losses (or normalized credit losses). BTK's earnings had improved at the end of June 2013, owing to fees and commissions from trade and foreign exchange transactions. We expect profitability to remain low over the next few quarters, owing to low net interest margins and sluggish economic conditions. In addition, BTK made TND1.4 million in collective provisions in 2012, bringing them to a total of TND5.4 million. These collective provisions, which account for a partial suspension of the classification of NPLs in 2011, are in addition to the bank's specific provisions of TND121 million.

Table 3

Banque Tuniso-Koweïtienne Capital And Earnings

(%)	--Year-ended Dec. 31--				
	2013*	2012	2011	2010	2009
Tier 1 capital ratio	N/A	N/A	N/A	N/A	25.3
S&P RAC ratio before diversification	N.M.	6.7	9.0	10.3	10.9
S&P RAC ratio after diversification	N.M.	4.7	6.0	7.2	7.4
Adjusted common equity/total adjusted capital	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Net interest income/operating revenues	42.8	52.6	49.9	47.7	57.7
Fee income/operating revenues	23.1	23.8	16.3	8.9	9.5
Market-sensitive income/operating revenues	32.3	20.9	30.4	40.7	29.6
Noninterest expenses/operating revenues	62.6	69.6	59.5	43.7	44.4
Provision operating income/average assets	1.4	1.1	1.5	2.8	3.0
Core earnings/average managed assets	0.6	0.3	(0.0)	1.0	1.8

*Data as of June 30. N/A--Not applicable. N.M.--Not meaningful.

Table 4

Banque Tuniso - Koweitienne Risk-Adjusted Capital Framework Data						
(Mil. TND)	Exposure*	Basel II RWA	Average Basel II RW (%)	Standard & Poor's RWA	Average Standard & Poor's RW (%)	
Credit risk						
Government and central banks	67	0	0	53	79	
Institutions	66	0	0	75	114	
Corporate	927	0	0	1,973	213	
Retail	207	0	0	203	98	
Of which mortgage	155	0	0	116	75	
Securitization	0	0	0	0	0	
Other assets	37	0	0	93	250	
Total credit risk	1,304	0	0	2,397	184	
Market risk						
Equity in the banking book¶	7	0	0	44	625	
Trading book market risk	--	0	--	0	--	
Total market risk	--	0	--	44	--	
Insurance risk						
Total insurance risk	--	--	--	0	--	
Operational risk						
Total operational risk	--	0	--	74	--	
Diversification adjustments						
(Mil. TND)		Basel II RWA		Standard & Poor's RWA	% of Standard & Poor's RWA	
RWA before diversification		0		2,514	100	
Total adjustments to RWA		--		1,069	43	
RWA after diversification		0		3,583	143	
Capital ratio						
(Mil. TND)		Tier 1 capital	Tier 1 ratio (%)	Total adjusted capital	Standard & Poor's RAC ratio (%)	
Capital ratio before adjustments		0	0.0	168	6.7	
Capital ratio after adjustments§		0	0.0	168	4.7	

*Exposure at default. €Securitization exposure includes securitization tranches deducted from capital in the regulatory framework. ¶Exposure and Standard & Poor's risk-weighted assets for equity in the banking book include minority equity holdings in financial institutions. §Adjustments to Tier 1 ratio are additional regulatory requirements (e.g. transitional floor or Pillar 2 add-ons). RWA--Risk-weighted assets. RW--Risk weight. RAC--Risk-adjusted capital. TND--Tunisia dinar. Sources: Company data as of Dec. 31, 2012, Standard & Poor's.

Risk position: Underpinned by legacy problem loans and single-name concentrations

We view BTK's risk position as "moderate". Tunisia's operating environment has weakened significantly since 2011, owing to ongoing political transition. This has affected cyclical sectors of the economy such as tourism, transport, and real estate, as well as the mining and chemical industries. Reported NPLs remained very high at about 17% at the end of June 2013. About half of total NPLs relate to the financing of hotels and correspond to legacy loans, and about 13%

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

DECEMBER 20, 2013 6

1230699 | 301089191

relate to the real estate sector. We expect the NPL ratio to decline mechanically but slowly on the back of rapid loan growth.

Credit losses bottomed in 2012 at 0.89% and we estimate that they will remain below 1% through 2015. BTK's NPLs arise mostly from corporate lending. Loan loss coverage by provisions remained relatively low at about 62% at the end of June 2013. We estimate that NPL coverage by loan loss provisions will improve but remain moderate over the next two years at about 55%, or 70% when we include BTK's general reserves of about TND40 million.

BTK is increasingly focusing on medium size corporates to address the vulnerability of small size corporates in Tunisia. More positively, BTK's tourism-related loans, which represented about 30% of the loan book in 2007-2008, accounted for less than 10% of total loans at the end of June 2013. BTK classified more than two-thirds of this exposure as nonperforming. The bank's exposure to the real estate sector is manageable, accounting for about 5% of total loans at the end of June 2013.

The bank's loan portfolio is increasingly diverse across sectors, which partly offsets extremely high credit risk in the economy. Industry accounted for about 20% of total loans at the end of June 2013, commerce 14.5%, and retail exposures 22%. Construction, tourism, and real estate account for about 20% of total exposures. BTK's loan portfolio is skewed toward large and midsize corporate lending. About half of the bank's loans are extended to this segment and 5% to large corporates. The bank's balance sheet exhibits some exposure to single names. The 20 largest loans amounted to about 30% of total loans and 1.5x adjusted total equity at year-end 2012.

Table 5

Banque Tuniso-Koweïtienne Risk Position

(%)	--Year-ended Dec. 31--				
	2013*	2012	2011	2010	2009
Growth in customer loans	13.3	19.7	16.2	38.8	43.4
Total diversification adjustment / S&P RWA before diversification	N.M.	42.5	50.0	43.3	48.1
Total managed assets/adjusted common equity (x)	7.8	7.2	5.9	5.4	4.2
New loan loss provisions/average customer loans	0.8	0.9	1.7	2.0	1.3
Gross nonperforming assets/customer loans + other real estate owned	N.A.	19.3	19.3	18.4	17.8
Loan loss reserves/gross nonperforming assets	N.M.	55.2	58.2	53.1	55.7

*Data as of June 30. N.A.--Not available. N.M.--Not meaningful.

Funding and liquidity: Price-sensitive funding and gradually increasing long-term funding sources

BTK's funding is "average" and its liquidity is "adequate", in our opinion. The bank mostly relies on core customer deposits, which formed 80% of its funding base at year-end 2012. BTK is increasing its customer deposit base through branch network expansion. Deposits increased by 19% year-on-year in 2012, at the same pace as loan growth. A large proportion of deposits is short-term, which underpins BTK's asset-liability mismatch. Cost of funds is trending down and was 3.7% in 2012 (compared with 4.0% in 2011). In a context of heightened competition, newly acquired deposits could prove price sensitive. BTK's net loan-to-deposit ratio was 129% at year-end 2012 compared with 138% a year earlier, which compares unfavorably with most of its rated peers. In addition, there is a degree of single-name concentration among depositors. BTK has stopped resorting to the interbank market, preferring instead cheaper central bank funding. The bank is increasingly working on its long-term funding options, including supranational credit

facilities and domestic bond issuance. In 2012, the bank issued a TND70 million domestic bond to fund growth and reduce its asset and liability maturity mismatch.

BTK's liquidity is supported by its parent through a credit line facility and guarantees. The bank held about 10% of its assets in the form of cash and Tunisian government bonds at the end of 2012. Despite the still-limited development of the capital markets in Tunisia, we consider that the bond market has adequate liquidity under normal market conditions. Moreover, government bonds can be used in repurchase agreement transactions with the central bank. BTK has a sizable portfolio of eligible collateral that can be pledged with the central bank, providing it with further flexibility.

Table 6

Banque Tuniso-Koweïtienne Funding And Liquidity					
	--Year-ended Dec. 31--				
(%)	2013*	2012	2011	2010	2009
Core deposits/funding base	64.9	78.9	76.8	94.8	62.0
Customer loans (net)/customer deposits	146.5	129.0	138.3	129.2	195.5
Long term funding ratio	79.8	89.4	85.5	95.9	72.2
Stable funding ratio	86.0	90.9	87.4	89.4	N/A
Short-term wholesale funding/funding base	23.2	12.4	17.5	5.2	38.0
Broad liquid assets/short-term wholesale funding (x)	0.5	0.6	0.3	2.7	N/A
Net broad liquid assets/short-term customer deposits	(22.1)	(18.9)	(44.1)	31.7	N/A
Short-term wholesale funding/total wholesale funding	66.1	59.0	75.5	100.0	100.0

*Data as of June 30. N/A--Not applicable.

External support: Moderately strategic to the parent

We assess BTK's stand-alone credit profile at 'b-'. We consider BTK to be a moderately strategic subsidiary of its majority shareholder, Groupe BPCE, and we factor in one notch of uplift for expected parental support. Some 60% of BTK's capital is owned via wholly owned subsidiary BPCE International Outre-Mer. Accordingly, we consider Groupe BPCE to have a long-term vested interest in BTK. We continue to believe that BTK is unlikely to be sold in the near term and that it would receive extraordinary support from its parent should the need arise.

Additional rating factors: None

No additional factors affect the rating.

Related Criteria

- Group Rating Methodology And Assumptions, Nov. 19, 2013
- Banks: Rating Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
- Banking Industry Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
- Bank Capital Methodology And Assumptions, Dec. 6, 2010

Anchor Matrix

Industry Risk	Economic Risk									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	a	a	a-	bbb+	bbb+	bbb	-	-	-	-
2	a	a-	a-	bbb+	bbb	bbb	bbb-	-	-	-
3	a-	a-	bbb+	bbb+	bbb	bbb-	bbb-	bb+	-	-
4	bbb+	bbb+	bbb+	bbb	bbb	bbb-	bb+	bb	bb	-
5	bbb+	bbb	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb-	b+
6	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb	bb-	b+
7	-	bbb-	bbb-	bb+	bb+	bb	bb	bb-	b+	b+
8	-	-	bb+	bb	bb	bb	bb-	bb-	b+	b
9	-	-	-	bb	bb-	bb-	b+	b+	b+	b
10	-	-	-	-	b+	b+	b+	b	b	b-

Ratings Detail (As Of December 20, 2013)

Banque Tuniso-Koweitienne

Counterparty Credit Rating

B/Negative/--

Senior Unsecured

B

Counterparty Credit Ratings History

20-Aug-2013

B/Negative/--

21-Feb-2013

BB-/Negative/--

29-May-2012

BB/Stable/--

21-Mar-2011

BB+/Negative/--

20-Jan-2011

BB+/Watch Neg/--

Related Entities**BPCE**

Issuer Credit Rating

A/Negative/A-1

Commercial Paper

Local Currency

A-1

Junior Subordinated

BBB-

Senior Unsecured

A

Subordinated

BBB+

BPCE SFH

Senior Secured

AAA

Senior Secured

AAA/Stable

BRED - Banque Populaire

Issuer Credit Rating

A/Negative/A-1

Certificate Of Deposit

A/A-1

Senior Unsecured

A

Subordinated

BBB+

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

DECEMBER 20, 2013 9

1230699 | 301089191

Ratings Detail (As Of December 20, 2013) (cont.)**Compagnie de Financement Foncier**

Certificate Of Deposit	
Local Currency	A-1+
Senior Secured	AAA
Senior Secured	AAA/Stable
Short-Term Secured Debt	A-1+

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

Financial Strength Rating	
Local Currency	A/Negative/--
Issuer Credit Rating	
Local Currency	A/Negative/--

Credit Foncier de France

Issuer Credit Rating	A-/Developing/A-2
Certificate Of Deposit	A-/A-2
Senior Unsecured	A-
Short-Term Debt	A-2

Locindus S.A.

Issuer Credit Rating	A-/Developing/A-2
Certificate Of Deposit	A-/A-2
Senior Unsecured	A-

Natixis Banques Populaires Capital Trust III

Preferred Stock	BBB
-----------------	-----

Natixis Australia Pty Ltd.

Issuer Credit Rating	A/Negative/A-1
----------------------	----------------

Natixis Financial Products LLC

Issuer Credit Rating	A/Negative/A-1
----------------------	----------------

Natixis (New York Branch)

Issuer Credit Rating	A/Negative/A-1
Senior Unsecured	A
Senior Unsecured	A-1
Short-Term Debt	A-1

Natixis S.A.

Issuer Credit Rating	A/Negative/A-1
Certificate Of Deposit	A/A-1
Commercial Paper	A-1
Junior Subordinated	BBB-
Senior Unsecured	A
Short-Term Debt	A-1
Subordinated	BBB+

Socram Banque

Issuer Credit Rating	BBB+/Stable/A-2
Certificate Of Deposit	BBB+/A-2
Senior Unsecured	BBB+

*Unless otherwise noted, all ratings in this report are global scale ratings. Standard & Poor's credit ratings on the global scale are comparable

Ratings Detail (As Of December 20, 2013) (cont.)

across countries. Standard & Poor's credit ratings on a national scale are relative to obligors or obligations within that specific country.

Additional Contact:

Financial Institutions Ratings Europe; FIG_Europe@standardandpoors.com

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

DECEMBER 20, 2013 11

1230699 | 301089191

Copyright © 2013 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED, OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses, and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw, or suspend such acknowledgement at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal, or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain nonpublic information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.standardandpoors.com (free of charge), and www.ratingsdirect.com and www.globalcreditportal.com (subscription) and www.spcapitaliq.com (subscription) and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/usratingsfees.

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

DECEMBER 20, 2013 12

1230699 | 301089191

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1 - Présentation Sommaire de la Banque

La Banque Tuniso-Koweïtienne, connue à l'origine sous l'appellation « Banque Tuniso-Koweïtienne de Développement », a été fondée le 25 février 1981 dans le cadre d'une convention bilatérale, signée le 29 octobre 1980, entre la République Tunisienne et l'Etat du Kuwait.

Elle est agréée depuis le 21 mai 2004 comme banque universelle. Ce Statut lui a conféré le droit d'offrir divers services bancaires, d'ouvrir plusieurs agences et de lancer d'excellents produits bancaires en s'inscrivant dans une dynamique moderne et novatrice. Parmi les nouveaux métiers, on peut citer : la collecte des dépôts, l'octroi de crédits à court, moyen et long terme aux ménages et aux entreprises.

En janvier 2008, BPCE International et Outremer (BPCE IOM) « le pôle de banque commerciale à l'international et l'outre-mer du Groupe Caisse d'Épargne » a procédé à l'acquisition de 60% du capital de la BTK. En partenariat avec les actionnaires tunisiens et koweïtiens, le Groupe Caisse d'Épargne souhaite faire de la BTK un vecteur de promotion de l'innovation en Tunisie.

Pour les prochaines années la banque compte consolider des métiers existants tel que le métier du leasing et lancer de nouveaux produits à savoir : produits d'épargne assurance, produits monétiques et offre de conseil personnalisé aux entreprises.

3.2 - Organisation de la Banque

3.2.1 - Gouvernance

Le Conseil d'Administration de la Banque est responsable de la gérance de la Banque. Il est chargé de superviser la gestion de la Banque en vue d'améliorer son efficacité et sa rentabilité.

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Conseil est assisté par les instances suivantes :

Le Comité Exécutif du Crédit

En application de la loi n° 2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit et notamment de son article 34 ter, telle que modifiée et complétée par la loi n° : 2006-19 du 02 mai 2006, et de la Circulaire de la BCT n°: 2006-06 du 24/07/2006, le Conseil d'Administration de la BTK du 22/01/2008, a décidé la création d'un Comité Exécutif de Crédit.

Ce Comité est composé de 4 membres nommés par le Conseil d'Administration. Le 18/06/2014, le Conseil d'Administration a recomposé ce comité et a nommé les membres comme suit :

- Monsieur Houssein MOUELHI : Président
- Monsieur Gonzague DE VILLELE : membre
- Monsieur Mohamed Hilal AL MUTAIRI : membre
- Monsieur Mohamed CHOUIKHA : membre

Le Comité Exécutif du Crédit est chargé essentiellement de :

- L'examen de l'activité de financement de la Banque ;
- Le respect des conditions de plafond fixées par le Conseil d'Administration en matière de politique de financement (montant des crédits accordés, répartition sectorielle, taux d'intérêt et les niveaux des commissions).

Par ailleurs, le Comité donne obligatoirement son avis sur les financements suivants :

- Les crédits dont le montant dépasse le niveau fixé par le Conseil d'Administration ;
- Les crédits accordés aux clients dont les engagements auprès de la Banque dépassent le plafond autorisé par le comité interne de crédit ;
- Les crédits de restructuration, avec injection de financement additionnel, dont le montant total de l'engagement dépasse 10 millions de dinars et d'une durée supérieure à 7 ans ;
- Les crédits accordés aux personnes liées à la banque, au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit et l'article 200 du code des sociétés commerciales ;
- Les crédits accordés aux clients qui sont soumis aux dispositions des paragraphes 2 et 4 de l'article 7 de la circulaire de la BCT n° : 91-24 du 17/12/1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ;
- Les crédits accordés aux clients classés auprès de la Banque, ou auprès d'autres établissements de crédit au sens de la circulaire BCT n° 91-24 ;
- Le portefeuille des participations de la banque.

Le Comité Exécutif du Crédit soumet régulièrement au Conseil d'Administration lors de ses réunions périodiques un rapport détaillé sur son activité.

Le Comité Permanent d'Audit Interne

En application de la Circulaire de la BCT n° 2006-19 du 28/11/2006 relative à la mise en place d'un système de contrôle interne et l'institution d'un comité permanent d'audit interne, le Conseil d'Administration de la Banque du 20/05/2002 a procédé à la constitution d'un Comité Permanent d'Audit Interne.

Le Comité Permanent d'Audit Interne est composé de 4 membres dont un président. Ils sont désignés par le Conseil d'Administration et choisis autant que possible parmi les administrateurs ayant les qualifications dans le domaine financier et comptable.

Le Conseil d'Administration du 18/06/2014 a recomposé le comité Permanent d'Audit Interne et a désigné les membres suivants :

- Monsieur Chekib NOUIRA : Président
- Monsieur Frédéric GOUPY : membre
- Monsieur Yvan de la Porte du THEIL : membre
- Monsieur Radhi MEDDEB : membre

Le Comité Permanent d'Audit Interne est appelé essentiellement à procéder à :

- La vérification de la clarté des informations fournies et l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesures, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- L'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la Banque et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctives ;
- La coordination et au contrôle des activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de la banque chargées des missions de contrôle ;
- L'agrément de la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne sur proposition de la direction de l'audit interne de la Financière OCEOR ;
- La proposition de la nomination du ou des commissaires aux comptes et/ou des auditeurs externes et donne un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles ;
- L'approbation du plan d'audit interne ainsi que le budget de l'audit interne.

↳ Le Comité des nominations et de rémunération

Le Comité des nominations et de rémunération est composé de 4 membres choisis parmi les administrateurs dont le Président du Conseil d'Administration.

Le 18/06/2014, le Conseil d'Administration a recomposé ce comité et a nommé les membres comme suit :

- Monsieur Philippe GARSUAULT : Président
- Monsieur Chekib NOUIRA : membre
- Monsieur Mohamed Hilal AL MUTAIRI : membre
- Monsieur Ali OUERGHI : membre

Le Comité formule des propositions et des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, révocation et remplacement du directeur de l'audit et des membres du Comité Exécutif ou de la Direction de la Banque.

Le Comité est chargé de formuler des propositions au Conseil d'Administration concernant :

- Le niveau et les modalités de rémunération des membres du Comité Exécutif ou du Comité de Direction de la Banque notamment :
 - o le niveau de la rémunération fixe ;
 - o le niveau de la rémunération variable et ses modalités d'application ;
 - o les avantages en nature ;
 - o ainsi que toute autre disposition rattachée d'une manière générale à la rémunération des membres du Comité Exécutif ou du Comité de Direction
- Les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités du Conseil.

↳ Le Comité des risques

Le Comité des risques institué par le Conseil d'administration et présidé par un administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration du 18/06/2014, a recomposé le comité des risques institué par le Conseil d'Administration du 15/06/2012 et a nommé les membres suivants :

- Monsieur Mohsen GHANDRI : Président
- Monsieur Alain MERLOT : membre
- Monsieur Nabil AL ABDULJALIL : membre
- Monsieur Ali OUERGHI : membre

Les principales missions du comité des risques sont :

- o La mise en place une politique de risque actualisée adaptée dans une optique de continuer à objectiver une meilleure division des risques, une limitation du développement sur les secteurs en difficulté et une priorisation sur les secteurs sur lesquels la banque a une marge de développement. C'est ainsi que la banque a ciblé son développement sur les secteurs de l'industrie agro-alimentaire, de la grande distribution, de la distribution automobile, de la distribution d'équipements professionnels, de services aux entreprises et de la santé.
- o La poursuite des efforts de sélection, de surveillance et de maîtrise des risques par l'examen trimestriels de la cartographie des risques (risque crédit, risque opérationnel et risque financier), la validation de la classification des engagements trimestriels de la Banque et le contrôle du

respect réglementaire notamment en matière de concentration des grands risques et de provisionnement et l'actualisation des limites en conséquence.

- L'examen des résultats des contrôles effectués sur les opérations de crédits réalisés et la mise en place en conséquences des plans d'action dédiés.
- L'optimisation des activités de recouvrement et de contentieux pour une maîtrise des taux d'impayés.

3.2.2 - Contrôle interne

La Banque Tuniso-Koweïtienne - Groupe BPCE a structuré son organisation afin de mettre en conformité son dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques, tant par rapport aux normes réglementaires que par rapport au groupe BPCE.

Le dispositif de contrôle interne couvre à la fois le dispositif de contrôle permanent, au sens du paragraphe (a) de l'article 7 de la circulaire BCT n°2006-19 et l'audit, qui correspond au contrôle périodique, tel que défini par le paragraphe (b) de l'article 7 de la circulaire BCT n°2006-19.

Le dispositif de contrôles permanents désigne l'ensemble des procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre en permanence pour garantir la réalisation des objectifs, le respect des lois, des règlements, des règles de place et des codes de bonne conduite, le respect des règles du Groupe et la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé. La mise en œuvre de ce dispositif est de la responsabilité des dirigeants et du management, à tous les niveaux. Le rôle de l'Audit ne dispense pas le management de ses responsabilités, mais le renforce dans l'identification, l'exercice et la maîtrise de celles-ci.

L'audit est assuré par la Direction de l'Audit de la BTK-Groupe BPCE et par l'Inspection Générale du Groupe BPCE. L'audit a pour rôle de vérifier périodiquement la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle, tel que défini ci-dessus. Il évalue sa qualité et contribue à son amélioration par les recommandations qu'il formule.

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'Audit de la BTK-Groupe BPCE. Le responsable de la direction assume la responsabilité prévue à l'article 8 alinéa 3 de la circulaire BCT n°2006-19, qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle périodique, tel que défini au niveau du paragraphe (b) de l'article 7 de la dite circulaire.

Les principales anomalies énoncées par les Commissaire aux Comptes au niveau de leurs rapports sur le contrôle interne :

Il est à signaler que toutes les recommandations des Commissaire aux Comptes ont fait l'objet d'un plan de mise en œuvre par chaque responsable concerné.

Ces plans, avec des dates prévisionnelles de mise en œuvre, ont été présentés au comité d'audit de la banque et font l'objet d'un suivi par la Direction de l'Audit.

ENGAGEMENTS : PROCESSUS DE CLASSIFICATION DES ENGAGEMENTS A LA CLIENTELE

Les travaux de classification des engagements à la clientèle ne font pas l'objet d'une procédure formalisée. Par ailleurs, le comité de classification ne tient pas de Procès Verbal pour ses réunions contenant, entre

autres, les décisions retenues de classification en divergence avec la classe mécanique ainsi que les éléments d'explication et de justification s'y rapportant :

- Risque de prolongement injustifié des travaux de classification ;
- Risque de violation des délais réglementaires et deadlines groupe pour les différentes déclarations et reporting sur le risque ;
- Risque de mauvaise appréciation de la classe de risque et de minoration de la provision individuelle.

Une procédure pour les travaux de classification préparée par la Direction des Risques, en collaboration avec le DGA Engagements Finance sera mise en place en date du 30/09/2014.

ENGAGEMENTS : SUIVI DES CREDITS CONSOLIDES

Les engagements d'un client ayant fait l'objet d'une consolidation ne sont pas retracés dans le système pour fournir une information sur la bonne couverture de la créance par les garanties, surtout lorsque la banque ne dispose pas de la garantie de 1er rang. Ainsi, la reconstitution d'un crédit de consolidation se fait, actuellement, à partir des données du dossier physique.

Cette situation ne permet pas d'assurer la valorisation correcte des garanties de la banque.

Une solution pour assurer la traçabilité des engagements consolidés d'une façon obligatoire sera mise en œuvre le 31/12/2014.

TITRES : DÉPASSEMENT DES LIMITES DE PARTICIPATION

Les dispositions de l'article 21 alinéa 1 de la loi 2001-65 prévoit que « un établissement de crédit ne peut affecter plus de 10% des ses fonds propres à une participation dans une même entreprise ». Lors de notre intervention, nous avons remarqué que la participation détenue par la BTK dans l'AIL est de 21 000 mDT supérieure à la limite de 10% de FPN qui est de 15 840 mDT, au 31/12/2013, et ce suite à l'augmentation de la participation de la BTK dans sa filiale de 65% à 95% et à la prise en compte parmi les résultats reportés de l'impact de la provision additionnelle au titre de la circulaire BCT N°2013-21.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 21 alinéa 1 de la loi n°2001-65 du 10/07/2001.

La Banque a présenté la question à la BCT pour clarification sur le non respect des dispositions de l'article 21 alinéa 1 de la loi n°2001-65 du 10/07/2001.

TITRES : ETALEMENT DE LA PRIME ET DECOTE D'ACQUISITION DES BTA

Lors de nos travaux nous avons constaté que la banque ne procède pas à l'étalement sur la durée de vie de la prime ou de la décote d'acquisition des titres BTA, ce qui est contraire aux dispositions du paragraphe 25 de la Norme Comptable NCT 25.

Le lissage de la prime et la décote d'acquisition des bons de trésor assimilable BTA sur la durées de vie des bons sera mise en place à partir du mois de septembre 2014 .

COMPTABILITE : COMPILATION DES ETATS FINANCIERS

L'examen de la compilation des états financiers au 31/12/2013 nous a permis de constater que les travaux de compilation continuent à être accomplis :

- De façon manuelle sur Excel ;
- En recourant à plusieurs retraitements extracomptables de la balance.

Ces retraitements sont expliqués par des mauvaises imputations comptables (nous citons à titre d'exemple les agios réservés sur les titres de participations, les avoirs chez les banques,...) ou par des ajustements non constatés au niveau du système :

Risque :

- Difficulté de suivi de la piste d'audit de la compilation des états financiers.
- Non-conformité à la NCT 21.

L'ensemble des écritures manuelles restant à ce stade au niveau de la compilation des états financiers ont été identifiées et sont en cours d'automatisation.

AUDIT SI : ASSURER UN SERVICE CONTINU – PCA- PCI

En application de l'article 15 de la loi 2006-19, la banque doit disposer de plans de continuité de l'activité qui consistent en un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarii de crises, le maintien, le cas échéant de façon temporaire, des prestations de services essentielles de la banque puis la reprise planifiée des activités. L'établissement et la mise en place de ce plan figurent parmi les points relevés par le Comité permanent d'audit interne réuni en date du 23/07/2010. Jusqu'à la date de notre intervention, les travaux d'élaboration du plan de continuité d'exploitation ne sont pas encore bouclés. Par ailleurs, une architecture redondante est mise en place au site des berges du lac. L'équipe système et réseaux supervise les opérations de répliquées des données avec ce site de secours. A ce jour il n'y a pas eu de tests des données répliquées, en effet le projet de déménagement du site de secours à ENNFIDHA retarde ces opérations de tests. Il n'existe pas de Plan de Continuité d'Activité- PCA- formalisé et testé.

Cette situation n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 34 Bis de la loi 2001-65.

En cas de sinistre grave entravant le fonctionnement normal de son système informatique sur le site principal, la BTK risque de perdre du temps pour la reprise de son activité étant donné que les rôles et les responsabilités ne sont pas spécifiés clairement et nominativement dans un PCA formalisé et testé. Ceci aura comme impacts :

- Des pertes financières importantes ;
- Une atteinte à l'image de marque ;
- Des pertes de données éventuelles.

Un programme de régularisation sera mis en place par la Banque selon le programme suivant :

- A partir du mois de juillet 2014 la banque commence par identifier et valider les activités/processus critiques par métier ;
- A fin octobre 2014, évaluer les besoins selon les normes du Groupe BPCE (méthode BIA) ;
- A fin novembre 2014, rédiger les procédures métier pour les activités critiques en mode dégradé, selon les 3 scénarii retenus (PCA métiers) ;
- A fin décembre 2014, prévoir des simulations de sinistre avec activation de la cellule de crise et du dispositif de secours informatique (réalisation de tests).

La BTK s'engage à respecter son plan de mise en œuvre, conformément aux délais ci-dessus fixés afin de remédier à toutes les anomalies du contrôle interne.

3.2.3 - Système d'information

1/ Rappel du contexte des projets et chantiers sur l'année 2013

L'année 2013, a été marquée par la poursuite du chantier de mise en place du nouveau SI Global Bancaire Delta et du succès de la migration en mai 2013. Ce chantier a mobilisé l'ensemble des équipes de la BTK autant en phase préparatoire que lors des premiers jours de mise en production.

Le réseau a perçu positivement le nouvel outil qui apporte des fonctionnalités nouvelles et améliore la qualité de service. Globalement, la Banque bénéficie désormais d'un socle technique stable, capable de traiter l'ensemble de ses opérations pour des volumes importants, de façon sécurisée et sur lequel elle va asseoir le développement de son activité.

Delta fonctionne sur une infrastructure éprouvée Unix/Oracle, Delta est utilisé par plusieurs filiales à l'international du Groupe BPCE.

1/ lancement des nouvelles offres de services et produits

L'étape de la bascule vers la nouvelle plateforme DELTA a été suivie par une phase de stabilisation qui a duré 6 mois durant lesquels la priorité de la banque était principalement tournée vers l'appropriation de la nouvelle plateforme et l'optimisation des procédures de traitement des opérations, l'assurance d'une continuité d'activité et une forte réactivité au regard des demandes et sollicitations de la clientèle.

Le plan de développement de la banque a été réactivé dès la fin de l'année 2013 à travers la mise en place et le lancement de nouvelles offres et services gérés par le nouveau système d'information et couvrant ces produits:

- 1 - Lancement d'une offre de Plan d'épargne Logement
- 2 - Lancement d'une offre d'affiliation des commerçants à l'acceptation des paiements électroniques « TPE »
- 3 - Lancement de trois offres produits « package »
- 4 - Mise en œuvre d'un serveur d'autorisation Monétique
- 5 - Mise en place de la gestion des conventions tarifaires

2/ Chantiers à court et moyen terme

D'autres chantiers sont également engagés et sont en cours de mise en œuvre dans la perspective d'une entrée en exploitation à l'horizon de la fin de l'année 2014 voire début de l'année 2015. Ceux-ci portent sur :

- Mise en place de la segmentation commerciale et du dispositif de mise en portefeuille des clients
- Lancement d'une offre de placement à taux boosté
- Mise en place de l'outil LAB
- Mise en place de l'outil de filtrage des clients
- Lancement des cartes allocations touristiques
- Mise en œuvre d'un intranet et d'un système de messagerie interne

D'autres chantiers sont en cours de réflexion pour être planifiés courant de l'année 2015 et faire partie de la feuille de route des chantiers prioritaires.

Les principales insuffisances du Système d'Information énoncées par les Commissaire aux Comptes au niveau de leurs rapports sur le contrôle interne :

AUDIT SI : ACCES DIRECTS AUX BASES DE DONNEES

Les incidents nécessitant la modification des données directement sur la base de production suite à des bugs de DELTA ou des erreurs sont envoyés comme tous les incidents par email au responsable HELPDESK. Le responsable HELPDESK exige alors la confirmation par email des responsables hiérarchiques avant l'exécution de la requête. La procédure exigeant la signature des demandes de travaux par le RSSI n'est plus respectée étant donné le volume des incidents et leur urgence en cette phase de stabilisation du système DELTA. Les comptes ayant accès directs aux bases de données en écriture sont au nombre de deux. Le responsable HELPDESK a un compte nominatif, les opérateurs TFJ utilisent le login TFJ pour leurs accès. Il n'existe pas de procédure de revue des logs écrite cependant en pratique le RSSI reçoit les logs oracle périodiquement, en format EXCEL, de chez l'administrateur base de données et ce depuis août 2013.

Les demandes de travaux de modification des données seront saisies et historiées sur l'outil Helpdesk REDMINE. A partir de la date du 31/12/2014 l'outil sera mise en œuvre et il n'y aura plus de comptes génériques.

AUDIT SI : POLITIQUE DE SECURITE ET CHARTE UTILISATEUR

La politique de sécurité de la BTK est en cours de rédaction et n'est pas encore validée par la direction générale.

Il n'existe pas de sessions de formations et de sensibilisation des collaborateurs de la banque aux questions de sécurité. La charte d'utilisation des ressources informatiques est également en phase draft et n'est pas encore diffusée ni signée par l'ensemble du personnel. Les seules actions de sensibilisation sont des Emails envoyés à l'ensemble des collaborateurs.

Le dernier audit de sécurité réglementaire date de 2011 et a été réalisé par le cabinet ResysConsultant.

Cette situation risque de porter atteinte à la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données par malveillance et/ou par inadvertance.

Un projet de politique de sécurité, conforme aux normes du Groupe BPCE, est en cours de validation par la Direction Générale. La validation de la charte d'utilisation des moyens informatiques est en cours par les RH et les partenaires sociaux. La date limite de la mise en œuvre est programmée pour le 30/09/2014.

La BTK s'engage à réaliser ces projets dans les délais avancés afin de remédier aux insuffisances du Système d'Information.

3.2.4 - Politique sociale

La politique sociale de la Banque Tuniso-Koweitienne s'est orientée durant les dernières années vers le développement des compétences de ses ressources humaines et ce afin de surmonter les défis de la nouvelle activité commerciale et de répondre aux exigences de la modernisation et de l'évolution du métier de banquier.

La maîtrise des outils technologiques liés aux différents domaines et métiers de la banque par le personnel et la compréhension de leur contenu ont été l'une des priorités de ces cycles et programmes de formation.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie (Plan Moyen Terme 2013-2017), la BTK-Groupe BPCE a prévu un budget de Ressources Humaines renforcé permettant de mettre en place:

- Une politique salariale équitable et motivante ;
- Un système de communication interne efficace ;
- Une culture managériale et un profil type de manager ;
- Un plan de formation permettant de renforcer le développement des compétences ;
- Un système d'évaluation garant de plus de transparence et d'objectivité ;
- Un référentiel métier et compétences ;
- Le recrutement de ressources nécessaires à sa croissance et son développement.

a) Crédits et autres avantages:

Le Personnel de la Banque bénéficie de crédits octroyés sur des ressources spéciales (le Fond social) selon des critères d'éligibilité bien déterminés et sous des conditions avantageuses.

D'autre part, le Personnel de la Banque peut bénéficier de crédits sur des ressources ordinaires moyennant un taux d'intérêt réduit au TMM + 0,75%.

En 2013, l'enveloppe des crédits accordés au personnel s'élève à 6 704 499 dinars, aussi bien par le Fonds Social que par la Banque.

La valeur du Ticket de Restaurant a été revalorisée en Septembre 2012, passant de 4.5 dinars à 5 dinars.

La prime de jardin d'enfants a été améliorée en Janvier 2014, passant de 25 dinars par enfant et par mois à 35 dinars.

Une prime de garderie scolaire a été instaurée en janvier 2014.

La prime de scolarité a été revue à la hausse en Septembre 2013, à hauteur de 20 dinars par enfant.

La dotation du Fonds Social a été portée de 500 mille dinars par an à 750 mille dinars par an à partir de l'année 2014.

b) Assurance groupe maladie / décès / invalidité :

Outre le contrat d'assurance groupe maladie négocié annuellement avec l'assureur pour améliorer les conditions de couverture, la Banque a pu mettre en place au profit de son personnel un dispositif de prise en charge des frais d'hospitalisation et d'opérations chirurgicales, aussi bien pour le personnel que pour les ascendants et les descendants directs.

Le personnel de la Banque bénéficie également d'un contrat groupe qui couvre les risques liés à la maternité, l'incapacité et l'invalidité, ainsi que le décès.

c) Intéressement du personnel :

Dans le cadre de l'intéressement du Personnel, la BTK-Groupe BPCE accorde à ses cadres supérieurs une rémunération variable. En 2013, la rémunération variable représente 8,17% de la rémunération totale, contre 6,88% en 2012, enregistrant une augmentation de l'enveloppe globale de 37,5% entre l'année 2012 et l'année 2013.

En 2013, le salaire moyen a augmenté de 3,15% par rapport à l'année 2012.

d) Politique de la Formation :

Les actions de formation se sont poursuivies en 2013 dans l'objectif de développer les compétences du personnel de la banque.

En 2013, 69% des collaborateurs de la BTK ont bénéficié d'au moins une action de formation.

Pour l'année 2013, le budget alloué à la formation totalise 208,223 mDT.

e) Effectif

Compte tenu de sa politique de développement, l'effectif de la BTK a augmenté de 9,48% depuis 2011, passant de 327 employés au 31/12/2011 à 358 à fin 2013.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'effectif de la BTK durant les trois derniers exercices :

Catégorie socioprofessionnelle	2011		2012		2013	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Personnel de service	11	3,36%	13	3,75%	10	2,79%
Personnel d'exécution	37	11,32%	36	10,37%	37	10,34%
Personnel d'encadrement	59	18,04%	59	17,00%	65	18,16%
Cadres	140	42,82%	152	43,80%	157	43,85%
Cadres supérieurs	80	24,46%	87	25,07%	89	24,86%
Total général	327	100,00%	347	100,00%	358	100,00%

3.2.5 - Réseau de la Banque

	2011	2012	2013
Nombre d'agences	20	21	24
Nombre de GAB	21	22	25

3.2.6 - Organigrammes et missions

Dans le cadre de la mise en conformité de l'organigramme de la Banque avec les normes du groupe et les standards internationaux le Conseil d'Administration de la BTK réuni le 11/12/2013 a approuvé la modification de l'organisation de la Banque. En effet, cette modification a pour principal objectif le rattachement de la Direction des Risques au Directeur Général, la séparation des activités du contentieux et des engagements avec la création de pôles homogènes.

Les principales modifications portées à l'organigramme de la Banque sont détaillées comme suit :

1. La création de la direction des risques rattachée au Directeur Général, qui sera en charge de l'ensemble des sous-directions suivantes :

- Risques opérationnels et PCA ;
- Pilotage et contrôle des risques.

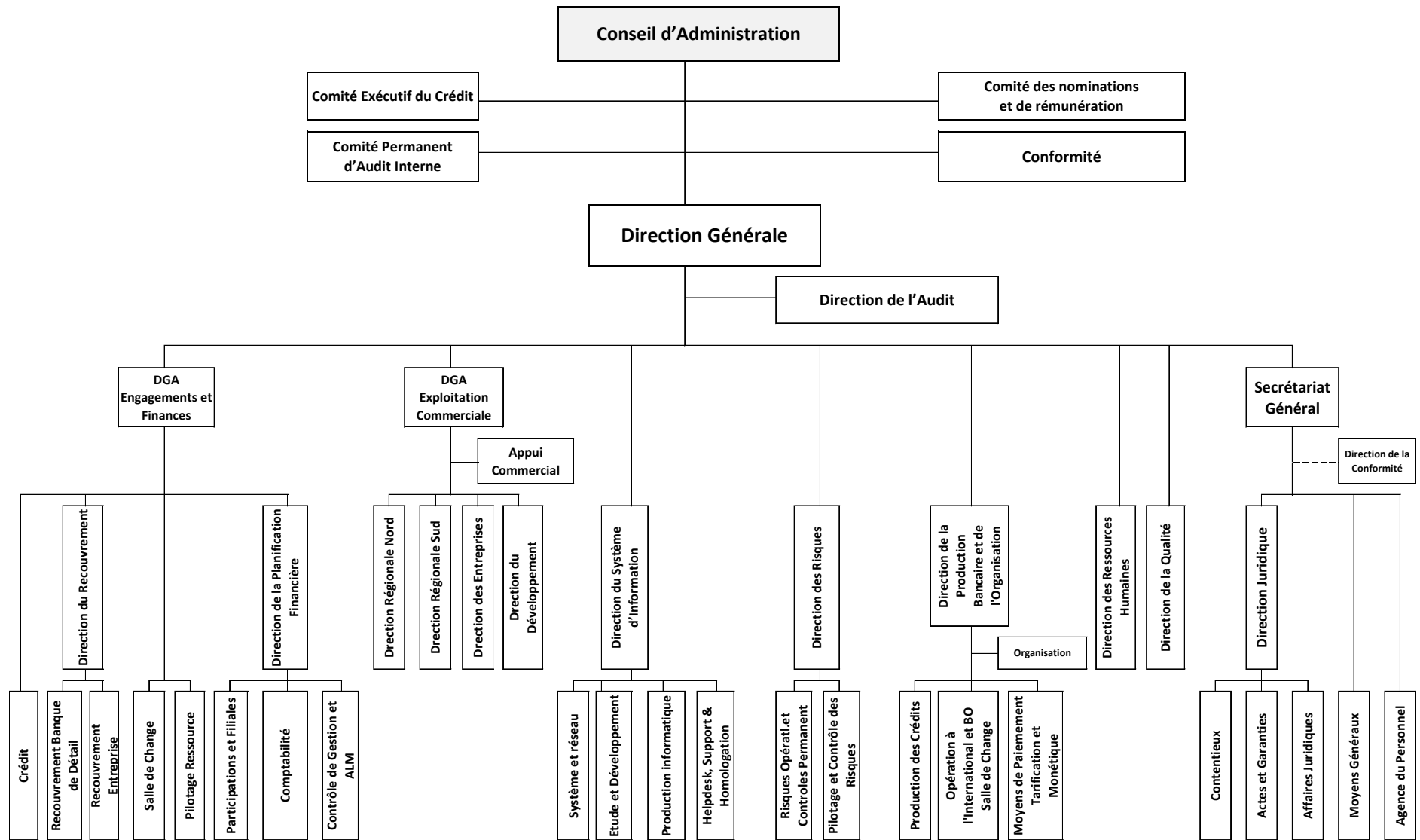
Et des unités chargées respectivement du suivi du portefeuille et du reporting, du contrôle du risque marché et du risque financier et du contre analyse des dossiers de financement.

2. La création d'une Direction Juridique au sein du secrétariat Général qui sera en charge de l'ensemble des sous-directions suivantes : Affaires juridiques ; Actes et Garanties et Contentieux.

3. Le regroupement des activités de recouvrement banque de détails et Entreprise au sein d'une Direction Recouvrement dans le pôle Engagement (DGA engagement Finances).

4. La restructuration de la Direction du Système d'Information avec la création de plusieurs services et divisions en vue de permettre une meilleure répartition des tâches, plus de responsabilisation et la prise en charge de nouveaux développements.

L'organigramme modifié de la Banque se présente comme suit :



✓ **LA DGA ENGAGEMENTS ET FINANCES (DEF)**

- **La Sous-Direction des Crédits**, attachée à la DGA Engagements et Finance, assure principalement l'analyse des dossiers de crédits sur les marchés «particuliers, professionnels et entreprises», la gestion des outils d'analyse financière et d'aide à la décision, le suivi des engagements sensibles et la gestion des dossiers hors délégation BTK en relation avec la filière Engagements de BPCE IOM.
- **Direction du recouvrement :**
 - Recouvrement de la Banque de Détail : assure principalement un suivi rapproché des impayés par produit et par agence.
 - Recouvrement Entreprises : assure le recouvrement des créances relatives au portefeuille «Entreprises » et la coordination avec le réseau en matière de recouvrement à l'amiable sur les entreprises.
- **Sous Direction Pilotage Ressources** est composé de la Division Trésorerie, de la Division Banque Dépositaire, du Service Caisse Centrale.
- **La Salle de Change.**
- **Direction de la planification financière :**
 - Participations et Filiales : est responsable de la gestion du portefeuille participations de la Banque.
 - Comptabilité : est responsable principalement de la production de l'information financière externe, l'élaboration et la validation des documents fiscaux.
 - Contrôle de Gestion et ALM : Les principales tâches du service contrôle de gestion consiste à établir les reportings de gestion financiers et commerciaux pour les besoins internes de la Banque ainsi que pour le besoin du groupe, préparer et piloter le Plan Moyen Terme ainsi que la procédure Budgétaire, préparer et diffuser les reportings à destination des autorités de la place (APB, Ministère des Finances et BCT), assurer le suivi budgétaire des charges d'exploitation et d'investissement...

✓ **DGA DE L'EXPLOITATION COMMERCIALE**

La Direction de l'Exploitation Commerciale élabore et propose à la Direction Générale la politique de distribution et assure sa mise en œuvre. Elle assure la cohérence entre la définition de la politique commerciale et de communication sur chacun des marchés et sa mise en œuvre sur tous les canaux et coordonne les activités opérationnelles et fonctionnelles des Directions Régionales, Entreprises, développement et la division de l'appui commercial.

✓ **SECRETARIAT GENERAL (SG)**

Le Secrétariat Général est responsable de :

- La Coordination des travaux des réunions, l'Organisation des réunions et le secrétariat de la Gouvernance ;
- L'Organisation et le suivi des Comités de Direction/Comité interne du risque/ Comité WATCHLIST/ Comité Classification ;
- La Canalisation de l'information externe autre que commerciale ;
- Le Pilotage et le contrôle des risques ;
- La coordination des contrôles Permanents et de la conformité ;
- Le Conseil et les traitements Juridique ;
- Le pilotage de la gestion des Moyens Généraux ;
- Le pilotage de l'Agence du Personnel de la Banque.

✓ **DIRECTION DES RISQUES**

La Sous-direction Risques Opérationnels et Contrôles Permanents : a pour mission d'élaborer la cartographie des risques opérationnels, de recenser et d'analyser les incidents, d'assurer le reporting et de définir le plan d'actions, d'animer le plan de continuité de l'activité (PCA), de coordonner avec la sécurité des Systèmes d'Information (PCI/PCA) et de piloter le dispositif du Contrôle Permanent (PILCOP).

La Sous-direction Pilotage et Contrôle des Risques : a pour principales missions d'élaborer et de mettre à jour le schéma délégataire, de surveiller les principaux indicateurs de risque (Dépassements, impayés, comptes débiteurs, mouvements, cautions délivrées, ...), de contrôler les limites, le respect des délégations, les décisions de financements des différentes instances et autres décisions des divers comités, d'assurer le suivi des engagements et le suivi du risque consolidé (filiales) et de contrôler le risque financier : position de change, ratio de liquidité et réserve obligatoire.

✓ **LA DIRECTION DE LA PRODUCTION BANCAIRE ET DE L'ORGANISATION (DPBO)**

La Direction de la Production Bancaire et de l'Organisation est responsable de la mise en œuvre et la gestion après vente des opérations, du reporting réglementaires relatifs aux opérations traitées avec les organismes de place, de l'assistance fonctionnelle des structures de la banque et de la gouvernance, du pilotage du portefeuille des projets de la banque et de la conduite des travaux de leur mise en œuvre.

✓ **LA DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION**

- La Sous-Direction Systèmes & Réseaux installe, supervise et administre les équipements actifs du réseau et de sécurité. Elle assure aussi la continuité de l'activité des serveurs et installe le matériel informatique siège et agences.
- La Sous-Direction Etudes et Développement s'occupe du développement et de la maintenance des applications développées en interne et assure le développement ou la mise en place des interfaces entre le SI et les Modules Annexes (Trésorerie, nouveaux canaux de distributions ...).
- La Sous-Direction Production Informatique assure la mise en production des applications, l'administration des Bases de Données et l'exploitation Informatique.
- La Sous-Direction Helpdesk et Support assure l'assistance du réseau et du siège de la banque sur le nouveau système DELTA.

✓ **LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

La Direction des Ressources Humaines élabore et propose au Directeur Général une politique de gestion des Ressources Humaines conforme aux orientations stratégiques de la Banque en :

- Anticipant les besoins en matière de politique RH (Recrutement, formation, ...) en lien avec chaque Direction Support ou opérationnelle ;
- Recensant les besoins globaux de formation et en mettant en œuvre les moyens pour y répondre,
- Garantissant l'acquisition et la transmission des compétences fondamentales avant la prise de fonction ;
- Définissant et en élaborant l'environnement nécessaire à l'évolution professionnelle ;
- Appliquant et en veillant à l'application de la réglementation sociale et conventionnelle ;
- Définissant une politique sociale adaptée au besoin de la Banque.

✓ **LA DIRECTION DE LA QUALITE**

La Direction de la Qualité est responsable de l'élaboration et la mise en œuvre des conditions et méthodes aptes à développer un système de Management par la Qualité ayant pour objectif la satisfaction des clients, l'efficacité et la performance des processus de la Banque, la promotion et l'animation des principes de l'amélioration permanente.

✓ LA DIRECTION DE L'AUDIT

La Direction de l'Audit est rattachée au Directeur Général. Ce rattachement hiérarchique est complété par un rattachement fonctionnel fort du Directeur de l'Audit au Directeur de l'Inspection Générale de l'organe central BPCE.

Aucun domaine réservé, thématique ou organique, ne peut être opposé à l'Audit. Son périmètre est universel. Il inclut en conséquence tous les risques, toutes les filiales et toutes les activités y compris, le cas échéant, celles qui sont externalisées.

La Direction de l'Audit a pour objectifs prioritaires d'évaluer et de rendre compte, à la Direction Générale de la banque, à l'Inspection Générale de l'organe central BPCE et au Comité Permanent d'Audit Interne, pour chaque unité auditée :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;
- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Ce contrôle s'exerce via des missions périodiques permettant de couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe sur un nombre limité d'exercices. Il donne lieu à l'émission d'un rapport et à la formulation de recommandations ou de conseils.

3.3 - Activités de la Banque au 31/12/2013

3.3.1 - Ressources de la Banque

3.3.1.1 - Les Dépôts de la Clientèle

En mDT	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Comptes courants ordinaires de la clientèle	161 318	127 725	120 646	5,9%	26,3%
Comptes d'épargne de la clientèle	72 798	63 490	47 708	33,1%	14,7%
C/C des non résidents en devises	31 292	35 215	19 556	80,1%	-11,1%
Comptes indisponibles	2 091	12 446	2 665	367,0%	-83,2%
Comptes de dépôts à terme	568 458	526 377	398 075	32,2%	8,0%
Autres comptes créditeurs	18 847	19 644	19 477	0,9%	-4,1%
Total brut	854 804	784 896	608 127	29,1%	8,9%

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31/12/2013 à 854 804 mDT contre 784 897 au 31/12/2012, soit une augmentation de 69 908 mDT.

Les dépôts à vue ont atteint 192 610 mDT au 31/12/2013 contre 162 940 mDT une année auparavant, soit une augmentation de 18,2%. Les dépôts à terme ont connu une progression de 8,0%, passant de 526 377 mDT au 31/12/2012 à 568 458 mDT au 31/12/2013.

Les dépôts en comptes d'épargne sont passés de 63 490 mDT au 31/12/2012 à 72 798 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une évolution de 14,7%.

3.3.1.2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

L'encours des dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2013 à 4 879 mDT contre 45 181 mDT au 31/12/2012, soit une baisse de 40 302 mDT.

En mDT

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Emprunts en dinars sur le marché monétaire	4 801	25 000	16 852	48,4%	-80,8%
Emprunts en devises	0	19 542	4 498	334,5%	-100,0%
Avoir des Banques & établissements bancaires & financiers	0	303	11 127	-97,3%	-100,0%
Dette rattachées sur les placements des établissements bancaire & financiers	78	336	14	2300,0%	-76,7%
Total	4 879	45 181	32 491	39,1%	-89,2%

3.3.1.3 - Emprunts et ressources spéciales

L'encours des emprunts à moyen et long terme a atteint 191 162 mDT au 31/12/2013 contre 122 842 mDT au 31/12/2012, soit une hausse de 68 320 mDT. Cette augmentation s'explique, principalement par l'utilisation de la ligne groupe BPCE.

Le tableau suivant retrace l'évolution de la structure de l'encours des emprunts :

En mDT

Libellé	2013			2012	2011
	Tirages	Remboursements	Solde		
Emprunt Obligataire "BTK 2010"	0	3 962	38 107	42 069	46 035
Emprunt Obligataire "BTK 2012"	0	10 771	59 229	70 000	0
Total Emprunts Locaux	0	14 733	97 336	112 069	46 035
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	0	2 735	5 471	8 206	10 940
Ligne PME Italienne	0	527	1 884	2 411	2 866
Emprunt BEI	0	156	0	156	305
Ligne BPCE	90 318	3 847	86 471	0	
Total ressources spéciales	90 318	7 265	93 826	10 773	14 111
Total emprunts et ressources spéciales*	90 318	21 998	191 162	122 842	60 146

(*) Hors Intérêts et commissions rattachés

3.3.1.4 - Fonds Propres

Les fonds propres de la Banque s'élèvent, au 31/12/2013, à 152 662 mDT contre 142 846 mDT l'année précédente, soit une hausse de 6,9%.

Au cours des trois dernières années, les fonds propres de la Banque, avant affectation du résultat, ont évolué de la manière suivante :

En mDT

Libellé	2013	2012	2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Capital	100 000	100 000	100 000	0,0%	0,0%
Réserves	62 692	60 515	61 105	-1,0%	3,6%
Fonds social	3 980	3 754	3 712	1,1%	6,0%
Report à nouveau	-24 100	-20 350*	-16 068*	26,6%	18,4%
Résultat net de l'exercice	10 090	-1 073*	-4 779*	-77,5%	-1040,4%
Total	152 662	142 846	143 970	-0,8%	6,9%

(*) Données retraitées pour le besoin de comparabilité.

3.3.2 - Les emplois

3.3.2.1 - Les crédits de la clientèle

Le volume global des engagements bruts clientèle a enregistré une progression de 17,3 %, passant de 1 334 224 mDT en 2012 à 1 564 589 mDT à la fin de l'exercice 2013.

Le total brut des créances sur la clientèle net des engagements hors bilan a atteint la somme de 1 302 444 mDT au 31/12/2013 contre 1 114 376 mDT au 31/12/2012 soit une augmentation de 16,9%.

Le total net des créances sur la clientèle présente, au 31/12/2013, un solde net de 1 131 784 mDT contre un solde net de 967 948 mDT au 31/12/2012, soit en accroissement de 163 836 mDT se détaillant comme suit :

(En mDT)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
- Crédits à la clientèle non échus	960 845	856 470	707 946	21,0%	12,2%
- Créances impayées	172 939	122 840	118 458	3,7%	40,8%
- Principal impayé	122 190	83 364	79 008	5,5%	46,6%
- Intérêts impayés	26 161	20 338	21 471	-5,3%	28,6%
- Intérêts de retard & autres impayés	24 588	19 138	17 979	6,4%	28,5%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 590	5 246	4 812	9,0%	-50,6%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	166 070	129 821	94 123	37,9%	27,9%
Total brut des créances sur la clientèle(1)	1 302 444	1 114 376	925 339	20,4%	16,9%
A déduire couverture constituée	-170 660	-146 428*	-127 097*	15,2%	16,5%
Total net des créances sur la clientèle	1 131 784	967 948	798 242	21,3%	16,9%
Engagements donnés (2)	262 145	219 848	155 187	41,7%	19,2%
Cautions, avals et autres garanties	151 419	111 576	91 314	22,2%	35,7%
Crédits documentaires	75 628	78 104	52 453	48,9%	-3,2%
Engagements de financement donnés	34 871	29 850	11 102	168,9%	16,8%
Autres engagements donnés	227	318	318	0,0%	-28,6%
Volume global des engagements bruts clientèle (1)+(2)	1 564 589	1 334 224	1 080 526	23,5%	17,3%

(*) Données retraitées pour le besoin de comparabilité.

Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (hors créances sur les établissements de leasing) :

(En mDT)	2013	2012	2011
Actifs normaux (créances classées A & B1)	1 293 085	1 102 736	888 065
Créances sur la clientèle	1 043 811	895 209	734 513
Engagement Hors Bilan	249 274	207 527	153 552
Actifs non performants (créances classées B2, B3 et B4)	265 750	223 979	184 004
Créances sur la clientèle (a1)	258 633	219 167	182 369
Engagement Hors Bilan (a2)	7 117	4 812	1 635
Total Brut (b)	1 558 835	1 326 715	1 072 069
Total couverture constituée(c)	170 660	146 428	127 097
- Provisions individuelles	93 589	81 143*	69 549*
- Provisions collectives	6 765	5 377	4 000
- Agios réservés	70 306	59 908	53 548
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(b)	10,95%	11,04%	11,86%
Taux des créances classées [(a1)+(a2)]/(b)	17,05%	16,88%	17,16%
Taux de couverture des créances classées (c)/[(a1)+(a2)]	64,22%	65,38%	69,07%

(*) Données retraitées pour le besoin de comparabilité.

3.3.2.2. Portefeuille titres au 31/12/2013

Portefeuille Titres Commercial

Le portefeuille des transactions commerciales a atteint au 31/12/2013 la somme de 49 944 mDT contre 21 400 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une hausse de 133,4%.

Désignation (En mDT)	2013	2012	2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Obligations	7 069	4 069	69	5797,1%	73,7%
Bons de trésor & intérêts rattachés	33 875	10 331	6 820	51,5%	227,9%
Titres de transaction SICAV	9 000	7 000	0	-	28,6%
Total	49 944	21 400	6 889	210,6%	133,4%

Titres d'investissement

La valeur nette de ce portefeuille s'élève au 31/12/2013 à 38 474 mDT et ce suite à la constitution d'une couverture globale pour un niveau de 5 967 mDT, dont 517 mDT d'intérêts différés reconvertis en titres de participations.

La valeur brute du portefeuille titres d'investissement est passée de 48 207 mDT à la fin de l'année 2012 à 44 441 mDT au 31/12/2013, cette baisse s'explique principalement par la cession des parts de la Banque dans le capital de la STK EL EMAR pour la somme de 2 469 mDT.

Intitulé (en mDT)	2013	2012	2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Portefeuille Titres d'investissement à la fin de l'année n-1	48 207	40 888	32 464	25,9%	17,9%
(+) Participations libérées au titre de l'exercice n	193	11 323	9 052	25,1%	-98,3%
(-) Cessions de participations au cours de l'exercice n	-3 959	-4	-628	-99,4%	-
Reclassement obligations BNA	0	-4 000	0	-	-100,0%
Total brut des participations libérées	44 441	48 207	40 888	17,9%	-7,8%
A déduire					
(-) Provisions constituées durant l'année	-5 450	-5 704	-6 456	-11,6%	-4,5%
(-) Produits différés constitués durant l'année	-517	-517	-517	0,0%	0,0%
Valeurs nettes des participations à fin de l'année	38 474	41 986	33 915	23,8%	-8,4%

3.3.2.3. Les Immobilisations Nettes

Le solde net des valeurs immobilisées au 31/12/2013 s'élève à 28 085 mDT, contre 21 139 mDT au 31/12/2012, soit une augmentation de 6 946 mDT.

Désignation (en mDT)	2013	2012	2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Immobilisations Nettes	28 085	21 139	18 789	12,5%	32,9%

3.3.3 - Les résultats d'exploitation

3.3.3.1. Les Produits Nets Bancaires

Le Produit Net Bancaire a atteint en 2013 un montant de 52 908 mDT contre 39 368 mDT en 2012.

Cette hausse s'explique par l'augmentation respective de la marge d'intérêt bancaire et les gains sur portefeuille commercial de 4 067 mDT et de 5 983 mDT.

Désignation (en mDT)	2013	2012	2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
PRODUIT NET BANCAIRE	52 908	39 368	34 856	12,9%	34,4%

3.3.3.2. La Marge d'Intérêt

La marge d'intérêt a subi une hausse en 2013 par rapport à 2012 de 18,8% et une progression de 23,6% réalisée entre l'année 2012 et 2011.

Désignation (en MD)	2013	2012	2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Produit en intérêts	74 694	57 329	45 743	25,3%	30,3%
Charges en intérêt	48 949	35 651	28 204	26,4%	37,3%
Marge d'intérêt	25 745	21 678	17 539	23,6%	18,8%

3.3.3.3. Les Commissions Nettes

Les commissions nettes sont en progression de 23,4% entre 2012 et 2013. Cette augmentation est expliquée essentiellement par l'augmentation des commissions perçues de 2 417 mDT.

Désignation (en MD)	2013	2012	2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Commissions perçues	12 705	10 288	5 985	71,9%	23,5%
Commissions encourues	593	469	262	79,0%	26,4%
Commissions Nettes	12 112	9 819	5 723	71,6%	23,4%

3.3.3.4. Autres Revenus

Au terme de l'exercice 2013, les autres revenus ont enregistré une hausse de 91,2% passant ainsi de 7 871 mDT en 2012 à 15 051 mDT en 2013.

Désignation (en MD)	2013	2012	2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Gain sur portefeuille titres commercial	9 289	3 306	2 312	43,0%	181,0%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	5 762	4 565	9 282	-50,8%	26,2%
Total	15 051	7 871	11 594	-32,1%	91,2%

3.3.3.5. Les Frais Généraux

Les frais de personnel, au titre de l'exercice 2013, ont connu une augmentation de 7,1% par rapport à 2012 passant de 17 882 mDT à 19 156 mDT.

Les charges générales d'exploitation se sont accrues de 10,6%, passant de 8 695 en 2012 à 9 618 mDT en 2013.

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur les immobilisations incorporelles et corporelles ont atteint à fin 2013 un montant de 3 750 mDT contre 2 125 mDT à fin 2012 soit une augmentation de 76,5%. Cette hausse est expliquée principalement par la dotation aux amortissements constituée au titre du nouveau logiciel Delta estimée à 1 330 mDT suite à son entrée en exploitation à fin mai 2013.

Désignation (en MD)	2013	2012	2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Frais de personnel	19 156	17 882	13 700	30,5%	7,1%
Charges générales d'exploitation	9 618	8 695	5 439	59,9%	10,6%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 750	2 125	1 773	19,9%	76,5%
Total	32 524	28 702	20 912	37,3%	13,3%

3.3.3.6. Les Soldes en Perte de Créances (Dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif)

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont atteint en 2013 un montant de 14 292 mDT contre un montant de 13 560 mDT en 2012 soit une hausse de 5,4%.

Désignation (en mD)	2013	2012	2011	Variation 2012/2011	Variation 2013/2012
Provisions individuelles et additionnelles sur les créances de la clientèle	12 045	11 593*	14 511*	-20,1%	3,9%
Provisions collectives	1 388	1 377	4 000*	-65,6%	0,8%
Provisions pour risques et charges	859	615	533*	15,4%	39,7%
Perte sur créance	0	0	438	-100,0%	-
Total des provisions affectées	14 292	13 585	19 481	-30,3%	5,2%
Reprise des provisions sur risque Divers	0	-25	0	-	-100,0%
Total	14 292	13 560	19 481	-30,4%	5,4%

(*) Données retraitées pour le besoin de comparabilité.

3.3.3.7. Le Résultat Net

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a émis en date du 30 décembre 2013 la circulaire N° 2013-21 relative à la division, couverture des risques et le suivi des engagements. Selon ladite circulaire, les établissements de crédit sont désormais tenus de constituer des provisions additionnelles selon des quotités définies pour couvrir le risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe des actifs compromis supérieure ou égale à 3 ans.

Au 31/12/2013, l'application de la nouvelle circulaire a résulté en la constitution d'un stock de provisions additionnelles s'élevant à 29 490 mDT.

Etant considéré un changement de méthode comptable, les provisions additionnelles à fin 2012 s'élevant à 25 367 mDT ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité des provisions additionnelles ont été imputées sur le résultat de l'exercice 2012 pour le montant de 4 476 mDT portant ainsi le résultat net de l'exercice 2012 de 3 403 mDT à -1073 mDT. Aussi, pour l'exercice 2011 et pour les besoins de la comparabilité des provisions additionnelles ont été imputées sur le résultat pour le montant de 4 802 mDT portant ainsi le résultat net de l'exercice 2011 de 23 mDT à -4 779 mDT

La banque a clôturé l'exercice 2013 avec un résultat net de 10 090 mDT contre un déficit de 1 073 mDT en 2012.

Désignation (en mD)	2013	2012	2011
Résultat Net	10 090	-1 073*	-4 779*

(*) Données retraitées pour le besoin de comparabilité.

3.3.3.8. Les indicateurs d'activité trimestriels au 30/06/2014

En mDT	2 ^{ème} trimestre 2014	2 ^{ème} trimestre 2013	Variation	au 31/12/2013
1. Produits d'exploitation bancaires	61 098	47 730	28,0%	102 450
Intérêts et revenus assimilés	44 884	34 238	31,1%	74 694
Commissions	7 254	5 745	26,3%	12 705
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	2 295	2 694	-14,8%	9 289
Revenus du portefeuille d'investissement	6 665	5 053	31,9%	5 762
2. Charges d'exploitation bancaire	-29 375	-24 197	21,4%	-49 542
Intérêts encourus et charges assimilées	-29 139	-23 993	21,4%	-48 949
Commissions encourues	-236	-204	15,7%	-593
3. Produits Net Bancaire	31 723	23 534	34,8%	52 908
4. Autres produits d'exploitation	421	415	1,4%	915
5. Charges opératoires	-14 559	-13 856	5,1%	-28 774
Frais de personnel	-9 537	-9 340	2,1%	-19 156
Charges générales d'exploitation	-5 022	-4 516	11,2%	-9 618
6. Structure de portefeuilles	97 706	71 834	36,0%	88 418
Portefeuille-titres commercial	59 232	30 605	93,5%	49 944
Portefeuille d'investissement	38 474	41 229	-6,7%	38 474
7. Encours des crédits à la clientèle	1 183 911	1 063 929	11,3%	1 131 784
8. Encours des dépôts	840 420	739 420	13,7%	854 804
Dépôts à vue	236 200	180 984	30,5%	192 610
Dépôts d'épargne	92 531	62 619	47,8%	72 798
Dépôts à terme	486 100	463 766	4,8%	568 458
Autres dépôts et dettes rattachées	25 589	32 051	-20,2%	20 938
9. Emprunts et ressources spéciales	235 599	174 872	34,7%	194 160
10. Capitaux propres	160 336	171 803*	-6,7%	152 662

(*) N'incluent pas l'effet du changement de la méthode de calcul des provisions tel que édicté par la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements

3.4 - Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de la Banque

La Banque Tuniso-Koweïtienne - Groupe BPCE a structuré son organisation afin de mettre en conformité son dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques, tant par rapport aux normes réglementaires que par rapport au groupe BPCE.

Au-delà des contrôles de premier niveau qui incombent aux fonctions opérationnelles, commerciales et de production, le dispositif de contrôle de deuxième niveau repose sur :

- Le contrôle des risques (risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels) qui incombe à la Direction des Risques rattachée à la Direction Générale ;
- Le contrôle de conformité, la lutte anti-blanchiment et la surveillance du dispositif de contrôle interne de premier niveau qui incombent à la Direction de la Conformité, rattaché fonctionnellement au Secrétariat Général et hiérarchiquement au Conseil d'Administration ;
- Le contrôle comptable qui incombe à la fonction de révision comptable ;
- Le contrôle des Risques Informatiques conduit par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Enfin, le contrôle de troisième niveau est assuré par la Direction de l'Audit Interne, rattachée à la Direction Générale. Les contrôles périodiques assurés par cette structure se font conformément à la circulaire N° 2006-19.

Le dispositif de Contrôle Interne et de maîtrise des risques est examiné selon une fréquence trimestrielle, par le Comité Permanent d'Audit Interne. Il donne, par ailleurs, lieu à un rapport annuel selon les articles 52 et 53 de la circulaire 2006-19.

Depuis 2011, la BTK a déployé progressivement la politique de risques validée en fin d'année 2010. Une partie des efforts a donc été portée sur la sensibilisation à cette nouvelle politique de risques, notamment au travers de formations à la gestion des risques, et à l'analyse de crédit.

Des efforts ont également été portés sur la lutte anti-blanchiment et anti-corruption, au travers d'un renforcement des actions de contrôle, une poursuite de la démarche de formation et sensibilisation à l'ensemble des équipes de la Banque et la collaboration étroite avec les instances de contrôle et de régulation dans l'identification des clients en liaison avec le régime déchu.

De part la nature de son activité, La BTK comme tout établissement bancaire est exposé à divers risques détaillés ci-après :

i) Le risque de crédit (de contrepartie)

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit ce risque comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Le risque de crédit est, principalement, le risque de perte lié à la défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable.

La défaillance du débiteur se traduirait en effet par la survenance d'une perte correspondant au non recouvrement partiel ou total des fonds prêtés.

Depuis 2011, la Banque a structuré ses fonctions de contrôle permanent, notamment au travers du déploiement de nouvelle politique de risque qui vise à encadrer les activités financières et de crédit par des schémas délégués, des process d'instruction et de contrôle et des limites.

Dans le respect de la Circulaire 2006-19, la Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques de crédit qui repose :

- Des process de sélection de crédit rigoureux qui s'appuient sur des schémas délégataires précis, répartis par marché, des outils d'instruction et de mesures de risques (scoring, notation) adaptés à chaque marché ;
- Un dispositif de surveillance renforcé qui vise à identifier rapidement les principaux indicateurs de risques (dépassements, impayés, baisses de mouvement, comptes gelés) et les principales alertes ;
- Un dispositif de contrôle qui vise à surveiller le respect de la politique de risques notamment le respect des schémas délégataires et des process de mise en place des concours ;
- Un pilotage des risques qui vise à adapter la stratégie, les limites et les délégations en fonction de l'évolution du portefeuille, de sa sinistralité et de la conjoncture économique.

i) Le risque de marché

L'article 31 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28 novembre 2006 définit ce risque comme étant le risque de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La Banque est, de par ses activités, principalement exposée aux risques de change.

Elle a ainsi mis en place une organisation, visant d'une part à professionnaliser les activités de changes, au travers d'une salle de change dédiée et d'autre part à assurer une séparation des tâches entre Front Office (Salle de Change), Back Office (au sein de la Production Bancaire) et contrôle (Direction des Risques).

La position de change de la salle est calculée quotidiennement, comparée aux limites réglementaires et reportée à la Direction Générale. La position de change globale est également reportée en comité des risques.

Au-delà des limites réglementaires, l'activité de change est encadrée par des limites de contrepartie (expositions spot ou à terme sur les clients), des limites sur les banques et des limites opérationnelles sur les acteurs de la salle (cambistes, responsable).

ii) Le risque global de taux d'intérêt

L'article 35 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque global de taux d'intérêt comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le risque de taux est géré à travers le dispositif de gestion ALM (Asset and Liability Management) de la Banque, piloté à travers le comité ALM trimestriel en coordination avec la maison mère de la BTK (BPCE IOM) et suivi également à travers le comité de trésorerie.

Le risque de taux en bilan statique est mesuré par des gaps ou impasses.

Le risque de taux en bilan dynamique est mesuré par la sensibilité de la marge d'intérêts à une variation des taux par rapport à un scénario central.

Les gaps, les indicateurs de sensibilité et l'exposition globale de la banque aux variations de taux sont analysés en Comité ALM et orientent la gestion quotidienne en matière de tarification de crédit et de collecte.

iii) Le risque de liquidité

L'article 38 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque de liquidité comme étant le risque pour l'établissement de crédit et la banque non résidente de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le risque de liquidité se prête également à un dispositif d'analyse et de gestion structuré autour du Comité ALM et des comités hebdomadaires de trésorerie.

Dans le cadre du Comité ALM, le risque est apprécié en conditions normales et exceptionnelles, en vision statique et dynamique, au travers de l'analyse des gaps.

Par ailleurs, la situation de trésorerie est analysée et reportée quotidiennement et oriente les décisions en matière de gestion et d'optimisation des ressources.

Le ratio de liquidité, selon les normes de la BCT est calculé mensuellement. Ainsi, le ratio de liquidité au 30 juin 2014 est de 78%.

iv) Le risque de règlement

L'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque de règlement comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Compte tenu d'une exposition jugée faible, il n'y a pas de dispositif particulier en matière de risque de règlement.

v) Le risque opérationnel

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs. La définition inclut, entre autres, le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 2006-19 du 28 novembre 2006 a introduit ce concept et a mis l'accent sur la nécessité de la mise en place d'un système de maîtrise et de gestion de ce risque.

Ce système doit permettre d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la Banque au regard du risque de défaillance ou d'insuffisance des procédures et des erreurs humaines ou techniques.

La BTK a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels. Il repose :

- sur l'identification et la collecte des incidents opérationnels : ces incidents doivent être remontés par les correspondants fonctionnels désignés dans chaque ligne métier ;
- la saisie des incidents dans une base de gestion (communautaire) dans l'optique de constituer une base documentaire ;
- la mise à jour régulière d'une cartographie des risques avec priorisation des risques en fonction de leur impact financier et de leur récurrence ;
- la définition de plans d'action pour éviter la récurrence des incidents constatés et atténuer les principales zones de risque.

Le dispositif est cadencé par un comité des risques opérationnels, qui doit se tenir à fréquence trimestrielle.

3.5 - Dépendance de l'émetteur

La dépendance de la Banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001, la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001 et la circulaire 2012-09 du 29 Juin 2012.

i) Application de l'article 1 :

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de la Banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Au 31 Décembre 2013, ce ratio est respecté par la banque. A ce titre, les risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs à 5% des fonds propres nets de la banque, s'élèvent à 224 659 mDT, sans que leur total n'atteigne la limite de 3 fois les fonds propres nets (représentent 1,7 fois desdits fonds).

- 1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Au 31 Décembre 2013, ce ratio est respecté par la banque. A ce titre, les risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs à 15% des fonds propres nets de la banque, s'élèvent à 30 728 mDT, sans que leur total n'atteigne la limite de 1,5 fois les fonds propres nets (représentent 0,23 fois desdits fonds).

L'article 1 est respecté.

ii) Application de l'article 2 :

- Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la Banque.

Au 31/12/2013, aucune relation ne présente un risque encouru supérieur à 25% des fonds propres nets de la banque.

L'article 2 est respecté.

iii) Application de l'article 3 :

- Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit

En application des dispositions de l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001, la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001 et la circulaire 2012-09 du 29 Juin 2012, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, ne doit pas excéder une fois les fonds propres nets de la banque.

Au 31 Décembre 2013, les risques encourus sur les parties liées à la BTK s'élèvent à 18 265 mDT, représentant ainsi 0,14 des fonds propres nets.

Intitulé	% de participation	Total risque encouru	Total risque encouru/FPN
S.T.P.I	30%	7 200	5,4%
Arab International Lease	95%	3 684	2,8%
Univers Invest SICAR	64%	3 200	2,4%
Société Tunis Center	23%	2 275	1,7%
Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière	80%	800	0,6%
Univers Participation SICAF	100%	495	0,4%
Société EL ISTIFA	100%	310	0,2%
La Méditerranéenne d'Aménagement Industriel	30%	300	0,2%
Total		18 265	14,0%

Au 31/12/2013, l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 5% du capital social a montré que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

L'article 3 est respecté.

iv) Application de l'article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 février 2001, la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001 et la circulaire 2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif pondéré en fonction des risques encourus (ratio qui sera porté à 9% à fin 2013, et à 10% à partir de fin 2014).

Le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève au 31/12/2013 à 132 411 mDT.

Détermination du ratio de couverture des risques : Le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31/12/2013, à 10,68% contre un taux de 14,39% au 31/12/2012, se situant, ainsi au dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 9%.

Actif net pondéré : Le total de l'actif net pondéré de la banque, tel qu'il ressort de l'application des dispositions de l'article 6 de la circulaire ci-dessus citée, s'élève à 1 240 258 mDT.

- Ratio de couverture des risques : 10,68%
- Fonds Propres Nets : 132 411 mDT
- Actif Net Pondéré : 1 240 258 mDT

L'article 4 est respecté.

3.6 - Litige ou arbitrage en cours

Il n'existe aucun litige ou arbitrage en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque, en cours ou passé, susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la BTK, son activité et son résultat.

3.7 - Politique d'investissement de la Banque

L'investissement en immobilisations de la banque devrait atteindre 38 554 mDT durant la période 2014-2018.

Ces investissements s'inscrivent dans la double logique de renforcement et d'optimisation de l'organisation fonctionnelle de la banque et de l'amélioration de la qualité des services offerts aux clients.

Désignations	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P	Total
Logiciels Informatiques (soft métier, soft de base)	1 162	663	650	375	780	3 630
Logiciels Informatiques DELTA	600	0	0	0	0	600
Matériels informatiques (hard siège, hard agence)	1 608	741	530	558	558	3 995
Investissement informatique	3 370	1 404	1 180	933	1 338	8 225
Locaux Agences +F.C	3 664	3 860	3 350	2 900	3 300	17 074
Agencements & Aménagements agences & Siège	2 494	2 529	1 814	1 869	1 694	10 400
MMB	505	520	460	410	430	2 325
Matériels de transport	170	0	180	0	180	530
Investissement logistique (Moyens généraux)	6 833	6 909	5 804	5 179	5 604	30 329
Total Budget investissement	10 203	8 313	6 984	6 112	6 942	38 554

Une enveloppe de 8 225 mDT, sur la période prévisionnelle, sera allouée pour l'amélioration et la mise en place d'un système d'information performant. Aussi, le budget d'investissement affecté à l'ouverture de nouvelles agences et l'aménagement des anciennes agences devrait se situer aux alentours 30 329 mDT au cours des 5 prochaines années.

CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

4.1 - Patrimoine de la Banque au 31 décembre 2013

4.1.1 - Patrimoine Immobilier

Le solde net des valeurs immobilisées au 31/12/2013 s'élève à 28 085 mDT, contre 21 139 mDT au 31/12/2012, soit une augmentation de 32,9%. Cette hausse s'explique principalement par l'acquisition du nouveau logiciel Global Bancaire Delta.

En mDT

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 proforma	31/12/2011 proforma
Valeur Brute des Immobilisations	46 385	35 758	31 567
Fonds de commerce	954	954	1 083
Logiciel	13 664	628	517
Terrain	761	761	761
Bâtiment Siège social	4 149	4 149	4 123
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 274	6 274
Bâtiment Agences	3 480	2 244	2 244
Matériel de transport	860	835	777
Matériels de bureau et informatique	4 639	3 768	3 612
Mobilier de bureau	1 074	1 065	947
Agencements, Aménagement et installations	10 245	8 646	7 672
Travaux et agencements en cours	285	6 434	3 557
A déduire	-18 300	-14 619	-12 778
Amortissements cumulés	-17 949	-14 268	-12 717
Provisions immobilisations*	-351	-351	-61
Valeur comptable nette des immobilisations	28 085	21 139	18 789

(*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel global banking.

Situation des immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2013

En m DT

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Provision			Valeur comptable nette 31/12/2013
		Début de période	acquisitions	cessions	Fin période	Début de période	Dotations de l'exercice	cessions	Fin période	Début de période	Dotations de l'exercice	Fin période	
Fonds de commerce	5%	954			954	231	44		275				679
logiciel	33%	628	13 036		13 664	405	1 637		2 042				11 622
Terrain		761			761				0				761
Bâtiment Siège social	5%	4 149			4 149	2 958	207		3 165				984
Bâtiment Tours "B&C"	5%	6 274			6 274	4 058	314		4 372				1 902
Bâtiment Agences	5%	2 244	1 236		3 480	255	174		429				3 051
Matériel de transport	10%	835	25		860	380	270	69	581				279
Matériels de bureau et informatique	10%	3 768	871		4 639	2 533	325		2 858				1 781
Mobilier de bureau	10%	1 065	9		1 074	579	107		686				389
Agencements, aménagement et installations	10%	8 646	1 599		10 245	2 869	673		3 542				6 703
Travaux et agencement en cours		6 434		6 149	285	0			0	351	0	351	-66
Totaux		35 758	16 776	6 149	46 385	14 268	3 750	69	17 949	351	0	351	28 085

4.1.2 - Portefeuille Titres de Participation de la BTK au 31/12/2013

La valeur nette du portefeuille des titres d'investissement s'élève, au 31/12/2013, à 38 474 mDT contre 41 986 mDT, au 31/12/2012. Cette diminution de 3 512 mDT résulte de la baisse de la valeur brute du portefeuille d'investissement de 3 766 mDT, en passant de 48 207 mDT en 2012 à 44 441 mDT en 2013, qui s'explique principalement par la cession des parts de la banque dans le capital de la STK EL EMAR et par la baisse de la couverture globale constituée qui est passée de 6 221 mDT en 2012 à 5 967 mDT en 2013.

Raison sociale	Structure du capital de la Société au 31/12/2012			Participation de la BTK										
	Capital	Nombre de Titres	Valeur Nom. (en DT)	Nbre de Titres	% de participation	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions / Remboursements	Valeur brute au 31/12/2013			Couverture constituée au 31/12/2013		
									Valeur totale	Montant Libéré	Non libéré	Provision	Agios réservés	Total Couverture
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"	12 623	4 207 824	3	487 774	12%	1 463			1 463	1 463		1 463	0	1 463
SOCIETE TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS	10 973	109 725	100	11 371	10%	570			570	570		0	0	0
SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILES - STIA	30 000	6 000 000	5	124	0%	1			1	1		1	0	1
SOCIETE TANKAGE MEDITERRANEE S.A	24 000	1 200 000	20	144 000	12%	960			960	960		0	0	0
CARTONNERIE TUNISIENNE	4 617	839 500	5,5	6 611	1%	26			26	26		0	0	0
SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE OUEST	16 226	3 245 216	5	124 800	2%	612			612	612		114	0	114
SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS "SPPI"	760	760 450	1	25 000	3%	25			25	25		0	0	0
FONDS DE RECONVERSION ET DE DEVELOPPEMENT DES CENTRES MINIERES - SICAR	32 000	6 400 000	5	20 000	0%	100			100	100		58	0	58
SOCIETE TUNISIE AUTOROUTES "STA"	999 529	9 995 293	100	10 859	0%	750			750	750		0	0	0
SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE	1 000	10 000	100	8 000	80%	800			800	800		0	0	0
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	15 000	1 500 000	10	1 425 000	65%	21 000			21 000	21 000		0	0	0
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE - SICAR	6 236	1 247 211	5	10 609	1%	50			50	50		5	0	5
SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	54 830	548 298	100	3 734	1%	372	13		385	385		0	0	0
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	300	30 000	10	30 000	100%	300			300	300		0	0	0
CLINIQUE INTERNATIONALE DE CARTHAGE	3 500	35 000	100	3840	11%	384			384	384		384	0	384

(suite)

Raison sociale	Structure du capital de la Société au 31/12/2012			Participation de la BTK										
	Capital	Nombre de Titres	Valeur Nom. (en DT)	Nbre de Titres	% de participation	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions / Remboursements	Valeur brute au 31/12/2013			Couverture constituée au 31/12/2013		
									Valeur totale	Montant Libéré	Non libéré	Provision	Agios réservés	Total Couverture
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	5 000	1 000 000	5	640 000	64%	3 200			3 200	3 200		0	0	0
SOCIETE TUNIS INFORMATION TECHNOLOGY FUND	2 050	205 000	10	50 000	24%	500			500	500		17	0	17
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	500	50 000	10	49 500	99%	495			495	495		0	0	0
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE - SOTUGAR	3 000	30 000	100	300	1%	30			30	30		0	0	0
GROUPEMENT BANCAIRE INFORMATIQUE - GBI	5	1 000	5	250	25%	1			1	1		0	0	0
SOCIETE NOUVELLE DES VILLAGES DE VACANCES	8 600	86 000	100	3 600	4%	360			360	360		99	0	99
CONSORTIUM TUNISO-KOWEITIEEN DE DEVELOPPEMENT	97 050	9 705 000	10	125684	1%	956			956	956		0	0	0
SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE LE RIBAT	7 100	1 420 000	5	298000	21%	1 490		-1 490	0	0		0	0	0
SOCIETE TUNIS CENTER	10 000	100 000	100	22 750	23%	2 275			2 275	2 275		0	0	0
SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET	7 920	792 000	10	74 250	9%	675			675	675		68	0	68
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE SFAX EL JADIDA	5 000	50 000	100	6 250	13%	625			625	625		0	0	0
SOCIETE L'IMMOBILIERE EL JADIDA	2 350	235 000	10	1	0%	0			0	0		0	0	0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 'LA MAISON DU BANQUIER'	8 885	8 885 000	1	257 629	3%	227			227	227		135	0	135
SOCIETE D'ETUDES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE ZOUARAA	200	2 000	100	250	13%	25			25	25		25	0	25
STE JERBA AGHIR	4 260	426 000	10	18 055	4%	181			181	181		180	0	180
STKE	7 445	744 500	10	255300	34%	2 469		-2 469	0	0		0	0	0
STE D'ETUDES & DEVELOPPEMENT "HAMMAMET SUD"	1 000	10 000	100	1 000	10%	100			100	100		100	0	100
STE HOTELIERE & TOURISTIQUE DU SAHEL - LIBERTY HOTEL	10 656	1 065 593	10	1	0%	0			0	0		0	0	0
SOCIETE TOURISTIQUE DE GESTION HOTELIERE "HOTEL THALASSA"	7 800	78 000	100	6 900	9%	690			690	690		417	0	417

(suite)

Raison sociale	Structure du capital de la Société au 31/12/2012			Participation de la BTK										
	Capital	Nombre de Titres	Valeur Nom. (en DT)	Nbre de Titres	% de participation	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions / Remboursements	Valeur brute au 31/12/2013			Couverture constituée au 31/12/2013		
									Valeur totale	Montant Libéré	Non libéré	Provision	Agios réservés	Total Couverture
SOCIETE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT LA MARINA HAMMAMET SUD	19 500	195 000	100	5 000	3%	500			500	500		284	0	284
SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	4 319	431 900	10	61 200	14%	612			612	612		423	189	612
SOCIETE D'ETUDES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SFAX	799	7 986	100	500	6%	50			50	50		50	0	50
SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE "HOTEL AZURIA"	2 080	20 800	100	1750	8%	175			175	175		175	0	175
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE SPFT- CARTHAGO	45 503	455 026	100	4 819	1%	292			292	292		0	0	0
SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD	6 500	65 000	100	3 000	5%	300			300	300		291	0	291
SOCIETE EL MANSOUR TABARKA	15 740	1 573 950	10	15 950	1%	160			160	160		0	159	159
SOCIETE LE GOLF DES OASIS	5 100	51 000	100	500	1%	50			50	50		50	0	50
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI	4 000	40 000	100	12000	30%	1 200			1 200	1 200		0	0	0
SOCIETE D'ETUDES ERE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU KEF	200	2 000	100	150	8%	15			15	15		15	0	15
SOCIETE EL MARIA DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE - "SMADEA"	3 160	316 000	10	5 213	2%	52			52	52		0	0	0
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ROUMANI	600	6 000	100	1 800	30%	180			180	180		180	0	180
STE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT MANSOURA	175	1 750	100	1	0%	0			0	0		0	0	0
STE DE DEVELOPPEMENT DES DOMAINES DE LORBEUS "EL MABROUKA"	480	48 000	10	4 800	10%	48			48	48		48	0	48
SOCIETE TUNISIENNE DE COORDINATION TECHNIQUE	170	17 000	10	1 500	9%	15			15	15		15	0	15
AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE APAVE TUNISIE	1 434	9 560	150	1 518	16%	36			36	36		0	0	0

(suite)

Raison sociale	Structure du capital de la Société au 31/12/2012			Participation de la BTK										
	Capital	Nombre de Titres	Valeur Nom. (en DT)	Nbre de Titres	% de participation	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions / Remboursements	Valeur brute au 31/12/2013			Couverture constituée au 31/12/2013		
									Valeur totale	Montant Libéré	Non libéré	Provision	Agios réservés	Total Couverture
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS	2 400	60 000	40	2 678	4%	19			19	19		0	0	0
TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE	7 200	72 000	100	3 456	5%	36			36	36		0	0	0
SOCIETE STEG INTERNATIONAL SERVICES	15 000	1 500 000	10	75 000	5%	25			25	25		0	0	0
MEDAI	1 000	10 000	100	3 000	30%	300			300	300		0	0	0
SPCS	5 000	500 000	10	150 000	30%	1 500			1 500	1 500		0	0	0
AGROMED	26 687	1 067 460	25	26800	3%	670			670	670		670	0	670
SIBTEL	5 040	50 400	100	403	1%	62			62	62		0	0	0
ACADÉMIE BANQUE ET FINANCE	100	1 000	100	1	0%	0			0	0		0	0	0
T2S MED	1 500	15000	100	3000	20%	300			300	300		182	0	182
TAYSIR MICROFINANCE	3 000 000	30 000	100	1800	6%	0	180		180	180		0	0	0
SOUS TOTAL(1)						48 308			44 542	44 542		5 450	349	5 799
SOCIETE LES FERMES LAITIERS DE MEDJEZ EL BAB	2 495	249 532	10	58581	23%	586			586	586		477	109	585
SOCIETE D'ELEVAGE MATEUR - JALTA	1 475	14 750	100	4 524	31%	390			390	390		390	0	390
SODEAT EL GHANIMA	1 268	126 821	10	12 716	10%	127			127	127		67	60	127
SOCIETE INDUSTRIELLE DES PRODUITS AVICOLES	900	9 000	100	1 350	15%	135			135	135		34	0	34
SOCIETE CATERING DE TUNISIE	100	10 000	10	10 000	100%	100			175	100	75	0	0	0
SOCIETE DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE - SPEI	100	1 000	100	90	9%	9			9	9		0	0	0
SOUS TOTAL(2) SOCIETE EN LIQUIDATION (Autres Actifs)						1 347			1 422	1 347	75	968	168	1 136
TOTAL						49 655			45 964	45 889	75	0	0	0
partie non libéré à déduire(4)						101			101	101		0	0	0
TOTAL (1+3-4)/Total brut des participations						48 207			44 441	44 441	0	5 928	517	6 445

4.2 - Renseignements sur les états financiers individuels et consolidés de la BTK au 31 décembre

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de la Banque arrêtés au 31/12/2013 ne s'accrochent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci après :

1- Etats financiers individuels arrêtés au 31/12/2013 :

- ✓ La ventilation des Créances sur les établissements bancaires et financiers, comportant toutes les informations exigées par les dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, indiquant notamment la ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers :
 - selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale ;
 - selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co- entreprises, et autres ;
 - selon qu'elles sont matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire.
- ✓ La ventilation des Créances sur la clientèle, comportant toutes les informations exigées par les dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, indiquant notamment la ventilation des créances sur la clientèle :
 - selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale ;
 - en indiquant les mouvements de créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours de l'exercice : montants à la clôture de l'exercice précédent, augmentations (dotations) de l'exercice, diminutions (reprises) de l'exercice, montants à la clôture de l'exercice ;
 - en indiquant le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice ainsi que le montant de ces revenus.
- ✓ Une note sur le Portefeuille-titres commercial comportant toutes les informations exigées par les dispositions du paragraphe 33 de la NC21, relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, indiquant notamment :
 - la ventilation des titres de transaction entre : titres cotés et titres non cotés ;
 - le montant des transferts, entre catégories de titres, des titres de transaction vers les titres de placement au cours de l'exercice ;
 - le montant des plus-values latentes sur les titres de placement, correspondant à la différence entre la valeur probable de négociation (ou valeur de remboursement) et le coût d'acquisition ;
 - les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement montant à la clôture de l'exercice précédent, reprises, dotations de l'exercice, montant à la clôture de l'exercice.
- ✓ La ventilation des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles par principales catégories ainsi que les mouvements des valeurs brutes et des amortissements au cours de l'exercice et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- ✓ Une note sur les Autres actifs portant sur les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice: montant à la clôture de l'exercice précédent, dotations et reprises au cours de l'exercice, montants à la clôture de l'exercice.
- ✓ La ventilation des Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires :
 - selon la nature de la relation: entreprises liées, entreprises associées et co- entreprises, et autres ;
 - selon qu'ils soient matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire.
- ✓ La ventilation des Emprunts et ressources spéciales conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co- entreprises, et autres emprunteurs.
- ✓ Une note sur les Capitaux propres portant sur :
 - la détermination du résultat par action conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NCO1 ;
 - la nature de chaque réserve, ainsi que les restrictions affectant leur distribution ;
 - la défalcation de la rubrique « résultats reportés » entre modifications comptables et résultats reportés ;
 - la ventilation de la rubrique « réserve pour fonds social » pour distinguer les utilisations remboursables de celles non remboursables conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 02 relative aux Capitaux propres.

- ✓ Une note sur les Engagements hors bilan, conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, comportant :
 - la valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la clôture de l'exercice (montant nominal converti au cours de change au comptant en vigueur à la date de clôture) ;
 - la valeur des opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la clôture de l'exercice (montant nominal converti au cours de change à terme restant à courir en vigueur à la date de clôture) ;
 - la valeur des opérations de change à terme contractées à des fins spéculatives et non dénouées à la clôture de l'exercice (montant nominal converti au cours de change à terme restant à courir, en vigueur à la date de clôture).
- ✓ La ventilation des Gains / Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires notamment, la ventilation du gain net \ perte nette sur titres de transaction entre : plus-values de cession, plus-values de réévaluation, moins-values de cession, moins-values de réévaluation.
- ✓ Une note sur l'Etat des flux de trésorerie conformément aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2- Etats financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 :

- ✓ Une note sur les Evénements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.
- ✓ Une note portant sur l'effet de l'acquisition et de la sortie de filiales (sortie du périmètre de consolidation de la société STKE) sur la situation financière à la date de clôture, sur les résultats de l'exercice et sur les montants correspondants de l'exercice précédent conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- ✓ Une note sur la nature de la relation entre la société mère « BTK » et une filiale dont la mère ne détient pas, directement ou indirectement par des filiales, plus de la moitié des droits de vote (TUNIS CENTER), et ce conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés. Il est à rappeler que la société «TUNIS CENTER», est qualifiée de société filiale et consolidée par la méthode de l'intégration globale malgré que le pourcentage de contrôle et d'intérêt est de 22,75%.
- ✓ Une note portant sur le détail de la rubrique « Autres comptes d'actif».
- ✓ Une note sur les Capitaux propres portant sur les mouvements des capitaux propres telle qu'exigée par les dispositions du paragraphe 83 de la NCO1 norme générale comportant notamment :
 - les renseignements sur les mouvements des capitaux propres devant permettre de réconcilier, pour chaque poste, les montants du début de la période avec les montants de fin de période ;
 - le détail des différentes catégories composant les fonds propres ;
 - et la détermination du résultat par action.
- ✓ Une note sur l'Etat des flux de trésorerie conformément aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La BTK s'engage à conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises.

4.2.1 - Bilans comparés Arrêtés au 31 Décembre

(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012 proforma*	31/12/2011 proforma**
ACTIF				
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	48 465	34 474*	35 918
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	31 833	65 229*	33 267
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 131 784	967 948*	798 242**
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	49 944	21 400	6 889
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	38 474	41 986	33 915
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	28 085	21 139	18 789
AC7- Autres actifs	4.7	28 384	28 261	27 155
TOTAL ACTIF		1 356 969	1 180 437	954 175
PASSIF				
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	124 016	41 594	91 000
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	4 879	45 181	32 491
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	854 804	784 896	608 127
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	194 160	125 233	62 306
PA5- Autres passifs	4.12	26 448	40 687	16 281
TOTAL PASSIF		1 204 307	1 037 591	810 205
CAPITAUX PROPRES				
CP1- Capital		100 000	100 000	100 000
CP2- Réserves		62 692	60 515	61 105
CP4- Autres capitaux propres		3 980	3 754	3 712
CP5- Résultats reportés		-24 100	-20 350*	-16 068**
CP6- Résultat de la période		10 090	-1 073*	-4 779**
CP- TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	152 662	142 846	143 970
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 356 969	1 180 437	954 175

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués).

(**) Bilan proforma retraité pour les besoins de la comparabilité

4.2.2 - Etats des Engagements Hors Bilans comparés arrêtés au 31 décembre (Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
PASSIFS EVENTUELS				
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	151 419	111 576	91 314
HB2- Crédits documentaires		75 628	78 104	52 453
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		227 047	189 680	143 767
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4- Engagements de financements donnés	5.2	34 871	29 850	11 102
HB4- Engagements de financements donnés sur découvert Mobilisé	5.2	51	142	142
HB5- Engagements sur titres	5.2	176	176	176
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		35 098	30 168	11 420
ENGAGEMENTS RECUS				
HB7- Garantie F.OCEOR de remboursement de crédit				1 490
HB7- Garantie Etat, SOTUGAR et COTUNACE	5.3	19 965	5 792	7 121
HB7- Autres Garanties				599
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		19 965	5 792	9 210

4.2.3 - Etats de Résultats comparés arrêtés au 31 décembre

(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012 proforma*	31/12/2011 proforma**
Produits d'exploitation bancaire				
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	74 694	57 329	45 743
PR2- Commissions	6.2	12 705	10 288	5 985
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	9 289	3 306	2 312
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	5 762	4 565	9 282
Total produits d'exploitation bancaire		102 450	75 488	63 322
Charges d'exploitation bancaire				
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	-48 949	-35 651	-28 204
CH2- Commissions encourues	6.6	-593	-469	-262
Total charges d'exploitation bancaire		-49 542	-36 120	-28 466
PRODUIT NET BANCAIRE		52 908	39 368	34 856
PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif, pour risques et charges	6.7	-14 292	-13 561*	-19 481**
PR6/CH5- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	3 423	758	-910
PR7- Autres produits d'exploitation	6.9	915	1 110	1 185
CH6- Frais de personnel	6.10	-19 156	-17 882	-13 700
CH7- Charges générales d'exploitation	6.11	-9 618	-8 695	-5 439
CH8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		-3 750	-2 125	-1 773
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 430	-1 028	-5 262
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-140	40	553
RESULTAT AVANT IMPOTS		10 290	-988	-4 709
CH11- Impôt sur les bénéfices		-200	-85	-70
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 090	-1 073	-4 779**
Effets des modifications comptables		-24 959	-20 483	-20 891**
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-14 869	-21 556	-25 670**

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués).

(**) Etat de résultats proforma retraité pour les besoins de la comparabilité.

4.2.4 - Etats de flux de trésorerie comparés arrêtés au 31 décembre (Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		120 282	73 274	50 955
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-102 398	-46 441	-39 419
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-100 773	-178 537	-77 953
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-2 363	161 855	10 437
Titres de placement		9 521	3 561	5 267
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-15 937	-15 775	-13 102
Autres flux de trésorerie		-23 660	9 327	-5 409
Impôt sur les sociétés				
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-115 328	7 264	-69 223
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 654	4 915	3 822
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		10 127	-18 253	-4 424
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-10 962	-4 358	-3 233
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		9 819	-17 696	-3 835
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Ajustements des capitaux propres		-24 105		
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)		0	70 000	
Remboursement d'emprunts		-32 987	-2 146	-55 156
Augmentation/diminution ressources spéciales		82 866	-3 342	-5 227
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		25 774	64 512	-60 383
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-79 735	54 080	-133 440
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-4 782	-58 862	74 578
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	7.1	-84 517	-4 782	-58 862

4.2.5 - Notes aux Etats Financiers Individuels Arrêtés au 31 décembre 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 et n° 2001-12.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe 2, 3 ou 4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

Provisions collectives

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2013 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2013, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque jusqu'au 31/12/2013 s'élèvent à 6 765 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2013 totalisent le montant de 1 388 KDT.

Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A titre transitoire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013 (Cf. Note 3.8 Ajustement 1).

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2013 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend:

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- b) Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- *Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.*
- *Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la*

différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- ***Les titres d'investissement :*** Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2013. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2013.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%
- Système d'information DELTA	5 ans	20%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'exercice 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciations des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

La loi des finances pour la gestion de l'année 2013 a prévu la déduction des dites provisions dans la limite de 100% du bénéfice imposable sans limitation dans la durée.

3.7 Comptabilisation de la dotation aux provisions pour indemnités de départ à la retraite

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NCT 14, relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, une provision pour indemnité de départ à la retraite a été constituée.

A ce titre, Les dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite au titre de l'exercice 2013 totalisent le montant de 1 430 KDT.

3.8 Ajustements comptables impactant les capitaux propres d'ouverture

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'information financière, la banque a procédé à des ajustements ayant touché les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013, ces ajustements se détaillent comme suit :

Comptes du Bilan :

	Notes	31/12/2012 avant ajustements	Ajust. 1	Ajust. 2	Ajust. 3	31/12/2012 après ajustements
ACTIF						
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	33 274		1 200		34 474
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	66 021			-792	65 229
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	993 315	-25 367			967 948
AC4- Portefeuille titres commercial	4.4	21 400				21 400
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	41 986				41 986
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	21 139				21 139
AC7- Autres actifs	4.7	28 261				28 261
TOTAL ACTIF		1 205 396	-25 367	1 200	-792	1 180 437
PASSIF						
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	41 594				41 594
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	45 181				45 181
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	784 896				784 896
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	125 233				125 233
PA5- Autres passifs	4.12	40 687				40 687
TOTAL PASSIF		1 037 591	0	0	0	1 037 591
CAPITAUX PROPRES						
CP1- Capital		100 000				100 000
CP2- Réserves		60 515				60 515
CP4- Autres capitaux propres		3 754				3 754
CP5- Résultats reportés		133	-20 891	1 200	-792	-20 350
CP6- Résultat de la période		3 403	-4 476			-1 073
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	167 805	-25 367	1 200	-792	142 846
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 205 396	-25 367	1 200	-792	1 180 437

Comptes de l'état de résultat :

	Notes	31/12/2012 avant ajustements	Ajust. 1	Ajust. 2	Ajust. 3	31/12/2012 après ajustements
Produits d'exploitation bancaire						
Intérêts et revenus assimilés	6.1	57 329				57 329
Commissions	6.2	10 288				10 288
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	3 306				3 306
Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	4 565				4 565
Total produits d'exploitation bancaire		75 488				75 488
Charges d'exploitation bancaire						
Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	-35 651				-35 651
Commissions encourues		-469				-469
Total charges d'exploitation bancaire		-36 120				-36 120
PRODUIT NET BANCAIRE		39 368				39 368
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif, pour risques et charges	6.6	-9 085	-4 476	0	0	-13 561
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	758				758
Autres produits d'exploitation	6.8	1 110				1 110
Frais de personnel	6.9	-17 882				-17 882
Charges générales d'exploitation	6.10	-8 695				-8 695
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-2 125				-2 125
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 448	-4 476	0	0	-1 028
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		40				40
RESULTAT AVANT IMPOTS		3 488				3 488
Impôt sur les bénéfices		-85				-85
RESULTAT PERIODE		3 403	-4 476	0	0	-1 073

Ajustement 1 :

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a émis en date du 30 décembre 2013 la nouvelle circulaire aux établissements de crédit N° 2013-21 relative à la division, couverture des risques et le suivi des engagements. Selon ladite circulaire, les établissements de crédit sont désormais tenus de constituer des provisions additionnelles selon des quotités définies pour couvrir le risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe des actifs compromis supérieure ou égale à 3 ans (Cf Note 3.1 dernier alinéa).

Au 31/12/2013, l'application de la nouvelle circulaire a résulté en la constitution d'un stock de provisions additionnelles s'élevant à 29 490 KDT.

Etant considéré un changement de méthode comptable, les provisions additionnelles à fin 2012 s'élevant à 25 367 KDT ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, la banque a déterminé l'effet de l'application de la nouvelle circulaire sur les capitaux propres de départ et le résultat net au titre de l'exercice 2012.

Ainsi, la colonne comparative relative à l'exercice 2012 a été retraitée comme suit :

- Des provisions additionnelles imputées sur les capitaux propres de départ au titre de l'exercice 2012 pour le montant de 20 891 KDT ;
- Des provisions additionnelles imputées sur le résultat de l'exercice 2012 pour le montant de 4 476 KDT.

Ajustement 2 :

A l'occasion de l'arrêté 2013, la banque a procédé à la régularisation de deux suspens correspondants antérieurs à l'exercice 2012 :

- Un suspens au niveau du compte BCT libellé en Dollar USD, dont l'apurement a résulté en la prise en compte d'un gain de change de 1 400 KDT en contre partie de la contre-valeur position de change USD ;
- Un suspens au niveau du compte BCT EURO, dont l'apurement a résulté en la prise en compte d'une perte de change de 200 KDT en contre-partie de contre-valeur position de change EURO.

S'agissant d'erreurs fondamentales, les corrections susvisées ont été constatées en ajustement à la hausse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013 pour le montant net de 1 200 KDT, par référence au traitement rétrospectif prévu par la Norme Comptable (NC) 11.32.

Ajustement 3 :

Suite à la migration, la banque a mis en place un système qui lui permet de comptabiliser sur une base exhaustive les déports et reports courus sur les opérations de « Currency Swap ». Ainsi, le reliquat non constaté des déports courus au titre des exercices 2012 et antérieurs a été pris en compte en 2013 pour le montant de 792 KDT.

S'agissant d'erreur fondamentale, la correction susvisée a été constatée en ajustement à la baisse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013, par référence au traitement rétrospectif prévu par la Norme Comptable (NC) 11.32. Toutefois, les données comparatives n'ont pas été retraitées en raison de l'impossibilité de distinguer de façon séparée l'impact sur l'exercice 2012.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)**ACTIF****Note 4.1 : AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2013 à 48 465 mDT contre 34 474 mDT au 31 Décembre 2012 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	Variation	
- Caisses en dinars	1 453	3 858	-2 405	-62%
- Caisse en devises	619	708	-89	-13%
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	5 232	15 948	-10 716	-67%
- Avoirs en devises auprès de la BCT	41 161	13 960(*)	27 201	195%
Total	48 465	34 474	13 991	41%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 2).

Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 31833 mDT contre 65 229 mDT au 31 Décembre 2012, soit une baisse 33 396 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	Variation	
- Avoir chez les Banques	4 628	12 242	-7 614	-62%
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	0	17 272(*)	-17 272	-100%
- Créances sur les établissements de leasing (*)	27 205	35 715	-8 510	-24%
Total	31 833	65 229	-33 396	-51%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 3).

Les créances sur les établissements de leasing sont relatives à l'AIL, HANNIBAL LEASE, COMPAGNIE INTERNATIONAL DE LEASING, TUNISIE LEASING et STE IDEAL SERVICES DE LEASING.

- Ventilation des créances nettes sur les établissements bancaires et financiers :

Entité	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	17 895	29 668	-11 773	-40%
Autres	9 310	6 047	3 263	54%
Total	27 205	35 715	-8 510	-24%

Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2013 un solde net de 1 131 784 mDT contre un solde net de 967 948 mDT au 31 Décembre 2012, soit un accroissement de 167 836 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	variation	
Crédits à la clientèle non échus(*)	960 845	856 470	104 375	12%
- Créances impayées	172 939	122 840	50 099	41%
- Principal impayé	122 190	83 364	38 826	47%
- Intérêts impayés	26 161	20 338	5 823	29%
- Intérêts de retard & autres impayés	24 588	19 138	5 450	28%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 590	5 246	-2 656	-51%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)(**)	166 070	129 821	36 249	28%
Total brut des créances sur la clientèle	1 302 444	1 114 376	188 067	17%
A déduire couverture	-170 660	-146 428	-24 232	17%
- Provisions individuelles	-93 589	-81 143(*)	-12 446	15%
- Provisions collectives	-6 765	-5 377	-1 388	26%
- Agios reserves	-70 306	-59 908	-10 398	17%
Total net des créances sur la clientèle	1 131 784	967 948	163 836	17%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 1).

- Crédits à la clientèle non échus

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2013 la somme de 960 845 mDT contre 856 470 mDT à fin 2012, soit une augmentation de 104 375 mDT représentant 12,12%.

- Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés hors leasing)

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2013 un total de 166 070 mDT contre 129 821 mDT à fin 2012, soit une augmentation de 36 249 mDT se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	variations	
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	163 551	127 098	36 453	29%
Comptes courants associés	2 519	2 723	-204	-8%
Total	166 070	129 821	36 249	28%

Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (Hors créances sur les établissements de Leasing) :

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Créances sur la clientèle	1 043 811	895 209	258 633	219 167	1 302 444	1 114 376
Engagement Hors bilan	249 274	207 527	7 117	4 812	256 391	212 339
Total Brut	1 293 085	1 102 736	265 750	223 979	1 558 835	1 326 715
Total couverture constituée hors Décôte (***)	- 13 439	- 8 210	- 127 352	- 112 851	- 140 791	- 121 061
Impact Décôte	-	-	- 29 490	- 25 367	- 29 490	- 25 367
Total Net	1 279 646	1 094 526	108 908	85 761	1 388 554	1 180 287
%	92%	93%	8%	7%	100%	100%

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

(***) Y compris le montant des provisions collectives.

- Ventilation des créances nettes sur la clientèle :

Entité	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	4 610	2 604	2 006	77%
Autres	1 127 174	965 344	161 830	17%
Total	1 131 784	967 948	163 836	17%

Note 4.4 : AC4- Portefeuille -Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique atteint 49 944 mDT à fin décembre 2013 contre 21 400 mDT à fin 2012 enregistrant une hausse de 28 544mDT détaillée comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Obligations	7 069	4 069	3 000	74%
Bons de trésor & intérêts rattachés	33 875	10 331	23 544	228%
Titres de transaction SICAV	9 000	7 000	2 000	29%
Total	49 944	21 400	28 544	133%

- La ventilation des titres de transaction est comme suit :

Entité	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Organismes public	37 944	14 400	23 544	164%
Entreprises liées	9 000	7 000	2 000	29%
Autres	3 000	0	3 000	100%
Total	49 944	21 400	28 544	133%

Les titres à revenu fixe s'élèvent à 40 944 mdt et les titres à revenu variable s'élèvent à 9 000 mdt (titres SICAV) au 31/12/2013. Ces titres ne sont pas cotés sur la place.

Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2013 à 38 474 mDT contre 41 986 mDT à fin 2012, soit une baisse nette de 3 512 mDT ;

Intitulé	Montant
Portefeuille Titres d'investissement brut à fin 2012	48 207
(+) Participations libérées au titre de l'année 2013	193
(-) Cessions de participations(*)	-3 959
Total brut des participations libérées DECEMBRE 2013	44 441
A déduire : Couverture constitués DECEMBRE 2013	-5 967
(-) Provisions constituées au DECEMBRE 2013	-5 450
(-) Produits différés constitués DECEMBRE 2013	-517
Valeur nette des participations DECEMBRE 2013	38 474

- Les mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres d'investissement de la banque au 31 Décembre 2013 :

Libellé	à Fin 2012	Dotations	Reprise	à Fin 2013
Titres d'investissement	5 704	491	745	5 450
Total	5 704	491	745	5 450

Les Titres de participations détenus par la banque ne sont pas cotés en Bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales présentant un solde de 28 070 KDT.
- Titres émis par les autres entreprises présentant un solde de 20 137 KDT.
- Le détail des participations dans les principales filiales est le suivant :

Raison Sociale	Siège social	Capitaux propres 2012	Résultat net 2012	STRUCTURE DE CAPITAL AU 31/12/2012			Participation BTK au 31/12/2013				CMP	
				Capital	Nbres titres	Valeur nom. (en DT)	Nbres titres	Dont Act Grat	%Part. BTK	Souscription (en DT)		Partie libérée
SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE	Rue de Les Obeirs - Les Berges de l'or	1 690 789	-41 950	1 000 000	10 000	100	8 000	0	80.00%	800 000	800 000	100
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	Rue Hedi NOUIRA- TUNIS	23 280 346	2 832 236	15 000 000	1 500 000	10	1 425 000	0	95.00%	21 000 000	21 000 000	15
SOCIETE DE RECouvreMENT DES CREANCES EL ISTIFA	Rue Hedi NOUIRA- TUNIS	2 445 529	1 956 300	300 000	30 000	10	30 000	0	100.00%	300 000	300 000	10
SOCIETE UNIVER INVEST - SICAR	Immeuble Palmarium - Rue de Gresso - TUNIS	5 761 076	31 977	5 000 000	1 000 000	5	640 000	0	64.00%	3 200 000	3 200 000	5
UNIVERS PARTICIPATIONS-SICAF	C/O BTK -19 Bis Avenue Med V-TUNIS	1 495 533	82 471	500 000	30 000	10	49 500	0	99.00%	495 000	495 000	10
SOCIETE TUNIS CENTER	Immeuble Palmarium - Rue de Gresso - TUNIS	30 525 123	1 197 827	10 000 000	100 000	100	22 750	0	22.75%	2 275 000	2 275 000	100
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERES ET INDUSTRIELS - STPI	Residence la Couple- Avenue Hedi NOUIRA- ENNASR II	5 825 832	464 267	4 000 000	40 000	100	12 000	0	30.00%	1 200 000	1 200 000	100
MEDAI	C/O BTK -19 Bis Avenue Med V-TUNIS	1 051 715	-4 023	1 000 000	10 000	100	3 000	0	30.00%	300 000	300 000	100

Note 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2013 s'élève à 28 085 mDT contre 21 139 mDT au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 6 946 mDT.

Le détail de la rubrique immobilisations est repris dans le tableau suivant :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Valeurs Brutes des Immobilisations	46 385	35 758	10 627	30%
Fonds de commerce	954	954	0	0%
Logiciels et Système d'information	13 664	628	13 036	2076%
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 274	0	0%
Terrain	761	761	0	0%
Bâtiment Siège social	4 149	4 149	0	0%
Bâtiment Agences	3 480	2 244	1 236	55%
Matériel de transport	860	835	26	3%
Matériels de bureau et informatique	4 639	3 768	871	23%
Mobilier de bureau	1 074	1 065	9	1%
AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS	10 245	8 646	1 599	18%
Travaux et agencements en cours	285	6 434	-6 150	-96%
A déduire	-18 300	-14 619	-3 681	25%
Amortissements cumulés	-17 949	-14 268	-3 681	26%
Provisions immobilisations (*)	-351	-351	0	0%
Valeur comptable nette des immobilisations	28 085	21 139	6 946	33%

(*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel global banking.

Note 4.7 : AC7- Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève 31 Décembre 2013 à 28 384 mDT contre 28 261 mDT à fin 2012, soit une baisse nette de 123 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Crédits au personnel sur le fonds social	2 578	2 587	-9	0%
Les comptes de l'Etat	18 161	19 281	-1 120	-6%
Débiteurs divers (filiales & locataires)	178	133	45	34%
Débiteurs divers et autres actifs	2 771	955	1 816	190%
Comptes de régularisation	11 151	11 251	-100	-1%
Particip. dans des sociétés en liquidation	1 272	1 272	0	0%
Frais d'émission des emprunts obligataires	955	955	0	0%
Biens immobiliers destinés à la vente	241	495	-254	-51%
Total brut	37 307	36 929	378	1%
A déduire	-8 923	-8 668	-255	3%
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	-1 100	-958	-142	15%
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	-969	0	0%
Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires	-614	-502	-112	22%
Produits différés des créances sur l'Etat	-6 240	-6 239	-1	0%
Total net des autres postes d'actif	28 384	28 261	123	0%

PASSIF**Note 4.8 : PA1- Banque centrale et CCP**

Les dépôts et avoirs de la Banque Centrale s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 124 016 mDT contre 41 594 mDT au 31/12/2012, soit une augmentation de 82 422 mDT :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variations	
Avoirs de la BCT auprès de la BTK	0	594	-594	-100%
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	124 000	41 000	83 000	202%
Dettes rattachées	16	0	16	100%
Total	124 016	41 594	82 422	198%

Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 4 879mDT contre 45 181 mDT au 31 Décembre 2012, soit une baisse de 40 302 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variations	
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	4 801	25 000	-20 199	-81%
Emprunts en devises	0	19 542	-19 542	-100%
Avoir des Banques & des établissements bancaires & financiers	0	303	-303	-100%
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	78	336	-258	-77%
Total	4 879	45 181	-40 302	-89%

Note 4.10 : PA3- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 854 804 mDT contre 784 896 mDT au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 69 908 mDT. Cette augmentation se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	161 318	127 725	33 593	26%
- Comptes d'épargne de la clientèle	72 798	63 490	9 308	15%
- C/C des non résidents en devises	31 292	35 215	-3 923	-11%
- Comptes indisponibles	2 091	12 446	-10 355	-83%
- Comptes de dépôts à terme	568 458	526 377	42 081	8%
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	18 847	19 644	-797	-4%
Total brut	854 804	784 896	69 908	9%

- Ventilation des dépôts de la clientèle :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	4 962	6 873	-1 911	-28%
Autres	849 842	778 023	71 819	9%
Total brut	854 804	784 896	69 908	9%

Note 4.11 :PA4- Emprunts & Ressources spéciales

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 194 160 mDT au 31 Décembre 2013 contre 125233mDT au 31 Décembre 2012, cette augmentation s'explique principalement par l'utilisation de ligne groupe BPCE détaillés dans le tableau ci-après :

Libellé	A fin Décembre 2012	A fin Décembre 2013		
		Tirage	Remb	Solde
Emprunt Obligataire 2010	42 069		3 962	38 107
Emprunt Obligataire 2012	70 000		10 771	59 229
Total emprunt locaux	112 069	0	14 733	97 336
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	8 206		2 735	5 471
Ligne PME Italienne	2 411		527	1 884
Emprunt BEI	156		156	0
Ligne BPCE	0	90 318	3 847	86 471
Total ressources spéciales	10 773	90 318	7 265	93 826
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	2 391	2 999	2 392	2 998
Total rubrique	125 233	93 317	24 390	194 160

Les emprunts sur ressources spéciales sont relatifs à la Ligne BPCE pour un montant de 86 471 mDT.

Note 4.12 : PA5- Autres passifs

Les autres comptes du passif ont atteint au 31 Décembre 2013 le montant de 26 448 mDT contre 40687mDT à fin 2012, soit une baisse de 14 239 mDT, ainsi détaillée:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Créditeurs divers	2 729	2 420	309	13%
Charges à payer (*)	5 262	4 441	821	18%
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	2 184	1423	761	53%
Les comptes de régularisations	10 263	28 498	-18 235	-64%
Provisions pour congés à payer	1 854	1687	167	10%
Provisions pour risques et charges (**)	1 247	788	459	58%
Provisions pour IDR	2 909	1 430	1 479	103%
Total brut	26 448	40 687	-14 239	-35%

(*) Le solde des charges à payer est composé principalement des frais refacturés par le groupe et l'estimation du montant de prime de Bilan pour l'année 2013.

(**) Le solde des provisions pour risque et charge correspond à une perte sur la liquidation de la position de change historique de la banque.

CAPITAUX PROPRES**Note 4.13 : CP- Capitaux propres**

A la date du 31 Décembre 2013, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 DT libérée en totalité, détaillés comme suit :

Actionnaires	A fin 2012	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31 Décembre 2013
Etat Tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat Koweïtien	20 000	-	-	20 000
BPCE IOM	60 000	-	-	60 000
Total	100 000	0	0	100 000

Le total des capitaux propres net s'élève à 152 662 mDT au 31 Décembre 2013 contre un total de 167 805 mDT au 31 Décembre 2012 soit une variation négative de 15 143 mDT, cette diminution s'explique principalement par la comptabilisation des provisions additionnelles de la décote sur les garanties relatives aux exercices antérieurs pour un montant de -25 367 mDT calculées selon la circulaire de la BCT 12/2013. Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde à fin Décembre 2012	100 000	8 879	3 754	11 643	39 993	133	3 403	167 805
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(*)						- 20 891	- 4 476	-25 367
Correction d'erreurs(**)						408		408
Solde à fin Décembre 2012 après modifications comptables	100 000	8 879	3 754	11 643	39 993	- 20 350	- 1 073	142 846
Affectation du résultat 2012 conformément à la décision de l'AGO du 13/06/2013		177	500		2 000	726	- 3 403	0
Opérations sur fonds social			- 274					-274
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(***)						- 4 476	4 476	0
Résultat de l'exercice 2013							10 090	10 090
Solde à fin Décembre 2013	100 000	9 056	3 980	11 643	41 993	-24 100	10 090	152 662

(*) : Il s'agit de l'effet de l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 sur les capitaux propres au 31/12/2012 (Cf. Note 3.8 aux états financiers).

(**) : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustements 2 & 3).

(***) : Reclassement de l'effet de l'application de la circulaire précitée sur le résultat 2012 en résultats reportés de départ au titre de l'exercice 2013.

ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 5.1 – Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Aval d'emprunts obligataires	120	120	0	0%
Aval de billets de trésorerie	8 200	6 300	1 900	30%
Avals, cautions & autres garanties données	143 099	105 156	37 943	36%
Total	151 419	111 576	39 843	36%

- Ventilation des cautions et avals hors bilan par nature de contrepartie :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	27	49	-22	-45%
Autres	151 392	111 527	39 865	36%
Total	151 419	111 576	39 843	36%

Note 5.2 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Engagement de financement donnés	34 871	29 850	5 021	17%
Engagement de financement donnés sur découvert mobilisé	51	142	-91	-64%
Engagement sur titres	176	176	0	0%
Total	35 098	30 168	4 930	16%

- Ventilation des engagements de financements par nature de contrepartie:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Entreprises liées	1 390	3 334	-1 944	-58%
Autres	33 708	26 834	6 874	26%
Total	35 098	30 168	4 930	16%

Note 5.3 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
GARANTIE ETAT	11 250	0	11 250	100%
Garantie SOTUGAR	5 609	5 792	-183	-3%
Garantie COTUNACE	3 106	0	3 106	100%
Total	19 965	5 792	14 173	245%

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1^{er} Janvier à fin Décembre 2013 s'élève à 52 908 mDT contre 39 368 mDT à fin Décembre 2012, soit une hausse de 13 540 mDT représentant 34%.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes :

Note 6.1 : PR1 - Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 74 694 mDT à fin Décembre 2013 contre 57 329 mDT pour la même période en 2012 soit une augmentation de 17 365 mDT soit 30%, détaillés comme suit:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Intérêts des placements au marché monétaire	150	621	-471	-76%
Intérêts sur opérations de change à terme	1 512	0	1 512	100%
Intérêts des comptes débiteurs	12 746	7 803	4 943	63%
Intérêts des crédits à court terme	18 769	12 989	5 780	44%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	39 011	34 167	4 844	14%
Commissions d'engagement	159	59	100	170%
Commissions sur cautions & avals	2 347	1 690	657	39%
Total	74 694	57 329	17 365	30%

Note 6.2 : PR2- Commissions

Les commissions perçues de la période du 1er janvier au 31 Décembre 2013 totalisent 12 705 mDT contre 10 288 mDT à fin Décembre 2012 ayant augmenté de 2 417 mDT soit 23% détaillées comme suit:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions d'études & gestion	2 501	2 576	-75	-3%
Commissions sur opérations bancaires dinars	6 630	4 956	1 674	34%
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	3 574	2 756	818	30%
Total	12 705	10 288	2 417	23%

- Détail des commissions sur les opérations bancaires en dinar (en mDT)

	Déc.2013	Déc.2012	Var	%
Autres commissions	39	32	7	22%
Commissions monétiques	711	192	519	270%
Commissions moyens de paiement	3 415	2 554	861	34%
Frais et commissions sur comptes	2 465	2 178	288	13%
Total	6 630	4 956	1 675	34%

Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin Décembre 2013 un montant de 9 289 mDT contre 3 306 mDT à fin Décembre 2012, soit une hausse de 5 983 mDT résultant principalement de :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Solde en gains sur opérations financières	7 560	2 498	5 062	203%
Intérêts sur Obligations et Bons de trésor	1 729	808	921	114%
Total	9 289	3 306	5 983	181%

Note 6.4 : PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin Décembre 2013 un montant de 5762 mDT contre 4 565 mDT à fin Décembre 2012, soit une hausse de 1 197 mDT. Les revenus du portefeuille d'investissement incluent les dividendes et les jetons de présence.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Filiales de la Banque	4 860	3 932	928	24%
Autres participations	902	633	269	42%
Total	5 762	4 565	1 197	26%

Le détail des dividendes se présente comme suit :

Société	Dividende 2013	Dividende 2012
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	1 918	1 550
ARAB INTERNATIONAL LEASE AIL	1 283	380
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	192	320
SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	13	13
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI	210	750
SOCIETE TUNIS CENTER	683	341
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	396	396
SOCIET ET TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS	-	80
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS	59	43
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE SPFT- CARTHAGO	-	56
AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE APA VE TUNISIE	-	22
SOCIETE TANKAGE MEDITERRANEE S.A	360	238
SOCIETE STEG INTERNATIONAL SERVICES	-	38
TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE	-	35
SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS "SPTI"	-	6
TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE	40	
SOCIETE TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS	91	
STEG INTERNATIONAL SERVICES	75	
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE SPFT- CARTHAGO	106	
AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE APA VE TUNISIE	23	
Total	5 449	4 266

Note 6.5 : CH1- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2013 un montant de 48 949 mDT contre un montant de 35 651 mDT pour la même période en 2012, soit une augmentation de 13 298 mDT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	4 137	4 304	-167	-4%
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	6 565	3 475	3 090	89%
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	604	328	276	84%
Intérêts des dépôts à vue et épargne de la clientèle	3 181	2 591	590	23%
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	32 600	24 785	7 815	32%
Prime de couverture de risque de change	1 862	168	1 694	1008%
Total	48 949	35 651	13 298	37%

Note 6.6 : CH2- Commissions encourues

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2013 un montant de 593 mDT contre un montant de 469 mDT pour la même période en 2012, soit une augmentation de 124 mDT.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	105	101	4	4%
Commissions encourues sur opérations bancaires Dinars	407	227	180	79%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	81	141	-60	-42%
Total	593	469	124	26%

Note 6.7 : PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif s'élèvent à 14 292 mdt à fin Décembre 2013 contre 13 560 mdt pour la même période en 2012 soit une hausse de 732 mdt.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	Variation	
Provisions individuelles et additionnelles sur les créances de la clientèle	12 045	11 593(*)	452	0%
Provisions collectives	1 388	1 377	11	1%
Provisions pour risques et charges	859	615	244	40%
Total dotations aux provisions affectées	14 292	13 585	707	5%
Reprise sur provisions sur risques divers	0	-25	25	-100%
Reprise des provisions sur créances / Perte sur créances	0	0	0	0%
Total	14 292	13 560	732	5%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 1).

Le détail des dotations aux provisions se présente comme suit :

Intitulé	Déc.2012			Déc.2013		
	Dotation	Reprise	Net	Dotation	Reprise	Net
Provisions individuelles	14 792	7 674	7 118	14 893	6 971	7 922
Provisions additionnelles	6 231	1 756	4 475	7 711	3 588	4 123
Provisions collectives	1 377		1 377	1 388		1 388
Total provisions	22 400	9 430	12 970	23 992	10 559	13 433

Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement » présente un solde positif 3 423 mDT au titre de l'exercice 2013 contre un montant positif 758 mDT pour l'exercice 2012, soit une hausse de 2 665 mDT est expliqué principalement par la plus value sur cession des titre STKE pour un montant 3 914 mDT et une dotation pour dépréciation des titres pour 491mDT.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Dotations aux provisions sur participations	-491	-90	-401	-100%
Moins-values de cession des participations	-745	0	-745	-100%
Total dotations aux provisions et pertes affectées	-1 236	-90	-1 146	-100%
Reprise des provisions sur participations	745	848	-103	-12%
Plus-values de cession des participations	3 914	0	3 914	100%
Total	3 423	758	2 665	352%

Note 6.9 : PR7- Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin Décembre 2013 à 915 mDT contre 1 110 mDT au titre de la même période en 2012, en baisse de 195 mDT soit -18%.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Revenus des loyers des immeubles	915	826	89	11%
Autres produits	0	284	-284	-100%
Total	915	1 110	-195	-18%

Note 6.10 : CH6- Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint à fin Décembre 2013 la somme de 19 156 mDT contre 17 882 mDT à fin Décembre 2012, en augmentation de 1 274 mDT soit 7%.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Salaires & appointements	13 990	12 957	1 033	8%
Charges sociales	3 535	3 306	229	7%
Autres frais & charges liés au personnel	152	189	-37	-20%
Indemnités de départ à la retraite	1 479	1 430	49	3%
Total	19 156	17 882	1 274	7%

Note 6.11 : CH7- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin Décembre 2013 un montant de 9 618 mDT contre un montant de 8 695 mDT à fin Décembre 2012, soit une augmentation de 923 mDT, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Impôts & taxes	472	560	-88	-16%
Travaux, fournitures & services extérieurs	8 698	7 409	1 289	17%
Transport & déplacements	448	726	-278	-38%
Total	9 618	8 695	923	11%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 7.1 – Liquidités et Equivalents de liquidités**

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	39 312	36 122	3 190	0
Dépôts et avois auprès des correspondants étrangers	3 289	10 362	-7 073	-68%
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	-127 118	-51 266	-75 852	148%
Total	-84 517	-4 782	-79 735	1667%

Note 8 : Bilan par maturité

Maturité "M" (*)	M<=3m	3 mo<M<= 6 m	6 mo<M<= 1 A	1 A<M<= 2 A	2 A<M<= 5 A	5 A<M<= 7A	M>= 7 A	Total
Emplois								
1-Caisse & avois auprès de la BCT, CCP & TGT	48 465							48 465
2-Créances sur les établissements bancaires & financiers	8 196	0	8 081	6 589	8 967	0	0	31 833
3-Créances sur la clientèle	286 113	51 609	135 936	144 417	278 517	76 870	158 322	1 131 784
4-Portefeuille-titres commercial	9 790	4 410	0	609	10 000	6 000	19 144	49 944
5-Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	0	38 474	38 474
6-Values immobilisées							28 085	28 085
7-Autres Actifs	1 147	706	2 718	4 566	12 094	2 004	4 549	28 384
Total Emplois	353 711	56 725	146 735	156 172	310 178	84 874	248 574	1 356 949
Ressources								
1-Banque centrale et CCP	124 016							124 016
2-Dépôt & avois des établissements bancaires & financiers	4 879							4 879
3-Dépôt & avois de la clientèle	293 818	99 799	130 558	111 151	60 971	39 681	118 826	854 804
4-Emprunts & ressources spéciales	12 628	5 215	18 702	30 416	78 933	35 766	12 500	194 160
5-Autres passifs	1 022	1 022	2 044	4 088	12 263	0	6 000	26 448
6-Fonds propres	5 000						147 662	152 662
Total Ressources	441 363	106 036	151 304	145 655	152 147	75 447	284 997	1 356 949

Note 9– Transactions avec les parties liées**Opérations réalisées avec l'AIL :**

- La BTK a accordé à l'AIL quatre crédits à moyen terme . L'encours de l'ensemble des engagements à l'AIL s'élève au 31-12-2013 à 17 306 KDT. A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2013 sont de 1 357 KDT sur les prêts MLT.
- Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2013 s'élève à 46 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 un compte courant débiteur de la société « AIL» pour un montant de 589 KDT.A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 182 KDT. Par ailleurs, les intérêts créditeurs au titre de 2013 s'élèvent à 45 KDT.

- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 65 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location, partielle d'un local sis au complexe immobilier « city center » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 12 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 77 KDT.

- La banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 8 voitures détaillées comme suit :

- (1) Voiture AUDI immatriculée 7096 TU 150 acquis le 30/03/2011 au montant de 104KDT
- (2) Voiture JETTA immatriculée 4287 TU 150 acquise le 02/03/2011 au montant de 34 KDT.
- (3) Deux voitures POLO immatriculées 4291 TU 150 et 4355 TU150 acquises le 02/03/2011 au montant de 22 KDT Chacune.
- (4) Deux voitures POLO immatriculées 9034 TU 153 et 9038 TU153 acquises le 05/09/2011 au montant de 26 KDT Chacune.
- (5) Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquise le 19/12/2011 au montant de 59KDT.

Le montant de dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 259 KDT au 31-12-2013.

- Convention de partenariat commercial : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits de l'AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de Placement	Taux de la commission
9% ≤ T < 10,92 %	0,5 %
T < 9%	0,35 %

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2013, les commissions à recevoir par la Banque au titre de la période s'élèvent à 24 KDT HT.

- Conventions de location :
 - En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'ALL, pour les superficies respectives de 19 m², 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :
 - Agence Sousse 2 : la convention prend effet à compter du 1 Mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 33 KDT HT, dont 10 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
 - Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 Décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 39 KDT HT, dont 13 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
 - Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 Février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 13 KDT HT, dont 5 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
- Dépôts à terme : Durant 2013, la relation présente les dépôts suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 10 000 KDT débutant le 03/06/2013 et à échéance le 03/09/2013 au taux de 5,69%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 144 KDT.
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 2 000 KDT débutant le 09/12/2013 et à échéance le 07/02/2014 au taux de 6%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 7 KDT.

Opérations réalisées avec EI ISTIFA :

- La banque a conclu avec « EI ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 28 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 34 KDT.
- La banque affecte au profit de « EI ISTIFA » trois cadres salariés. L'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31-12-2013 s'élève à 242 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 une caution de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 20 KDT.

- La BTK a signé, le 29 Janvier 2013, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA » moyennant la rémunération suivante :
 - Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
 - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DINARS	12%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	10%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	7%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 D	5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 280 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2013. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 70 KDT HT;
- Commissions de recouvrement variable : 82 KDT HT;
- Frais résultant de la mission du mandataire : 8 KDT HT;

Opérations réalisées avec Univers Participations SICAF:

- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de « Univers Participation SICAF », pour un montant de 15 KDT.
- Dépôts à terme : Durant 2013, la relation présente les dépôts suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 310 KDT débutant le 08/01/2013 et à échéance le 07/01/2014 au taux de 4,78%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 15 KDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 300 KDT débutant le 18/01/2012 et à échéance le 06/01/2013 au taux de 3,73%.

Opérations réalisées avec la SCIF

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue pour un montant de 264 KDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80 %.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 KDT.
- Convention cadre de distribution : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT annuellement.

Opérations réalisées avec Univers Invest SICAR

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 649 KDT.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 KDT.
- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au 31 Décembre 2013 à 127 KDT.

Opérations réalisées avec MEDAI

- Dépôts à terme : Durant 2013, la relation présente les dépôts suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 12/03/2013 et à échéance le 10/06/2013 au taux de 4,46%.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 11/12/2012 et à échéance le 11/03/2013 au taux de 4,44%.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 09/07/2013 et à échéance le 08/10/2013 au taux de 5%.

- Un dépôt à terme d'un montant de 1 000 KDT débutant le 10/10/2013 et à échéance le 09/01/2014 au taux de 6,02%.

Ces dépôts ont généré en 2013, des charges d'intérêts d'un montant de 45 KDT.

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de la société « MEDAI », pour un montant de 1 KDT.

Opérations réalisées avec STPI

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à vue de la « STPI », pour un montant de 136 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 10 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 des dépôts à terme au profit de la « STPI », pour un montant :
 - de 500 KDT, débutant le 29/10/2013 et à échéance le 28/04/2014 au taux de 5,72%.
 - De 450 KDT, débutant le 25/04/2013 et à échéance le 22/10/2013 au taux de 5,33%.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 17 KDT.
- Certificats de dépôts : Durant 2013, la relation présente les certificats de dépôts suivants :
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 1 500 KDT débutant le 27/06/2012 et à échéance le 03/01/2013 au taux de 4,94%.
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 1 500 KDT débutant le 11/01/2013 et à échéance le 10/07/2013 au taux de 5,18%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 14 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 Décembre 2013 à 119 KDT.
- La BTK a accordé en 2013 à la « STPI » de 2 crédits à moyen terme.
 - Un crédit de 2 MDT, débloqué au 18/12/2013 à hauteur de 641 KDT et ayant pour 1ère échéance le 31/03/2014.
 - Un crédit de 4 MDT, dont le montant des débloqués en 2013 s'élève à 1 475 KDT.

Opérations réalisées avec Tunis CENTER

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 un compte courant créditeur de « Tunis CENTER » pour un montant de 54 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 KDT.

- La banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31 Décembre 2013 s'élève à 128 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 24 KDT.
- Certificats de dépôts : Durant 2013, la relation présente les certificats de dépôts suivants :
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 500 KDT débutant le 25/04/2012 et à échéance le 20/04/2013 au taux de 4,88%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 7 KDT.
 - Un certificat de dépôt d'un montant de 500 KDT débutant le 18/10/2012 et à échéance le 13/10/2013 au taux de 5,3%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2013 d'un montant de 20 KDT.

Autres opérations

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2013 un emprunt en devises de la société « BPCE» pour un montant de 86 471 KDT.se détaillant comme suit :
 - (1) Un emprunt de 40 000 KEURO ;
 - La société « BPCE-IOM » qui détient 60 % du capital de la banque a facturé au 31 Décembre 2013 à la BTK des prestations de service intellectuel (management fees) pour un montant de 1 470 KDT. Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2013 à 2 716 KDT.
- Rémunération des administrateurs

Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des indemnités de fonctions approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juin 2013 pour une enveloppe annuelle brute de 300 KDT.

Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :

	Directeur Général				Collège des directeurs généraux adjoints			Administrateurs	
	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013		Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
	Salaires brut	Charges sociales	Salaires brut	Charges sociales	Salaires brut	Charges sociales			
Averages à court terme	475 840	129 752	200 000	52 000	404 703	107 700	0	300 000	300 000
Averages Postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Averages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	605 592	129 752	200 000	52 000	512 403	107 700	0	300 000	300 000

Note 8 – Evénements postérieurs à la clôture

La banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013.

4.2.6 - Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013

4.2.6.1 - Tableau de détermination du résultat fiscal au 31/12/2013

(en millimes)

Bénéfice comptable provisoire avant impôt	10 290 000
Régularisation	
Réintégration des Provisions	
Réintégrations des charges non déductibles	4 034 327
Réintégration des créances abandonnées	
Réintégration des jetons de présence des administrateurs	194 630
Bénéfice Fiscal	14 518 957
A déduire les provisions déductibles	0
A déduire les revenus du portefeuille titres	0
A déduire plus value sur cession participation	0
Bénéfice imposable	14 518 957
Report perte fiscal au 31 décembre 2012	15 604 000
Perte fiscale au 31 décembre 2013 (loi 32-2003)	1 085 043

4.2.6.2 - Note 4.1 : AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 Proforma (*)	Variation	
- Caisses en dinars	1 453	3 858	3 858	-2 405	-62%
- Caisse en devises	619	708	708	-89	-13%
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	5 232	15 948	15 948	-10 716	-67%
- Avoirs en devises auprès de la BCT	41 161	12 760	13 960(*)	27 201	195%
Total	48 465	33 274	34 474	13 991	41%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 2).

4.2.6.3 - Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 Proforma (*)	Variation	
- Avoir chez les Banques	4 628	12 242	12 242	-7 614	-62%
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	0	18 064	17 272(*)	-17 272	-100%
- Créances sur les établissements de leasing (*)	27 205	35 715	35 715	-8 510	-24%
Total	31 833	66 021	65 229	-33 396	-51%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 3).

- Les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement BCT.
- La ventilation selon la nature de la relation :

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 Proforma(*)	Variation	
Entreprises liées	17 895	35 715	35 715	-17 820	-50%
Entreprises associées	0	0	0	0	-
Autres	13 938	30 306	29 514	-15 576	-53%
Total	31 833	66 021	65 229	-33 396	-51%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 3).

4.2.6.4 - Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 Proforma (*)	variation	
Crédits à la clientèle non échus(*)	960 845	856 470	856 470	104 375	12%
- Créances impayées	172 939	122 840	122 840	50 099	41%
- Principal impayé	122 190	83 364	83 364	38 826	47%
- Intérêts impayés	26 161	20 338	20 338	5 823	29%
- Intérêts de retard & autres impayés	24 588	19 138	19 138	5 450	28%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 590	5 246	5 246	-2 656	-51%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)**)	166 070	129 821	129 821	36 249	28%
Total brut des créances sur la clientèle	1 302 444	1 114 376	1 114 376	188 067	17%
A déduire couverture	-170 660	-121 061	-146 428	-24 232	17%
- Provisions individuelles	-93 589	-55 776	-81 143(*)	-12 446	15%
- Provisions collectives	-6 765	-5 377	-5 377	-1 388	26%
- Agios reserves	-70 306	-59 908	-59 908	-10 398	17%
Total net des créances sur la clientèle	1 131 784	993 315	967 948	163 836	17%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustement 1).

Le montant des créances éligibles au refinancement de la BCT est de 136 000 mDT en 2012 et 106 000 mDT en 2013.

Le montant des créances douteuses dont les revenus courus n'ont pas été constatés parmi les produits d'exercice 2013 est de 258 633 mDT.

- Mouvements des créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours de l'exercice :

Classe de risque	Prov. Individ. 12/2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Prov. Individ. 12/2013
0	284	-	- 284	-
1	1 919	-	- 1 919	-
2	131	1 049	- 21	1 159
3	2 524	2 456	- 1 523	3 457
4	50 937	11 388	- 3 223	59 102
Total	55 796	14 893	- 6 971	63 718

4.2.6.5 - Note 4.4 : AC4- Portefeuille -Titres Commercial

- Courant 2013, il n'y a pas eu de transfert entre les différentes catégories de titres.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Titres cotés	0	0	-	-
Titres non cotés	49 944	21 400	-28 544	133%
PV de cession	0	0	-	-
MV de cession	0	0	-	-
Total	49 944	21 400	-28 544	133%

4.2.6.6 - Note 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées

- Ventilation des immobilisations corporelles et incorporelles par principales catégories et les mouvements des valeurs brutes et des amortissements au cours de l'exercice :

Désignation	Taux d'amort.	Valeurs brutes				Amortissements				Provision			Valeur comptable nette 31/12/2013
		Début de période	acquisitions	cessions	Fin période	Début de période	Dotations de l'exercice	cessions	Fin période	Début de période	Dotations de l'exercice	Fin période	
Fonds de commerce	5%	954			954	231	44		275				679
logiciel	33%	628	13 036		13 664	405	1 637		2 042				11 622
Terrain		761			761				0				761
Bâtiment Siège social	5%	4 149			4 149	2 958	207		3 165				984
Bâtiment Tours "B&C"	5%	6 274			6 274	4 058	314		4 372				1 902
Bâtiment Agences	5%	2 244	1 236		3 480	255	174		429				3 051
Matériel de transport	10%	835	25		860	380	270	69	581				279
Matériels de bureau et inf	10%	3 768	871		4 639	2 533	325		2 858				1 781
Mobilier de bureau	10%	1 065	9		1 074	579	107		686				389
Agencements, aménagement	10%	8 646	1 599		10 245	2 869	673		3 542				6 703
Travaux et agencement en cours		6 434		6 149	285	0			0	351	0	351	-66
Totaux		35 758	16 776	6 149	46 385	14 268	3 750	69	17 949	351	0	351	28 085

4.2.6.7 - Note 4.7 : AC7- Autres actifs

- Mouvement des provisions et résorptions courant 2013 par catégorie d'actif :

Rubrique	Solde 31/12/2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Solde 31/12/2013
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	-958	-142		-1 100
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	0		-969
Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires	-502	-112		-614
Produits différés des créances sur l'Etat	-6 239	-1		-6 240
Total	-8 668	-255	0	-8 923

4.2.6.8 - Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variations	
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	4 801	25 000	-20 199	-81%
Emprunts en devises	0	19 542	-19 542	-100%
Avoir des Banques & des établissements bancaires & financiers	0	303	-303	-100%
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	78	336	-258	-77%
Total	4 879	45 181	-40 302	-89%

Le solde des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se compose par un emprunt matérialisé par un titre du marché interbancaire et par une relation autre que les parties liées.

4.2.6.9 - Note 4.11 :PA4- Emprunts & Ressources spéciales

Libellé	A fin Décembre 2012	A fin Décembre 2013			
		Tirage	Remb	Solde	Nature de relation
Emprunt Obligataire 2010	42 070		3 962	38 108	Autres
Emprunt Obligataire 2012	70 000		10 771	59 229	Autres
Total emprunt locaux	112 070	0	14 733	97 337	
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	8 205		2 735	5 470	Autres
Ligne PME Italienne	2 410		527	1 883	Autres
Emprunt BEI	156		156	0	Autres
Ligne BPCE	0	90 318	3 847	86 471	Entreprise liée
Total ressources spéciales	10 771	90 318	7 265	93 824	
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	2 393	2 999	2 393	2 999	
Total rubrique	125 233	93 317	24 391	194 160	

4.2.6.10 - Note 4.13 : CP- Capitaux propres

- Résultat par action :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 Proforma
Résultat net de la période (en mDT)	10 090	3 403	-1 073
Nombre moyen des actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat net par action (en DT)	10,090	3,403	-1,073

- La défalcation de la rubrique « Résultats reportés » entre modifications comptables et résultats reportés au 31/12/2013 est déterminée comme suit :

✓ Résultats reporté hors modification comptable :	859
✓ Modification comptable relative à la décote :	-25 367
✓ Modification comptable relative à la correction d'erreurs :	408
✓ Total résultats reportés :	-24 100

- Ventilation de la réserve sur fonds social entre opérations remboursables et opérations non remboursables :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations non remboursables	1 298	1 103
Solde des opérations remboursables	2 682	2 651
Réserves pour fonds social	3 980	3 754

- Note sur la nature de chaque réserve, ainsi que les restrictions affectant leur distribution :

Libellé	Capital	Réserve légale (1)	Fonds social(2)	Réserves des bénéficiaires exonérés(3)	Autres réserves(4)	Résultats reportés(5)	Résultat net de la période	Total
Solde à fin Décembre 2012	100 000	8 879	3 754	11 643	39 993	133	3 403	167 805
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(**)						- 20 891	- 4 476	-25 367
Correction d'erreurs(***)						408		408
Solde à fin Décembre 2012 après modifications comptables	100 000	8 879	3 754	11 643	39 993	- 20 350	- 1 073	142 846
Affectation du résultat 2012 conformément à la décision de l'AGO du 13/06/2013		177	500		2 000	726	- 3 403	0
Opérations sur fonds social			- 274					-274
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(***)						- 4 476	4 476	0
Résultat de l'exercice 2013							10 090	10 090
Solde à fin Décembre 2013	100 000	9 056	3 980	11 643	41 993	-24 100	10 090	152 662

- (1) une fraction égale à 5 % du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- (2) Le fond social Conformément à la norme comptable tunisienne N°2 « capitaux propres », le traitement comptable des opérations liées aux réserves pour fonds social diffère selon le caractère remboursable ou non de ces réserves :
- Opérations remboursables :** Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social (prêts au personnel) doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être portée au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Opérations non remboursables :** Les opérations non remboursables financées par le réserve pour fonds social (tels que les subventions jardins d'enfants et scolarisation, aide sociale, tickets de restaurants..) doivent venir en déduction de cette réserve et la nature de chaque catégorie d'opérations doit être portée au niveau des notes aux états financiers.
- (3) Les réserves des bénéficiaires exonérés sont des réserves réinvesties.
- (4) Autres réserves se composent des réserves pour couverture des risques généraux bancaires d'un montant de 31000 KTND et des réserves facultatives 10 693KTND.
- (5) Résultats reportés correspond au report à nouveau après affectation bénéfice distribuable

4.2.6.11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note explicative

Suite à la migration sur un nouveau système d'information Delta, la fiabilisation de ces garanties sous forme d'hypothèques immobilières est en cours. C'est pour cette raison qu'elles n'ont pas été comptabilisées au Hors – Bilan au 31-12-2013.

Notes complémentaires

- a - La valeur des opérations de change au comptant non dénouées au 31/12/2013 et au 31/12/2012 converti au cours à la date de clôture se présente par devise comme suit :

Opérations de change au comptant non dénouées						
Devise	AU 31/12/2013			AU 31/12/2012		
	achat comptant	vente comptant	CV EN Dinars Tunisien	achat compta nt	vente comptan t	CV EN Dinars Tunisien
CAD	346		531			
CHF	34 299		63 347		95 629	165 961
EUR	179 433		406 020		202 580	425 965
SEK	1 348		342			
USD	230 678		378 335	5 851		2 893
GBP		11 047	29 873			
MAD	18		4			
SAR	20		9			
AED	3 152		1 407			

b - La valeur des opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la clôture de l'exercice convertie au cours de change à terme se présentent par nature d'opération et par devise comme suit :

Nature Opération	DEVISE Vendue	31/12/2013		31/12/2012	
		Montant en Devise	CV en TND	Montant en Devise	CV en TND
Vente à Terme	EUR	13 571 601	30 933 200	10 119 596	20 753 239
Vente à Terme	JPY	12 920 000	242 435	146 118 000	2 833 537
Vente à Terme	USD	28 654 297	48 245 905	15 805 953	25 183 632
TOTAL		55 145 899	79 421 539	172 043 549	48 770 408

c - La banque ne fait pas d'opérations de change à terme à des fins spéculatives.

4.2.6.12 - Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Solde en gains sur opérations financières	7 560	2 498	5 062	203%
Intérêts sur Obligations et Bons de trésor	1 729	808	921	114%
Total	9 289	3 306	5 983	181%

Les gains sur portefeuille –titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
PERTES SUR OPERATIONS DE CHAN	-6 996	-4 871
PERTES DE REEVALUATION	-26 670	0
GAINS SUR OPERATIONS DE CHA	41 226	7 360
REVENU BONS DE TRESOR	1 729	80
Total	9 289	2 569

4.2.6.13 - Notes complémentaires sur l'état de flux de trésorerie

Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation se composent essentiellement :

- 1- Les produits d'exploitation bancaire encaissée pour un montant de 120 282 KDT,
- 2- Les charges d'exploitation bancaire décaissées pour un montant de 102 398KDT,
- 3- Les prêts et avances/remboursement prêts et avances accordés à la clientèle pour un montant de décaissements de 100 773 KDT.

Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement se composent essentiellement :

- 1- Les intérêts & dividendes encaissés pour un montant de 10 654KDT
- 2- Les montants nets des acquisitions et des cessions sur portefeuille encaissés pour un montant de 10 127 KDT,
- 3- Les décaissements nets sur les acquisitions des immobilisations pour un montant de décaissements de 10 962 KDT.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie net provenant des activités de financement se composent essentiellement :

- 1- Les ajustements sur les capitaux propres pour un montant négatif de 24 105 KDT s'explique principalement par l'effet de la comptabilisation des provisions additionnelles de la décote sur les garanties,
- 2- Les montants nets des remboursements des emprunts pour un montant de 32 987 KDT,
- 3- Le tirage sur les lignes de ressources spéciales des lignes extérieures pour un montant de 82 866 KTD.

4.2.7 - Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013

4.2.7.1 - Etat de flux de trésorerie rectificatif

	Notes	31/12/2013	31/12/2012*	31/12/2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		120 282	73 274	73 274
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-102 398	-46 441	-46 441
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-100 773	-178 537	-178 537
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-2 363	161 855	161 855
Titres de placement		9 521	3 561	3 561
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-15 937	-15 775	-15 775
Autres flux de trésorerie		-23 660	9 327	9 327
Impôt sur les sociétés				
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-115 328	7 264	7 264
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 654	4 915	4 915
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		10 127	-18 253	-18 253
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-10 962	-4 358	-4 358
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		9 819	-17 696	-17 696
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Ajustements des capitaux propres		-24 105		
tirage sur emprunt		0	70 000*	
Remboursement d'emprunts		-32 987	-2 146*	67 854
Augmentation/diminution ressources spéciales		82 866	-3 342	-3 342
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		25 774	64 512	64 512
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-79 735	54 080	54 080
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-4 782	0	-4 782
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	7.1	-84 517	54 080	49 298

(*) Retraité pour le besoin de la comparabilité.

4.2.7.2 - Note 1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 et n° 2001-12, sauf pour des informations complémentaires non établies exigées par les dispositions du :

- ✓ paragraphe 83 de la NC01 sur la nature de chaque réserve, ainsi que les restrictions affectant leur distribution ;
- ✓ paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- ✓ paragraphe 36 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

4.2.7.3 - Note 3 - Principes comptables pertinents appliqués

Note 3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Provisions collectives

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2013, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

4.2.7.4 - Note 3.8 - Ajustements comptables impactant les capitaux propres d'ouverture

Comptes de l'état de résultat :

	Notes	31/12/2012 avant ajustement	Ajust. 1	Ajust. 2	Ajust. 3	31/12/2012 après ajustement
Produits d'exploitation bancaire						
Intérêts et revenus assimilés	6.1	57 328				57 328
Commissions	6.2	10 288				10 288
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	3 306				3 306
Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	4 565				4 565
Total produits d'exploitation bancaire		75 487				75 487
Charges d'exploitation bancaire						
Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	-35 651				-35 651
Commissions encourues		-469				-469
Total charges d'exploitation bancaire		-36 120				-36 120
PRODUIT NET BANCAIRE		39 367				39 367
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif, pour risques et charges	6.6	-9 085	-4 476	0	0	-13 561
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	758				758
Autres produits d'exploitation	6.8	1 110				1 110
Frais de personnel	6.9	-17 882				-17 882
Charges générales d'exploitation	6.10	-8 695				-8 695
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-2 125				-2 125
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 448	-4 476	0	0	-1 028
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		40				40
RÉSULTAT AVANT IMPOTS		3 488	-4 476			-988
Impôt sur les bénéfices		-85				-85
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 403	-4 476	0	0	-1 073

4.2.7.5 - Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2013 un solde net de 1 131 784 mDT contre un solde net de 967 948 mDT au 31 Décembre 2012, soit un accroissement de 163 836 mDT se détaillant comme suit :

4.2.7.6 - Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement

Les Titres de participations détenus par la banque ne sont pas cotés en Bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales présentant un solde de 28 070 KDT.
- Titres émis par les autres entreprises présentant un solde de 16 371 KDT.

4.2.7.7 - Note 4.13 : CP- Capitaux propres

Le total des capitaux propres net s'élève à 152 662 mDT au 31 Décembre 2013 contre un total de 167 805 mDT au 31 Décembre 2012 (avant retraitements des modifications comptables) soit une variation négative de 15 143 mDT, cette diminution s'explique principalement par la comptabilisation des provisions additionnelles de la décote sur les garanties relatives aux exercices antérieurs pour un montant de -25 367 mDT calculées selon la circulaire de la BCT 12/2013.

4.2.7.8 - Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Dotations aux provisions sur participations	-491	-90	-401	446%
MV de cession sur participation	-745	0	-745	-100%
Total dotations aux provisions et pertes affectées	-1 236	-90	-1 146	-1273%
Reprise de provisions sur participations	745	848	-103	-12%
PV de cession sur participations	3 914	0	3 914	100%
Total	3 423	758	2 665	352%

4.2.8 - Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfmzb@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

***RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2013***

***Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweïtienne Groupe BPCE***

I. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 15 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweïtienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 1 356 969 mille dinars et un bénéfice net de 10 090 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tuniso-Koweïtienne Groupe BPCE, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweïtienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.1 aux états financiers décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 29 490 KDT, dont 25 367 KDT imputées sur les capitaux propres d'ouverture et 4 123 KDT sur le résultat de l'exercice 2013.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2014

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



Mohaméd AH ELAOUANI CHERIF





Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfmzb@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweïtienne Groupe BPCE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Conventions et opérations ayant été autorisées par le conseil d'administration

a. Contrat d'hébergement et de Location des infrastructures informatiques auprès de T2S MED

La banque a conclu une convention avec la société « T2S MED » en date du 3 Juin 2013 ayant pour objet de définir les Prestations et les conditions dans lesquelles la société « T2S MED » s'engage à les exécuter, et notamment :

- Hébergement d'équipements utilisés par la BTK au sein du Data Center de la société « T2S MED » dans des locaux aménagés, climatisés, secourus et sécurisés ou à titre accessoire, mise à disposition d'équipements de la société « T2S MED » dans les locaux de la BTK.
- Accès réseau, incluant certains accès télécoms (notamment internet) et le socle d'infrastructure nécessaire pour permettre à la BTK de se connecter aux services de la société « T2S MED ».
- Interventions de proximité, par un personnel chargé de la sécurité du site du prestataire.
- Mise à disposition d'outillage logiciel pour le pilotage du Socle infrastructure et des équipements.

A compter du 30/06/2013, la BTK aura le droit de mettre fin à la location et aux prestations objet du présent contrat et disposera d'une option de rachat du matériel informatique loué pour un prix égal à la valeur nette comptable inscrite au bilan à la date de rachat desdits matériels informatiques. La BTK devra notifier à la société « T2S MED » son intention d'exercer ce droit au moins 3 mois avant la date effective d'entrée en application.

Le Contrat prend effet de manière rétroactive au 01/05/2012 et pour une période initiale qui s'achèvera le 30/06/2016. Le prix des prestations est fixé forfaitairement à 47 636 Dinars HT par mois durant la période du 01/05/2012 au 31/12/2016.

Ainsi, les charges d'hébergement de l'infrastructure informatique auprès de la société « T2S MED » courant 2013 s'élèvent à 572 KDT HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 03/04/2013 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

b. Convention de recouvrement pour compte avec la société EL ISTIFA

La BTK a signé, le 29 Janvier 2013, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA » moyennant la rémunération suivante :

- Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
- Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DINARS	12%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	10%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	7%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 D	5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 280 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2013. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 70 KDT HT;
- Commissions de recouvrement variable : 82 KDT HT;
- Frais résultant de la mission du mandataire : 8 KDT HT;

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 03/04/2013 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

B - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 :

I. Conventions et opérations n'ayant pas encore été autorisées par le conseil d'administration

La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque à hauteur de 60% du capital, a engagé, dans le cadre de son rôle de maison-mère, des dépenses en faveur de la Banque liées aux activités de pilotage au sein et pour le compte de celle-ci. Le montant de ces frais facturés par BPCE IOM au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 470 KDT.

Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2013 à 2 716 KDT.

II. Conventions et opérations ayant été autorisées par le conseil d'administration.

1. Conventions conclues avec l'Arab International Lease (AIL)

a. Convention de partenariat commercial

La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de Placement	Taux de la commission
9% ≤ T < 10,92 %	0,5 %
T < 9%	0,35 %

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2013, les commissions à refacturer par la Banque au titre de la période s'élèvent à 24 KDT HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

b. Conventions de location

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m², 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :
 - Agence Sousse 2 : la convention prend effet à compter du 1 Mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 33 KDT HT, dont 10 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;
 - Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 Décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 39 KDT HT, dont 13 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ;

- **Agence Gabes** : la convention prend effet à compter du 1 Février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2013 s'élève à 13 KDT HT, dont 5 KDT HT au titre de l'exercice 2013 ; ;

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

- La Banque a conclu, en 2010, avec la société « AIL », un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à Sfax. La superficie occupée par la société « AIL » est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la Banque au cours de 2013 s'élève à 12 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 juin 2010.

- La Banque a conclu en 2002 avec la société « AIL », un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au titre de 2013 s'élève à 65 KDT.

c. Autres conventions

- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 77 KDT.

2. Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)

a. Convention cadre de distribution

La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

b. Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV »

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2013, les commissions facturées par la Banque au titre de la période s'élèvent à 39 KDT HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

c. Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA »

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Jusqu'au 31/12/2013, aucune opération de placement n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

d. Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS »

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Jusqu'au 31/12/2013, aucune opération de placement n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013.

e. Autres opérations

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT HT annuellement.

3. Accord cadre de partenariat avec « PRAMEX INTERNATIONAL »

La BTK a conclu le 15 Novembre 2012 un accord avec le cabinet de conseil « PRAMEX INTERNATIONAL » pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, par lequel :

- La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » relevant de l'offre de celle-ci sur des opérations en Tunisie ;
- La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » via son réseau d'implantations dans le monde. En contrepartie, « PRAMEX INTERNATIONAL » présente à la Banque ses clients et prospects susceptibles d'être intéressés par l'offre de la Banque dans le cadre de leurs projets en Tunisie.

En vertu des stipulations de cet accord, tout contrat conclu entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et un client ou prospect apporté par la BTK, relatif à un projet relevant du conseil en finance d'entreprises en Tunisie, donnera lieu à la rétrocession d'une commission de 10% au profit de la BTK sur la base du Chiffre d'Affaires H.T. hors frais encaissés par « PRAMEX INTERNATIONAL » dans le cadre des contrats signés entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et les clients prescrits par la BTK.

Au 31/12/2013, la Banque n'a encore bénéficié d'aucune rétrocession de commissions au titre du présent accord.

Cet accord a été autorisé par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013

4. Opérations réalisées avec la société « EL ISTIFA »

- La Banque a conclu avec la société « EL ISTIFA » détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir de 2004. Le montant refacturé par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 28 KDT.
- La Banque affecte au profit de la société « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 242 KDT.

5. Opérations réalisées avec la société TUNIS CENTER

- La Banque affecte au profit de la société « Tunis Center », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le montant refacturé par la Banque courant 2013 s'élève à 128 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2013 s'élève à 24 KDT.

6. Autres opérations

- La société « Univers Participations SICAF », détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau au siège de la Banque, et ce à titre gratuit.
- La Banque affecte au profit de la société « Univers Invest SICAR », détenue à hauteur de 64%, deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Au titre de l'exercice 2013, le coût correspondant refacturé par la Banque s'élève à 127 KDT.
- La Banque affecte au profit de la société « S.T.P.I », détenue à hauteur de 30%, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé s'élève au titre de l'exercice 2013 à 119 KDT.

C. Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Directeur Général

- La rémunération fixe du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 16 Février 2012. Cette rémunération englobe une partie fixe, l'attribution de deux voitures de fonction et la prise en charge de ses frais de consommables à hauteur d'un seuil prédéterminé.
- La rémunération variable du Directeur Général est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2013 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 13/06/2013 et approuvés par le conseil d'administration réuni à la même date.

2. Rémunération des Directeurs Généraux Adjoints

- La rémunération fixe des directeurs généraux adjoints a été fixée en vertu de la décision du conseil d'administration en date du 16 Février 2012. Cette rémunération se détaille ainsi :
 - 1^{er} Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé et de huit vols aller/retour Tunisie-France ;
 - 2^{ème} Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé, un vol aller/retour Tunisie-France pour lui et sa famille ainsi que de cours de langue ;
- La rémunération variable des directeurs généraux adjoints déterminée sur la base de leur rémunération fixe brute annuelle est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2013 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 13/06/2013 et approuvés par le conseil d'administration réuni à la même date.

3. Rémunération des administrateurs

Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des indemnités de fonctions approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juin 2013 pour une enveloppe annuelle brute de 300 KDT.

C.2- Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :


	Directeur Général				Collège des directeurs généraux adjoints			Administrateurs	
	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013		Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
	Salaire brut	Charges sociales	Salaire brut	Charges sociales	Salaire brut	Charges sociales			
Averages à court terme	475 840	129 752	200 000	52 000	404 703	107 700	0	300 000	300 000
Averages Postérieurs à l'emploi	-			-				-	-
Autres Averages à long terme	-			-				-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-			-				-	-
Paiements en actions	-			-				-	-
TOTAL	475 840	129 752	200 000	52 000	404 703	107 700	0	300 000	300 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2014

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



4.3 - Tableau de mouvement des capitaux propres

(En mDT)

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves des bénéficiaires exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011	100 000	8 877	592	3 712	11 643	39 993	21	23	164 861
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT2013-21 du 30/12/2013*							-16 089	-4 802	-20 891
Solde à fin décembre 2011 après modifications comptables	100 000	8 877	592	3 712	11 643	39 993	-16 068	-4 779	143 970
Affectation du résultat 2011 (AGO du 15/06/2012)		2	-592	500			-4 689	4 779	0
Opérations sur fonds social				-459					-459
Distribution de dividendes								0	0
Résultat au 31/12/2012								-1 073	-1073
Corrections d'erreurs**							408		408
Solde à fin décembre 2012 après modifications comptables	100 000	8 879	0	3 754	11 643	39 993	-20 350	-1 073	142 846
Affectation du résultat 2012 (AGO du 13/06/2013)		177		500		2 000	-3 750	1 073	0
Opérations sur fonds social				-274					-274
Distribution de dividendes									0
Résultat au 31/12/2013								10 090	10 090
Solde au 31/12/2013	100 000	9 056	0	3 980	11 643	41 993	-24 100	10 090	152 662
Provision additionnelle su FRBG***						-25 367	25 367		0
Affectation du résultat 2013 (AGO du 18/06/2014)		568		750		9 000	-228	-10 090	0
Distribution de dividendes									0
Solde au 31/12/2013 après affectation du résultat	100 000	9 624	0	4 730	11 643	25 626	1 039	0	152 662

(*) : Il s'agit de l'effet de l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 sur les capitaux propres au 31/12/2012 (Cf. Note 3.8 aux états financiers).

(**) : Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustements 2 & 3).

(***): L'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 18/06/2014, a décidé d'affecter l'impact de la provision additionnelle sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans sur le Fonds des Risques Bancaires Généraux (FRBG), conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2013-21.

4.4 - Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

En mDT

DÉSIGNATIONS	2013	2012 proforma	2011 proforma
Résultat Net de l'exercice	10 090	-1 073	-4 779
Report à nouveau	-24 100	-20 350	21
Effet de modification comptable*			408
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT2013-21 du 30/12/2013**	25 367		-16 089
Bénéfices distribuables	11 357	-21 423	-20 440
Réserves légales 5%	568	177	2
Réaffectation des réserves à régime spécial	0	0	-592
Réserve facultative	9 000	0	0
Réserves pour risques bancaires généraux	0	2 000	0
Dividendes	0	0	0
Fonds social	750	500	500
Résultats reportés	1 039	-24 100	-20 350

(*) Cf. Note 3.8 aux états financiers (Ajustements 2 & 3).

(**) L'Assemblée Générale tenue le 18/05/2014, a décidé d'affecter l'impact de la provision additionnelle sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans, au 31/12/2012, s'élevant à 25 367 mDT, conformément à la circulaire de la BCT n° 2013-21, sur le Fonds des Risques Bancaires Généraux (FRBG), dont le solde sera le suivant :

FRBG au 31/12/2012 :	31 300 mDT
Provision Additionnelle au 31/12/2012 :	25 367 mDT
Solde FRBG au 31/12/2013 :	5 933 mDT

4.5 - Évolution des dividendes

DÉSIGNATIONS	2013	2012	2011
Dividendes (en dinars)	0	0	0
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dividende par action (en dinars)	0	0	0
Taux de dividende en % de la valeur nominale	0,00%	0,00%	0,00%
Date de détachement	-	-	-

4.6 - Évolution du Produit Net Bancaire et du résultat d'exploitation

DÉSIGNATIONS	2013	2012 proforma	2011 proforma
Total des produits d'exploitation bancaire (en mDT)	102 450	75 488	63 322
PRODUIT NET BANCAIRE (en mDT)	52 908	39 368	34 856
Résultat d'exploitation (en mDT)	10 430	-1 028*	-5 262*
Capital social (en mDT)	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Produits d'Exploitation Bancaire/ Action (en DT)	102,45	75,488	63,322
Produit Net Bancaire / Action (en DT)	52,908	39,368	34,856
Résultat d'exploitation / Action (en DT)	10,430	-1,028	-5,262

(*) : Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués).

4.7 - Évolution du résultat net

DÉSIGNATIONS	2013	2012*	2011*
Résultat avant impôts (En mDT)	10 290	-988	-4 709
Résultat net (En mDT)	10 090	-1 073	-4 779
Capital social (En mDT)	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat avant impôts / action (En DT)	10,290	-0,988	-4,709
Résultat net / action (En DT)	10,090	-1,073	-4,779

(*) : Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués).

4.8 - Évolution de la Marge Brute d'Autofinancement

En MD	2013	2012*	2011*
Bénéfice net	10 090	-1 073	-4 779
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif, pour risques et charges	14 292	13 561	19 481
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-3 423	-758	910
Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations	3 750	2 125	1 773
Marge brute d'autofinancement	24 709	13 855	17 385

4.9 - Emprunts obligataires garantis par la BTK au 31/12/2013

Néant.

4.10 - Encours des crédits de la BTK

- Emprunts obligataires émis par la BTK

Emprunt obligataire	Montant	Taux d'intérêt	Dernière échéance	Principal restant dû au 31/12/2013
Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK				
▪ BTK 2009 : Tranche 1	5 000	TMM+0,5%	26/02/2017	2 857
▪ BTK 2009 : Tranche 2	10 000	TMM+0,7%	26/02/2020	7 000
▪ BTK 2009 : Tranche 3	30 000	TMM+0,8%	26/02/2025	24 000
▪ BTK 2009 : Tranche 4	5 000	5,85%	26/02/2030	4 250
▪ BTK 2012 : Tranche 1	13 500	TMM+1,75%	15/11/2017	10 800
▪ BTK 2012 : Tranche 2	56 500	6,30%	15/11/2019	48 429
Total	120 000			97 336

• Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

(En mDT)

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts en dinars sur le marché monétaire	4 801	25 000	16 852
Emprunts en devises	0	19 542	4 498
Avoir des Banques & établissements bancaires & financiers	0	303	11 127
Dette rattachées sur les placements des établissements bancaire & financiers	78	336	14
Total	4 879	45 181	32 491

• Encours des emprunts extérieurs à long terme

(En mDT)

Libellé	2011	2012	2013		
			Tirages	Remboursements	Solde
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	10 940	8 206	0	2 735	5 471
Ligne Partenariat Italienne	0	0	0	0	0
Ligne PME Italienne	2 866	2 411	0	527	1 884
Emprunt EXIM BANK (Japon)	0	0	0	0	0
Emprunt BEI	305	156	0	156	0
Ligne BPCE		0	90 318	3 847	86 471
Total ressources spéciales	14 111	10 773	90 318	7 265	93 826

4.11 - Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire BTK 2012

L'emprunt obligataire « BTK 2012 » a été émis pour un montant de 70 000 000 de dinars divisé en 700 000 obligations de 100 dinars de nominal.

L'emprunt est constitué de deux catégories émises pour des durées respectives de 5 ans à un taux variable de TMM+1,75% et de 7 ans à un taux fixe de 6,30%.

Souscripteurs BTK 2012	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligation	Catégorie (en mDT)		TOTAL (en mDT)
			Taux variable	Taux fixe	
Assurances	13	213 500	500	20 850	21 350
Banques	2	50 000	5 000	0	5 000
OPCVM	26	336 500	3 000	30 650	33 650
Autres	1	100 000	5 000	5 000	10 000
Total	42	700 000	13 500	56 500	70 000

4.12 - Les principaux indicateurs de gestion et ratios

Principaux indicateurs (en mDT)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts de la clientèle	854 804	784 896	608 127
Créances nettes sur la clientèle	1 131 784	967 948*	798 242*
Créances douteuses et litigieuses (bilan et hors bilan)	265 750	223 979	184 004
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	1 558 835	1 326 715	1 072 069
Total des capitaux propres après résultat	152 662	142 846*	143 970*
Total des capitaux propres avant résultat	142 572	143 919*	148 749*
Capital social	100 000	100 000	100 000
Total bilan	1 356 969	1 180 437*	954 175*
PNB	52 908	39 368	34 856
Commissions nettes	12 112	9 819	5 723
Frais généraux**	32 524	28 702	20 912
Frais de personnel	19 156	17 882	13 700
Provisions sur créances	100 354	86 520*	73 549*
Agios réservés (créances)	70 306	59 908	53 548
Provisions et agios réservés	170 660	146 428	127 097*
Résultat d'exploitation	10 430	-1 028*	-5 262*
Résultat net	10 090	-1 073*	-4 779*
Dividendes	0	0	0
Fonds propres nets	132 411	172 008	163 726
Les actifs pondérés par les risques	1 240 258	1 195 437	942 119
Effectif	358	347	327

(*) : Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués).

(**) Inclut les frais de personnel, les dotations aux amortissements sur immobilisations et les charges générales d'exploitation.

Ratios de Structure	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Total capitaux propres après résultat/total bilan	11,3%	12,1%	15,1%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	63,0%	66,5%	63,7%
Créances nettes sur la clientèle/total bilan	83,4%	82,0%	83,7%
Dépôts de la clientèle/créances nettes sur la clientèle	75,5%	81,1%	76,2%

Ratios de Productivité	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Frais Généraux / PNB	61,5%	72,9%	60,0%
Commissions nettes / Frais de personnel	63,2%	54,9%	41,8%
Frais de personnel / PNB	36,2%	45,4%	39,3%
Dépôts de la clientèle / Effectif (mDT)	2 388	2 262	1 860
Frais Généraux / Effectif (mDT)	91	83	64
Frais de personnel / Effectif (mDT)	54	52	42
PNB / Effectif (mDT)	148	113	107

Ratios de Rentabilité	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
ROE= Bénéfice net/(total des capitaux propres avant résultat)	7,1%	-0,7%	-3,2%
ROA= Bénéfice net /Total bilan	0,7%	-0,1%	-0,5%
Bénéfice net / PNB	19,1%	-2,7%	-13,7%
PNB / Total Bilan	3,9%	3,3%	3,7%
Dividendes / Capital Social	0,0%	0,0%	0,0%
Commissions nettes / PNB	22,9%	24,9%	16,4%

Ratios de Risques	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
CDL (Créances Douteuses et Litigieuses)	265 750	223 979	184 004
Provisions & Agios réservés	170 660	146 428	127 097
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	1 558 835	1 326 715	1 072 069
CDLs / Créances brutes	17,0%	16,9%	17,2%
Provisions et agios réservés / CDLs	64,2%	65,4%	69,1%

Ratios Prudentiels	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Ratio de liquidité*	81,63%	63,88%	61,33%
Ratio de solvabilité**	10,68%	14,39%	17,38%

(*) Le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible

(**) Ratio de fonds propres nets selon la circulaire n° 99-04 de la BCT = Fonds propres nets / Total des actifs pondérés par les risques

4.13 - Renseignements sur les états financiers consolidés de la BTK au 31/12/2013

4.13.1 - Bilan consolidé arrêté au 31 décembre

(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Bilan à Fin 2013	Bilan à Fin 2012 Proforma*	
ACTIF				
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	8.1	48 473	34 495*
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	8.2	23 641	47 118*
AC3	Créances sur la clientèle	8.3	1 151 352	990 894*
AC3	Opérations de leasing	8.4	173 243	156 380*
AC4	Portefeuille titres commercial	8.5	69 647	39 702
AC5	Portefeuille titre d'investissement	8.6	11 201	10 971
AC5	Titres mis en équivalence	8.7	1 920	5 702
AC6	Valeurs immobilisées	8.8	50 670	44 656
AC7	Autres actifs	8.9	67 249	79 296*
	TOTAL ACTIF		1 597 395	1 409 215
PASSIF				
	Banque centrale et CCP		124 016	0
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8.10	33 101	91 664
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	8.11	858 163	791 008
PA4	Emprunts & ressources spéciales	8.12	308 608	234 078
PA5	Autres passifs	8.13	59 345	81 069
	TOTAL PASSIF		1 383 233	1 197 819
INTERETS MINORITAIRES				
	Part des intérêts minoritaires dans les réserves		18 465	19 377
	Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 715	1 502
	Total des intérêts des minoritaires	8.14	20 180	20 879
CAPITAUX PROPRES				
	Capital		100 000	100 000
	Réserves consolidées		90 506	94 089*
	Résultat consolidé de l'exercice		3 476	-3 572*
	Total capitaux propres	8.15	193 982	190 517
	TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 597 395	1 409 215

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7 aux états financiers).

4.13.2 - Etat des engagements Hors Bilan consolidé arrêté au 31 décembre

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2013	31/12/2012
	PASSIFS EVENTUELS			
HB.1	Cautions, avals et autres garanties données	9.1	151 399	111 556
HB.2	Crédits documentaires		75 108	78 083
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		226 507	189 639
	ENGAGEMENTS DONNES			
HB.4	Engagements de financement donnés	9.2	37 177	31 641
HB.4	Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé	9.2	51	142
HB.5	Engagements sur titres		176	176
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		37 404	31 959
	ENGAGEMENTS RECUS			
HB.6	Engagements de financement recus	9.3	2 761	2 662
HB.7	Garantie de remboursement de crédit	9.3	19 965	6 471
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		22 726	9 133

4.13.3 - Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre

(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012(*) proforma
	Produits d'exploitation bancaire		
PR.1	Intérêts et revenus assimilés	78 686	57 594
PR.1	Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	16 559	15 285
PR.2	Commissions	13 514	11 029
PR.3	Gains sur portefeuille commercial et op.financières	9 287	3 327
PR.4	Revenus du portefeuille d'investissement	1 743	1 331
	Total produits d'exploitation bancaire	119 789	88 566
CH.1	Intérêts encourus et charges assimilés	-47 267	-34 184
CH.1	Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	-9 490	-7 223
CH.2	Commissions encourues	-661	-491
	Total charges d'exploitation bancaire	-57 418	-41 898
	PRODUIT NET BANCAIRE	62 371	46 668
PR.5/CH.4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	-18 319	-14 923*
PR.6/CH.5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	2 273	758
PR.7	Autres produits d'exploitation	5 944	5 731
CH.6	Frais de personnel	-23 160	-21 669
CH.7	Charges générales d'exploitation	-12 222	-11 073
CH.8	Dotations aux amortissements sur immobilisations	-4 748	-3 121
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-77	-23
	RESULTAT D'EXPLOITATION	12 062	2 348
PR.8/CH.9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	130
CH.11	Impôt sur les bénéfices	-6 895	-4 549*
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	5 192	-2 070
	PART DES INTERETS MINORITAIRES	-1 716	-1 502
	RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	3 476	-3 572

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7 aux états financiers).

4.13.4 - Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre

(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		113 517	93 486
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-63 694	-49 443
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers			0
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-149 081	-196 077
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		53 595	157 157
Titres de placement		-26 393	0
Sommes versées au personnel & créditeurs divers		-23 471	-21 513
Autres flux de trésorerie		-16 392	21 054
Impôt sur les sociétés		-3 796	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-115 715	4 664
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 570	1 833
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		2 475	-7 327
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-12 090	-5 300
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-8 045	-10 794
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
(-) Ajustement des comptes de capitaux propres (variation)		-24 408	
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)		95 312	59 211
Remboursement d'emprunts		0	0
Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net affecté des activités de financement		70 904	59 211
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-52 856	53 081
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-3 927	-57 008
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	11.1	-56 783	-3 927

4.13.5 - Notes aux Etats Financiers Consolidés Arrêtés au 31/12/2013

I-REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Les états financiers consolidés du groupe BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment :

- La norme comptable générale n°1 du 30décembre 1996 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables tunisiennes de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable n°38 relative aux regroupements d'entreprises ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE :

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2012.

3. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le périmètre de consolidation comprend tous les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se présentent ainsi :

Dénomination	Secteur	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
BTK	Financier	100%	100%	Intégration globale
EL ISTIFA	Financier	100%	100%	
SCIF	Financier	80%	80%	
Univers Invest SICAR	Financier	87%	87.34%	
AIL	Financier	95%	95%	
Univers participations SICAF	Financier	100%	99.79%	
Tunis Center	Immobilier	22.75%	22.75%	Mise en équivalence
STPI	Immobilier	30%	30%	
MEDAI	Immobilier	30%	30%	

Toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, ont pour pays de résidence la Tunisie.

La société STKE, Société Tunisienne koweïtienne El Emar, est sortie du périmètre de consolidation suite à la cession de la BTK de sa participation.

4. BASES DE MESURE :

Les états financiers du Groupe BTK sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments au coût historique.

5. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

5.1-METHODES DE CONSOLIDATION :

- INTEGRATION GLOBALE :

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la BTK. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- MISE EN EQUIVALENCE :

Les sociétés sur lesquelles la BTK-BPCF exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation qui est initialement enregistrée au coût historique est reclassée en Titres mise en équivalence. Ce coût est ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

5.2-REGLES DE CONSOLIDATION :

- Traitement des écarts de première consolidation :

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill :

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part de la BTK dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du Bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

- **Opérations réciproques :**

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Lorsque ces opérations sont conclues avec des entreprises associées et que leur élimination génère un impact sur le résultat consolidé, il a été procédé à leur élimination.

- **Traitement de l'impôt :**

Les états financiers consolidés sont établis en application de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode il est tenu compte des impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles pourraient être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

- **Réserves consolidées :**

Les réserves consolidées incluent les réserves de la BTK ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

- **Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat de la BTK ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

5.3- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES SUR LES COMPTES CONSOLIDES :

- **Homogénéisation des méthodes comptables :**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de :

- Le non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.
- L'application de la méthode d'impôt différé pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

- **Elimination des soldes et transactions intragroupe :**

Les opérations et transactions internes sont éliminées afin de neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont porté principalement sur :

- Les comptes courants entre sociétés du groupe,
- Les commissions entre sociétés du groupe,
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre,
- Les frais d'émission d'emprunts obligataires de la BTK et de l'AIL facturés par la SCIF
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTK,
- Les cessions de créances par la BTK à la société EL ISTIFA.
- Les cessions de titres par la BTK à la société Univers Participations SICAF.

6. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION :

6.1- COMPTABILISATION DES PRETS ET REVENUS Y AFFERENTS :

Les engagements de financement sont inscrits en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés ; et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale.

Les créances cédées par la BTK à la société ISTIFA sont reprises au niveau du bilan consolidé pour leur valeur brute avant l'opération de cession.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêt précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de régularisation " créance rattachée" et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post composés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les " actifs nécessitant un suivi particulier " (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les " actifs incertains " (classe B2), les " actifs préoccupants " (classe B3) ou parmi les " actifs compromis " (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ".

6.2-COMPTABILISATION DES BIENS DONNES EN LEASING :

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste "opérations de leasing" conformément aux principes comptables retenus par la norme comptable n° 41.

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

Les contrats de leasing conclus et non encore mis en force à la date d'arrêté figurent parmi les engagements Hors Bilan donnés.

6.3-COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE TITRES ET REVENUS Y AFFERENTS :

Le portefeuille titres détenu par le Groupe est classé dans les catégories suivantes : le portefeuille titres commercial et le portefeuille titres d'investissement.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

(i) Le portefeuille titres commercial :

- (a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- (b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend :

- (a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- (b) Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Les titres de participation cédés à Univers Participation SICAF sont repris au niveau du bilan consolidé pour la valeur minimale entre leurs coûts historiques et leurs valeurs mathématiques.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement Hors Bilan pour leur valeur de souscription.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution d'une provision, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur qui correspond à leur valeur mathématique intrinsèque calculée sur la base de la situation nette de la société émettrice la plus récente, pour les titres non cotés.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes font l'objet de provision.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

(iii) Les titres mis en équivalence :

Les participations mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique " Titres mis en équivalence " pour la quote-part du groupe dans la situation nette de l'entreprise.

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

6.4.COMPTABILISATION DES RESSOURCES ET CHARGES Y AFFERENTES :

Les engagements de financement reçus sont portés en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change des emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

6.5 . EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS :

6.5.1 PROVISION POUR RISQUE SUR PRET :

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- **Actif incertains (classe B2) : 20 %**
- **Actif préoccupants (classe B3) : 50 %**
- **Actif compromis (classe B4) : 100 %**

Dans le cadre de l'homogénéisation des traitements comptables, cette méthode a été également appliquée au niveau consolidé à la filiale EL ESTIFA (Société de recouvrement).

6.5.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par le groupe jusqu'au 31/12/2013 s'élèvent à 8 124 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2013 totalisent le montant de 1 546 KDT.

6.5.3 PROVISIONS ADDITIONNELLES

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A titre transitoire, Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013 (Cf. Note 7 Ajustement 1).

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2013 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013

Provision sur participations :

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions destinées à couvrir les moins-values éventuellement dégagées et revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

6.6 -IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

Elément d'Immobilisation	% Amortissement	Durée
- Mobilier et matériel de bureaux	10 %	10 ans
- Matériel de transport	20 %	5 ans
- Matériel informatique	15 %	7 ans
- Logiciel	33 %	3 ans
- A. A. et installations	10 %	10 ans
- Immeuble d'exploitation et travaux s'y rattachant	2 %	50 ans
- Baies vitrées et carrelages	5 %	20 ans
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	5 %	20 ans
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 %	10 ans
- Ascenseurs et installations diverses	10 %	10 ans
- système d'information « DELTA »	20%	5 ans

Dans ce cadre, un traitement d'homogénéisation des méthodes comptables à été appliqué au niveau consolidé à la filiale Tunis Centre.

Les charges à répartir sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs.

7. Ajustements comptables impactant les capitaux propres d'ouverture

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'information financière, la banque a procédé à des ajustements ayant touché les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013, ces ajustements impactent le bilan consolidé de la façon suivante :

- **Comptes du Bilan :**

	Notes	31/12/2012 avant ajustement	Ajust.1	Ajust.2	Ajust.3	Ajust.4	31/12/2012 après ajustement
ACTIF							
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	8.1	33 295		1 200			34 495
Créances sur les établissements bancaires & financiers	8.2	47 910			-792		47 118
Créances sur la clientèle	8.3	1 034 482	-43 588				990 894
Opérations de leasing	8.4	156 483	-103				156 380
Portefeuille titres commercial	8.5	39 702					39 702
Portefeuille titre d'investissement	8.6	10 971					10 971
Titres mis en équivalence	8.7	5 702					5 702
Valeurs immobilisées	8.8	44 656					44 656
Autres actifs	8.9	66 085	15 292			-2 081	79 296
TOTAL ACTIF		1 439 286	-28 400	1 200	-792	-2 081	1 409 215
PASSIF							
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8.10	91 664					91 664
Dépôt & avoirs de la clientèle	8.11	791 008					791 008
Emprunts & ressources spéciales	8.12	234 078					234 078
Autres passifs	8.13	81 069					81 069
TOTAL PASSIF		1 197 819	0	0	0	0	1 197 819
INTERETS MINORITAIRES							
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		19 377					19 377
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 502					1 502
Total des intérêts des minoritaires	8.14	20 879	0	0	0	0	20 879
CAPITAUX PROPRES							
Capital		100 000					100 000
Réserves consolidées		121 037	-25 276	1 200	-792	-2 081	94 089
Résultat consolidé de l'exercice		-448	-3 124				-3 572
Total capitaux propres	8.15	220 589	-28 400	1 200	-792	-2 081	190 516
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 439 286	-28 400	1 200	-792	-2 081	1 409 215

- Comptes de l'état de résultat :

	Notes	31/12/2012 avant ajustement	Ajust.1	31/12/2012 après ajustement
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	10.1	57 594		57 594
Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	10.2	15 285		15 285
Commissions	10.3	11 029		11 029
Gains sur portefeuille commercial et op.financières	10.3	3 327		3 327
Revenus du portefeuille d'investissement	10.4	1 331		1 331
Total produits d'exploitation bancaire		88 566		88 566
Total charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilés	10.5	-34 184		-34 184
Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	10.5	-7 223		-7 223
Commissions encourues	10.6	-491		-491
Total charges d'exploitation bancaire		-41 898		-41 898
PRODUIT NET BANCAIRE		46 668		46 668
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Dotations aux provisions et résultat des corrections de	10.7	-10 116	-4 807	-14 923
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		758		758
Autres produits d'exploitation	10.8	5 731		5 731
Frais de personnel	10.9	-21 669		-21 669
Charges générales d'exploitation	10.10	-11 073		-11 073
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-3 121		-3 121
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-23		-23
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 155	-4 807	2 348
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		130		130
Impôt sur les bénéfices	10.11	-6 231	1 682	-4 549
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 054	-3 124	-2 070
PART DES INTERETS MINORITAIRES		-1 502		-1 502
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		-448	-3 124	-3 572

Ajustement 1 :

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a émis en date du 30 décembre 2013 la nouvelle circulaire aux établissements de crédit N° 2013-21 relative à la division, couverture des risques et le suivi des engagements. Selon ladite circulaire, les établissements de crédit sont désormais tenus de constituer des provisions additionnelles selon des quotités définies pour couvrir le risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe des actifs compromis supérieure ou égale à 3 ans (Cf Note 3.1 dernier alinéa).

Au 31/12/2013, l'application de la nouvelle circulaire a résulté en la constitution d'un stock de provisions additionnelles s'élevant à 47 827 KDT.

Etant considéré un changement de méthode comptable, les provisions additionnelles à fin 2012 s'élevant à 28 400 KDT nets d'impôts ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre

de l'exercice 2013.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, la banque a déterminé l'effet de l'application de la nouvelle circulaire sur les capitaux propres de départ et le résultat net au titre de l'exercice 2012.

Ainsi, la colonne comparative relative à l'exercice 2012 a été retraitée comme suit :

- Provisions additionnelles imputées sur les capitaux propres de départ au titre de l'exercice 2012 pour le montant de 25 276 KDT nets d'impôts;
- Provisions additionnelles imputées sur le résultat de l'exercice 2012 pour le montant de 3 124 KDT nets d'impôts

Ajustement 2 :

A l'occasion de l'arrêté 2013, la banque a procédé à la régularisation de deux suspens correspondants antérieurs à l'exercice 2012 :

- Un suspens au niveau du compte BCT libellé en Dollar USD, dont l'apurement a résulté en la prise en compte d'un gain de change de 1 400 KDT en contre partie de la contre-valeur position de change USD ;
- Un suspens au niveau du compte BCT EURO, dont l'apurement a résulté en la prise en compte d'une perte de change de 200 KDT en contre partie de contre-valeur position de change EURO.

S'agissant d'erreurs fondamentales, les corrections susvisées ont été constatées en ajustement à la hausse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013 pour le montant net de 1 200 KDT, par référence au traitement rétrospectif prévu par la Norme Comptable (NC) 11.32.

Ajustement 3 :

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2013, la banque comptabilise les déports et reports courus sur opérations de « Currency Swap ». Ainsi, les déports courus au titre des exercices 2012 et antérieurs ont été constatés en 2013 pour le montant de 792 KDT.

S'agissant d'erreur fondamentale, la correction susvisée a été constatée en ajustement à la baisse des capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013, par référence au traitement rétrospectif prévu par la Norme Comptable (NC) 11.32. Toutefois, les données comparatives n'ont pas été retraitées en raison de l'impossibilité de distinguer de façon séparée l'impact sur l'exercice 2012.

Ajustement 4:

Les 2081 mDT correspond à la dépréciation de l'actif d'impôt différé pris en compte au titre du report déficitaire dont bénéficie la société tête du groupe (BTK) suite aux réintégrations effectuées par les services du contrôle fiscal aux résultats des exercices 2002 à 2006.

Rubrique	solde au 31/12/2012 avant correction	solde au 31/12/2012 après correction	Impact au 31/12/2013
deficit reportable	21 549	15 604	-5 945
AID	7 542	5 461	-2 081

L'impôt différé actif au titre du report déficitaire BTK a été pris en compte dans les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012 pour le montant de 7 542 Mdt.

ACTIFS :

Note 8.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 48 473 mDT contre 34 495 mDT au 31 décembre 2012 enregistrant ainsi une augmentation de 13 978 mDT. Ce solde est détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	31/12/2012	Variation	
- Caisse	2 080	4 587	4 587	-2 507	-55%
- Avoirs en dinars & en devises à la BCT	46 393	29 908(*)	28 708	16 485	55%
Total	48 473	34 495	33 295	13 978	41%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 2).

Note 8.2 - Avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 23 641mDT contre 47 118 mDT au 31 décembre 2012 soit une baisse de 23 477 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	31/12/2012	Variation	
- Créances sur les établissements bancaires	23 641	47 118(*)	47 910	-23 477	-50%
Total	23 641	47 118	47 910	-23 477	-50%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 3).

Note 8.3 - Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2013 un solde net de 1 151 352 mDT contre un solde 990 894 mDT au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 160 458 mDT, se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012 (*)	31/12/2012	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	979 370	881 180	881 180	98 190	11%
- Créances impayées	356 893	299 864	299 864	57 029	19%
- Principal impayés	173 076	132 653	132 653	40 423	30%
- Intérêts impayés	68 053	95 711	95 711	-27 658	-29%
- Intérêts de retard & autres impayés	115 764	71 500	71 500	44 264	62%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 590	5 246	5 246	-2 656	-51%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	166 070	129 821	129 821	36 249	28%
Total brut des créances sur la clientèle	1 504 923	1 316 110	1 316 110	188 813	14%
A déduire couverture	-353 571	-325 216	-281 628	-28 355	9%
- Provisions a base individuelle	-140 612	-128 592(*)	-85 004	-12 020	34%
- Provisions a base collective	-6 765	-5 377	-5 377	-1 388	26%
- Agios réservés	-206 194	-191 247	-191 247	-14 947	8%
Total net des créances sur la clientèle	1 151 352	990 894	1 034 482	160 458	16%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1)

Note 8.4 - Opérations de leasing

Les opérations de crédit bail et assimilées présentent au 31 décembre 2013, un solde net de 173 243 mDT contre 156 380 mDT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 16 863 mDT.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012 (*)	31/12/2012	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	173 503	155 458	155 458	18 045	12%
- Créances impayées	13 475	13 648	13 648	-174	-1%
Total brut des créances sur la clientèle	186 978	169 106	169 106	17 872	11%
A déduire couverture	-13 735	-12 726	-12 623	-1 009	8%
- Provisions individuelles	-11 421	-10 443(*)	-10 340	-978	9%
- Provisions collectives	-1 359	-1 211	-1 211	-148	12%
- Agios réservés	-955	-1 072	-1 072	117	-11%
Total net des créances sur la clientèle	173 243	156 380	156 483	16 863	11%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1).

Note 8.5 - Portefeuille Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint à fin 2013 un montant de 69 647 mDT contre 39 702 mDT à fin 2012, enregistrant une augmentation nette de 29 945 mDT. Ce solde se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
- Obligations	10 594	4 594	6 000	131%
- Actions	24 259	23 950	309	1%
- Bons de trésors	33 876	10 331	23 545	228%
- Créances rattachées	918	827	91	11%
Total net du portefeuille titres commercial	69 647	39 702	29 945	75%

Note 8.6 - Portefeuille Titres d'investissement :

Le solde net du portefeuille Titres de participation s'élève à fin 2013 à 11 201 mDT contre 10 971 mDT à fin 2012, enregistrant une augmentation nette de 230 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
-Titres de participation	39 941	40 710	-769	-2%
- A déduire Provisions	-28 740	-29 739	999	-3%
Total net du portefeuille titres d'investissement	11 201	10 971	230	2%

Note 8.7 - Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2013 un solde 1 920 mDT contre un solde de 5 702 mDT au 31 décembre 2012, enregistrant une diminution 3 782 mDT. Le détail des titres par société se présente comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
-Participations S G T	0	3 633	-3 633	
-Participations STPI	1 620	1 748	-128	-8%
-Participations MEDAI	300	321	-21	-7%
Total	1 920	5 702	-3 782	-197%

Note 8.8 - Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées à fin 2013 s'élève à 50 670 mDT contre 44 656 mDT à fin 2012, soit une augmentation de 6 014 mDT, se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
-Fonds de commerce	954	954	0	0%
logiciels	14 051	658	13 393	2036%
-Terrain	5 953	3 711	2 242	60%
-Siège social	4 149	4 322	-173	-4%
Constructions	3 480	2 244	1 236	55%
-Bâtiments loués	23 834	34 913	-11 079	-32%
-Matériel de transport	1 538	1 393	145	10%
-Matériels de bureau et informatique	5 436	4 201	1 235	29%
-Mobilier de bureau	1 203	1 259	-56	-4%
-Autres agencements et installations	19 577	8 787	10 790	123%
-Autres Immobilisations corporelles & incorporelles	336	6 990	-6 654	-95%
-ecart d'acquisition	4 989	4 989	0	0%
Valeur brute des immobilisations	85 500	74 419	11 080	15%
A déduire : Amortissements	-33 981	-29 163	-4 818	17%
A déduire : Amortissements ecart d'acquisition	-498	-249	-249	100%
A déduire : Provisions /avances	-351	-351	0	0%
Valeur comptable nette des immobilisations	50 670	44 656	6 014	13%

Note 8.9- Autres Actifs

Le solde net de la rubrique "Autres Actifs " s'élève à fin 2013 à 67 249 mDT contre 79 296 mDT à fin 2012, soit une diminution de 12 047 mDT détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012 (*)	31/12/2012	Variation	
-Dépôt et cautionnement	298	269	269	29	11%
Comptes d'Etat, collectivités locales	30 293	33 885(*)	20 674	-3 592	-11%
Autres comptes d'actif	39 127	47 885	47 885	-8 758	-18%
-A déduire : provisions sur autres actifs	-2 469	-2 743	-2 743	274	-10%
Valeur comptable nette des immobilisations	67 249	79 296	66 085	-12 047	-15%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement let 4).

PASSIFS :**Note 8.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Ce poste totalise au 31/12/2013 la somme de 33 101 mDT contre 91 664 mDT au 31/12/2012 soit une diminution de 58 563 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Dépôts et avoirs des Etab. bancaires & Financiers	33 101	91 664	-58 563	-64%
Total brut	33 101	91 664	-58 563	-64%

Note 8. 11- Dépôts et avoirs de la clientèle :

Le solde des comptes de la clientèle créditeurs totalise au 31 décembre 2013 la somme de 858 163 mDT contre 791 008 mDT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 67 155 mDT détaillée ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Depots a vue	195 255	177 370	17 885	10%
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôt	643 975	593 982	49 993	8%
Autres sommes dues à la clientèle	18 933	19 656	-723	-4%
Total brut	858 163	791 008	67 155	8%

Note 8.12- Emprunt & Ressources spéciales :

Les emprunts à long terme ont atteint au 31 décembre 2013 la somme de 308 608 mDT contre 234 078 mDT au 31 décembre 2012 soit une hausse de 74 530 mDT, ainsi détaillée :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Emprunts représentés par des titres	208 029	166 222	41 807	25%
Ressources spéciales	93 824	65 078	28 746	44%
Dettes rattachées	6755	2 778	3 977	143%
Total	308 608	234 078	74 530	32%

Note 8.13- Autres Passifs

Les autres comptes du Passif ont atteint 59 345 mDT à fin 2013 contre 81 069 mDT à fin 2012, soit une diminution de 21 724 mDT, ils sont ainsi détaillés :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Fournisseurs	1840	6 995	-5 155	-74%
Dettes sociales et fiscales	3039	4 521	-1 482	-33%
Comptes de régularisation passifs	4 337	23 588	-19 251	-82%
Autres dettes	16 276	18 636	-2 360	-13%
Passifs d'impôt différés	27269	27 001	268	1%
Provisions et réajustements	6584	328	6 256	1907%
Total brut	59 345	81 069	-21 724	-27%

INTERETS MINORITAIRES & CAPITAUX PROPRES

La part des minoritaires dans les fonds propres totalise à fin 2013 la somme de 20 180 mDT contre de 20 879 mDT à fin 2012, détaillée par société comme suit :

Note 8.14- Intérêts Minoritaires

Groupe BTK	A Fin 2012	Dist. des dividendes	Ajust. des états financiers individuels	Résultat Exercice 2012	A Fin 2013
Intérêts minoritaires AIL	1 134	-67	14	120	1 201
Intérêts minoritaires UNIVERS INVEST	395	-108	70	2	359
Intérêts minoritaires SCIF	325	0	6	4	335
Intérêts min. U. P."SICAF"	2	0	-1	0	1
Intérêts min.TUNIS CENTER	19 023	-2317	-11	1589	18 284
TOTAL INT. MINORITAIRES	20 879	-2 492	78	1715	20 180

Note 8.15- Capitaux Propres :

A la date du 31/12/2013, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 dt libérée en totalité.

Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint 193 982 mDT à fin 2013 contre 220 589 mDT à fin 2012, soit une diminution de 26 607 mDT ainsi détaillée :

Groupe BTK	Salde à fin 2012 avant modification comptable	Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(*)	corrections d'erreurs(**)	Salde à fin 2012 après modification comptable	Affectation fonds social	Distribution des dividendes	Ajustement résultat cession STKE(***)	Ajustements des états financiers individuels	Résultat de l'exercice	Salde à fin 2013
BTK	223 119	-16 488	-1 673	204 958	-275	4 682	1 020		33	210 418
AIL	5 536	-67		5 469	0	-1 283		333	2 277	6 796
EL ISTIFA	-15 299	-11 844		-27 143	0	-1 918		13	724	-28 324
UNIVERS INVEST	667			667	0	-192		-77	11	409
SCIF	497			497	0	0		21	16	534
UNIVERS PART. "SICAF"	1 009			1 009	0	-396		-18	25	620
SGT	1 164			1 164	0	0	-1 020		-144	0
TUNIS CENTER	3 328			3 328	0	-683		-3	467	3 109
STPI	547			547	0	-210		1	83	421
MEDAI	21			21		0		-5	-16	0
TOTAL GROUPE	220 589	-28 399	-1 673	190 518	-275	0	0	265	3 476	193 982

(*) : Il s'agit de l'effet de l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 sur les capitaux propres au 31/12/2013 (Cf. Note 7 aux états financiers)

(**) : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustements 2, 3&4).

(***) : Il s'agit de l'ajustement du résultat de cession individuel STKE par rapport à un résultat de cession consolidé

ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 9.1 – Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Avals d'emprunts obligataires	120	120	0	0%
Aval de billets de trésorerie	8 200	6 300	1 900	30%
Avals, cautions & autres garanties données	143 079	105 136	37 943	36%
Total	151 399	111 556	39 843	36%

Note 9.2 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Engagements de financements donnés	37 228	31 783	5 445	17%
Total	37 228	31 783	5 445	17%

Note 9.3 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Garantie de remboursement des crédits	19 965	6 471	13 494	209%
Garanties reçues de la clientèle	2 761	2 662	99	4%
Total	22 726	9 133	13 593	149%

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT**Note 10.1 - Intérêts & revenus assimilés :**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 95 245 mDT au titre de l'exercice 2013 contre 72 879 mDT au titre de l'exercice 2012, soit une augmentation 22 366 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions d'engagement	159	59	100	169%
Commissions sur cautions & avals	2 347	1 690	657	39%
Report net sur operation de change	1 512		1 512	
Intérêts des placements au marché monétaire	484	836	-352	-42%
Intérêts des comptes débiteurs	16 404	7 853	8 551	109%
Intérêts des crédits à court terme	18 769	12 989	5 780	44%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	55 570	49 452	6 118	12%
Total	95 245	72 879	22 366	31%

Note 10.2 - Commissions :

Les commissions totalisent au 31/12/2013 la somme de 13 514 mDT contre 11 029 mDT en 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 2 485 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions d'études & gestion	2 499	2 542	-43	-2%
Commissions sur opérations d'intermédiation en bourse	473	464	9	2%
Commissions sur opérations bancaires dinars	6968	5 267	1701	32%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	3 574	2 756	818	30%
Total	13 514	11 029	2 485	23%

Note 10.3 - Gain sur portefeuille titre-commercial :

Cette rubrique totalise à fin 2013 la somme de 9 287 mDT contre 3 327 mDT en 2012, soit une augmentation de 5 960 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Dividendes du portefeuille - titres commercial	35	43	-8	-19%
Gains sur opérations financières	7560	2500	5060	202%
Plus ou moins value de cession titres commercial	-37	-24	-13	54%
Intérêts sur bons de trésor	1729	808	921	114%
Total	9287	3 327	5 960	179%

Note 10.4- Revenus du portefeuille d'investissement :

Cette rubrique totalise à fin 2013 la somme de 1 743 mDT contre 1 331 mDT en 2012 soit une augmentation de 412 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Dividendes	1503	926	577	62%
Autres revenus	240	405	-165	-41%
Total	1 743	1 331	412	31%

Note 10.5 - Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 56 757 mDT au titre de l'exercice 2013 contre un montant de 41 407 mDT en 2012 soit en augmentation de 15 350mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	4 460	3 487	973	28%
Intérêts des emprunts locaux à moyen& long terme	13 920	12 339	1 581	13%
Intérêts des emprunts extérieurs moyens & long terme	893	426	467	110%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	1 862	169	1 693	1002%
Intérêts des comptes courants créditeurs des clients	35 622	24 986	10 636	43%
Total	56757	41 407	15 350	37%

Note 10.6- Commissions encourues :

Les commissions encourues au cours de l'exercice 2013 ont un montant de 661 mDT contre 491 mDT à fin 2012, soit une hausse de 170mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	408	6	402	6700%
Commissions sur op. de titres & de changes	253	485	-232	-48%
Total	661	491	170	35%

Note 10.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 18 319 mDT contre 14 923 mDT à fin 2012, soit une baisse de 3 396 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012(*)	31/12/2012	Variation	
Provisions sur les créances classées	-13 032	-14 412(*)	-9 605	1 380	-10%
Provisions collectives	-1 547	-1 963	-1 963	416	-21%
Provisions pour risques et charges	-459	-615	-615	156	-25%
Pertes sur créances	-3 729	0	0	-3 729	100%
Total des provisions affectées	-18 767	-16 990	-12 183	-1 777	40%
Reprise des provisions sur créances	0	2 067	2 067	-2 067	-100%
Reprise des provisions sur risques Divers	448	0	0	448	100%
Total	-18 319	-14 923	-10 116	-3 396	23%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1).

Note 10.8 - Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise en 2013 un montant de 5 944 mDT contre un montant de 5 731 mDT en 2012 soit en hausse de 213 mDT détaillée ainsi :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Revenus des activités non financières	516	602	-86	-14%
Revenus des loyers des bâtiments	5428	5129	299	6%
Total	5944	5 731	213	4%

Note 10.9 – Frais du personnel :

Les frais du personnel totalisent au titre de l'exercice 2013 un montant de 23 160 mDT contre 21 669 mDT en 2012 soit une augmentation de 1 491 mDT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Salaires & appointements	17 333	16 132	1 201	7%
Charges sociales	5 827	5 537	290	5%
Total	23 160	21 669	1 491	7%

Note 10.10 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2013 un montant de 12 222 mDT contre un montant de 11 073 mDT à fin 2012 soit une hausse de 1 149 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
Impôts & taxes	553	622	-69	-11%
Travaux, fournitures & services extérieurs	9 758	9 251	507	5%
Transport & déplacements	644	249	395	159%
Frais divers de gestion	1 267	951	316	33%
Total	12 222	11 073	1 149	10%

Note 10.11 – Impôt sur les bénéfices

La rubrique « Impôt sur le bénéfice » présente un solde négatif 6 895mDT au titre de l'exercice 2013 contre un montant négatif 4 548 mDT pour l'exercice 2012, soit une hausse de 2 347 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012 (*)	31/12/2012	Variation	
Impot exigible	-3 562	-3058 (*)	-3173	-504	17%
Impot différé	-3 333	-1491(*)	-3 058	-1842	124%
Total	-6 895	-4 549	-6 231	-2 346	52%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 11.1 – Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2013 un solde négatif de 56 783 mDT contre un solde négatif de 3 927 mDT au 31 Décembre 2012 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	48 472	36 122	12 350
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	8 825	10 361	-1 536
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	-114 080	-51 266	-62 814
Autres liquidités et équivalents de liquidité	0	855	-855
Total	-56 783	-3 927	-52 854

4.13.6 - Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013

4.13.6.1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le périmètre de consolidation comprend tous les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se présentent ainsi :

Dénomination	Secteur	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
BTK	Financier	100%	100%	Intégration globale
EL ISTIFA	Financier	100%	100%	
SCIF	Financier	80%	80%	
Univers Invest SICAR	Financier	87%	87.34%	
AIL	Financier	95%	95%	
Univers participations SICAF	Financier	100%	99.79%	
Tunis Center	Immobilier	22.75%	22.75%	Mise en équivalence
STPI	Immobilier	30%	30%	
MEDAI	Immobilier	30%	30%	

Toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, ont pour pays de résidence la Tunisie.

- La Société STKE El Emar n'est plus une entité du groupe BTK - BPCE suite à la cession des 255 298 actions détenues par la banque, en date du 19/11/2013, et ce pour un montant de 6 383 KDT, pour une valeur comptable nette de 2 469 KDT :
 - o Impact sur le résultat net : 3 914 mDT ;
 - o Impact sur les capitaux propres : 3 914 mDT.
- La société Tunis Center est considérée filiale de la BTK et ce malgré que la BTK ne détient que 22.75% du capital de ladite société. En effet, la BTK, est le fondateur du projet et contribue directement dans la gestion de la société :
 - o Le Président du Conseil et le Directeur général de la société sont désignés directement par la BTK.
 - o La BTK détient 3 postes administrateurs au conseil d'administration de la société sur un total de 12 postes (2 administrateurs et le Président)
 - o La BTK détient 2 postes dans le comité d'investissement (1 membre et le président) sur un total de 4.

4.13.6.2 - Note 8.9- Autres Actifs

Le solde net de la rubrique "Autres Actifs" s'élève à fin 2013 à 67 249 mDT contre 79 296 mDT à fin 2012, soit une diminution de 12 047 mDT détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 (*) Proforma	Variation	
-Dépôt et cautionnement	298	269	269	29	11%
Comptes d'Etat, collectivités locales	30 293	20 674	33 885 (*)	-3 592	-11%
Autres comptes d'actif	39 127	47 885	47 885	-8 758	-18%
-A déduire : provisions sur autres actifs	-2 469	-2 743	-2 743	274	-10%
Total Net des autres postes d'actif	67 249	66 085	79 296	-12 047	-15%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1 et 4).

- Détail de la rubrique « Autres Comptes d'Actifs » :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
Débiteurs divers sur créances d'exploitation non bancaire	1 016	945
Autres débiteurs divers	32 673	41 513
Stocks et en-cours sur promotion immobilière	0	0
Comptes d'encaissement - Retour compensation	1 314	1 314
Autres charges à étaler ou à répartir sur plusieurs exercices	843	842
Charges constatées d'avance	40	60
Autres produits à recevoir	47	125
Autres comptes de régularisation actif	347	284
Créances douteuses sur autres actifs	2 847	2 802
Total	39 127	47 885

4.13.6.3 - Note 8.15- Capitaux Propres :

A la date du 31/12/2013, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 dt libérée en totalité.

Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint 193 982 mDT à fin 2013 contre 220 589 mDT à fin 2012 (avant retraitements des modifications comptables), soit une diminution de 26 607 mDT ainsi détaillée :

Groupe BTK	Solde à fin 2012 avant modification comptable	Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013 (*)	cession de l'actif (**)	Solde à fin 2012 après modification comptable	Affectation fonds social	Distribution des dividendes	ajustement résultat cession STKE (***)	Ajustements des états financiers individuels	Résultat de l'exercice	Solde à fin 2013
BTK	223 119	-16 488	-1 673	204 958	-275	4 682	1 020		33	210 418
AIL	5 536	-67		5 469	0	-1 283		333	2 277	6 796
EL ISTIFA	-15 299	-11 844		-27 143	0	-1 918		13	724	-28 324
UNIVERS INVEST	667			667	0	-192		-77	11	409
SCIF	497			497	0	0		21	16	534
UNIVERS PART. "SICAF"	1 009			1 009	0	-396		-18	25	620
SGT	1 164			1 164	0	0	-1 020		-144	0
TUNIS CENTER	3 328			3 328	0	-683		-3	467	3 109
STPI	547			547	0	-210		1	83	421
MEDAI	21			21		0		-5	-16	0
TOTAL GROUPE	220 589	-28 399	-1 673	190 518	-275	0	0	265	3 476	193 982

(*) : Il s'agit de l'effet de l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 sur les capitaux propres au 31/12/2013 (Cf. Note 7 aux états financiers).

(**) : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustements 2, 3&4).

(***) : Il s'agit de l'ajustement du résultat de cession individuel STKE par rapport à un résultat de cession consolidé.

- Résultat par action :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 Proforma (*)
Résultat de l'exercice en KDT	5 192	1 054	- 2 070
Nb d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat par action en DT	5,19	1,05	- 2,07

4.13.6.4 - Note 10.11 – Impôt sur les bénéfices

La rubrique « Impôt sur le bénéfice » présente un solde négatif 6 895mDT au titre de l'exercice 2013 contre un montant négatif 4 548 mDT pour l'exercice 2012, soit une hausse de 2 347 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 (*) Proforma	Variation	
Impot exigible	-3 562	-3173	-3058 (*)	-504	17%
Impot différé	-3 333	-3 058	-1491 (*)	-1842	124%
Total	-6 895	-6 231	-4 549	-2 346	52%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1).

4.13.6.5 - Note complémentaire relative à l'état des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31/12/2013

- Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation se composent essentiellement :

- 1- Les produits d'exploitation bancaire encaissée pour un montant de 113 517 KDT,
- 2- Les charges d'exploitation bancaire décaissées pour un montant de 63 694 KDT,
- 3- Les prêts et avances/remboursement prêts et avances accordés à la clientèle pour un montant de décaissements de 149 081 KDT.

- Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement se composent essentiellement :

- 1- Les intérêts & dividendes encaissés pour un montant de 1 570 KDT,
- 2- Les montants nets des acquisitions et des cessions sur portefeuille encaissés pour un montant de 2 475 KDT,
- 3- Les décaissements nets sur les acquisitions des immobilisations pour un montant de décaissements de 12 090 KDT.

- Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie net provenant des activités de financement se composent essentiellement :

- 1- Les ajustements sur les capitaux propres pour un montant négatif de 24 408 KDT s'explique principalement par l'effet de la comptabilisation des provisions additionnelles de la décote sur les garanties,
- 2- Le tirage sur les lignes de ressources spéciales des lignes extérieures pour un montant de 95 312 KDT.

4.13.6.6 - Note 12 – Evénements postérieurs à la clôture

La banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013.

4.13.7 - Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013

4.13.7.1 - Bilan consolidé rectificatif au 31/12/2013 Du groupe BTK-BPCE
(En mDT)

	Notes	Bilan A Fin 2013	Bilan A Fin 2012	Bilan A Fin 2012(*) Proforma	Variation	
					Montant	%
ACTIF						
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	8.1	48 473	33 295	34 495(*)	13 978	41%
Créances sur les établissements bancaires & financiers	8.2	23 641	47 910	47 118(*)	-23 477	-50%
Créances sur la clientèle	8.3	1 151 352	1 034 482	990 894(*)	160 458	16%
Opérations de leasing	8.4	173 243	156 483	156 380(*)	16 864	11%
Portefeuille titres commercial	8.5	69 647	39 702	39 702	29 945	75%
Portefeuille titre d'investissement	8.6	11 201	10 971	10 971	230	2%
Titres mis en équivalence	8.7	1 920	5 702	5 702	-3 782	-66%
Valeurs immobilisées	8.8	50 670	44 656	44 656	6 014	13%
Autres actifs	8.9	67 249	66 085	79 296(*)	-12 047	-15%
TOTAL ACTIF		1 597 395	1 439 286	1 409 215	188 182	13%
PASSIF						
Banque centrale et CCP		124 016	0	0	124 016	100%
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8.10	33 101	91 664	91 664	-58 563	-64%
Dépôt & avoirs de la clientèle	8.11	858 163	791 008	791 008	67 155	8%
Emprunts & ressources spéciales	8.12	308 608	234 078	234 078	74 530	32%
Autres passifs	8.13	59 345	81 069	81 069	-21 724	-27%
TOTAL PASSIF		1 383 233	1 197 819	1 197 819	185 414	15%
INTERETS MINORITAIRES						
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		18 465	19 377	19 377	-912	-5%
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 715	1 502	1 502	213	14%
Total des intérêts des minoritaires	8.14	20 180	20 879	20 879	-699	-3%
CAPITAUX PROPRES						
Capital		100 000	100 000	100 000	0	0%
Réserves consolidées		90 506	121 037	94 089(*)	-3 582	-4%
Résultat consolidé de l'exercice		3 476	-448	-3 572(*)	7 048	197%
Total capitaux propres	8.15	193 982	220 589	190 517	3 466	2%
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 597 395	1 439 286	1 409 215	188 181	13%

(*) : Données retraités pour besoin de comparabilité (Cf. Note 7 aux états financiers)

4.13.7.2 - Engagements hors bilan consolidés rectificatifs au 31/12/2013 du groupe BTK-BPCE (En mDT)

		Notes	31/12/2013	31/12/2012	Variation (en Mt)	Variation (en %)
	PASSIFS EVENTUELS					
HB-1	Cautions, avals et autres garanties données	9.1	151 399	111 556	39 843	36%
HB-2	Crédits documentaires		75 108	78 083	-2 975	-4%
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		226 507	189 639	36 868	19%
	ENGAGEMENTS DONNES					
HB-4	Engagements de financement donnés	9.2	37 177	31 641	5 536	17%
HB-4	Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé	9.2	51	142	-91	-64%
HB-5	Engagements sur titres		176	176	0	0%
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		37 404	31 959	5 445	17%
	ENGAGEMENTS RECUS					
HB-6	Engagements de financement reçus	9.3	2 761	2 662	99	4%
HB-7	Garanties de remboursement du crédit	9.3	19 965	2 662	17 303	650%
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		22 726	9 133	13 593	149%

4.13.7.3 - Etat de résultat consolidé rectificatif au 31/12/2013 du groupe BTK-BPCE (en mDT)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2012(*) proforma	Variation		
					Montant	%	
Produits d'exploitation bancaire							
PR1	Intérêts et revenus assimilés	10.1	78 686	57 594	57 594	21 092	37%
PR1	Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	10.1	16 559	15 285	15 285	1 274	8%
PR2	Commissions	10.2	13 514	11 029	11 029	2 485	23%
PR3	Gains sur portefeuille commercial et op.financières	10.3	9 287	3 327	3 327	5 960	179%
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	10.4	1 743	1 331	1 331	412	31%
	Total produits d'exploitation bancaire		119 789	88 566	88 566	31 223	35%
Total charges d'exploitation bancaire							
CH1	Intérêts encourus et charges assimilés	10.5	-47 267	-34 184	-34 184	-13 083	38%
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	10.5	-9 490	-7 223	-7 223	-2 267	31%
CH2	Commissions encourues	10.6	-661	-491	-491	-170	35%
	Total charges d'exploitation bancaire		-57 418	-41 898	-41 898	-15 520	37%
	PRODUIT NET BANCAIRE		62 371	46 668	46 668	15 703	34%
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	10.7	-18 319	-10 116	-14 923 (*)	-3 396	23%
PR6/CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		2 273	758	758	1 515	200%
PR7	Autres produits d'exploitation	10.8	5 944	5 731	5 731	213	4%
CH6	Frais de personnel	10.9	-23 160	-21 669	-21 669	-1 491	7%
CH7	Charges générales d'exploitation	10.10	-12 222	-11 073	-11 073	-1 149	10%
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-4 748	-3 121	-3 121	-1 627	52%
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-77	-23	-23	-54	235%
	RESULTAT D'EXPLOITATION		12 062	7 155	2 348	9 714	414%
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		25	130	130	-105	-81%
CH11	Impôt sur les bénéfices	10.11	-6 895	-6 231	-4 549(*)	-2 346	52%
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 192	1 054	-2 070	7 262	-351%
	PART DES INTERETS MINORITAIRES		-1 716	-1 502	-1 502	-214	14%
	RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		3 476	-448	-3 572	7 048	-197%

(*) : Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. Note 7 aux états financiers)

4.13.7.4 - Note 8.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 48 473 mDT contre 34 495 mDT au 31 décembre 2012 enregistrant ainsi une augmentation de 13 978 mDT. Ce solde est détaillé ainsi:

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 (*) Proforma	Variation	
- Caisse	2 080	4 587	4 587	-2 507	-55%
- Avoirs en dinars & en devises à la BCT	46 393	28 708	29 908(*)	16 485	55%
Total	48 473	33 295	34 495	13 978	41%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 2).

4.13.7.5 - Note 8.2- Avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 23 641 mDT contre 47 118 mDT au 31 décembre 2012 soit une baisse de 23 477 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 (*) Proforma	Variation	
- Créances sur les établissements bancaires	23 641	47 910	47 118(*)	-23 477	-50%
Total	23 641	47 910	47 118	-23 477	-50%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 3).

4.13.7.6 - Note 8.3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2013 un solde net de 1 151 352 mDT contre un solde de 990 894 mDT au 31 Décembre 2012, soit une augmentation de 160 458 mDT, se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 (*) Proforma	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	979 370	881 180	881 180	98 190	11%
- Créances impayées	356 893	299 864	299 864	57 029	19%
- Principal impayés	173 076	132 653	132 653	40 423	30%
- Intérêts impayés	68 053	95 711	95 711	-27 658	-29%
- Intérêts de retard & autres impayés	115 764	71 500	71 500	44 264	62%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 590	5 246	5 246	-2 656	-51%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	166 070	129 821	129 821	36 249	28%
Total brut des créances sur la clientèle	1 504 923	1 316 110	1 316 110	188 813	14%
A déduire couverture	-353 571	-281 628	-325 216	-28 355	9%
- Provisions a base individuelle	-140 612	-85 004	-128 592(*)	-12 020	9%
- Provisions a base collective	-6 765	-5 377	-5 377	-1 388	26%
- Agios réservés	-206 194	-191 247	-191 247	-14 947	8%
Total net des créances sur la clientèle	1 151 352	1 034 482	990 894	160 458	16%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1)

4.13.7.7 - Note 8.4- Opérations de leasing

Les opérations de crédit bail et assimilées présentent au 31 décembre 2013, un solde net de 173 243 mDT contre 156 380 mDT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 16 863 mDT.

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 (*) Proforma	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	173 503	155 458	155 458	18 045	12%
- Créances impayées	13 475	13 648	13 648	-174	-1%
Total brut des créances sur la clientèle	186 978	169 106	169 106	17 872	11%
A déduire couverture	-13 735	-12 623	-12 726	-1 009	8%
- Provisions individuelles	-11 421	-10 340	-10 443(*)	-978	9%
- Provisions collectives	-1 359	-1 211	-1 211	-148	12%
- Agios réservés	-955	-1 072	-1 072	117	-11%
Total net des créances sur la clientèle	173 243	156 483	156 380	16 863	11%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1).

4.13.7.8 - Note 8.7- Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2013 un solde de 1 920 mDT contre un solde de 5 702 mDT au 31 décembre 2012, enregistrant une diminution de 3 782 mDT. Le détail des titres par société se présente comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
-Participations S G T	0	3 633	-3 633	
-Participations STPI	1 620	1 748	-128	-7%
-Participations MEDAI	300	321	-21	-7%
Total	1 920	5 702	-3 782	-66%

4.13.7.9 - Note 8.15- Capitaux Propres :

A la date du 31/12/2013, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 dt libérée en totalité.

Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint 193 982 mDT à fin 2013 contre 220 589 mDT à fin 2012 (avant retraitements des modifications comptables), soit une diminution de 26 607 mDT ainsi détaillée :

4.13.7.10 - Note 10.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 18 319 mDT contre 14 923 mDT à fin 2012, soit une baisse de 3 396 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012 (*) Proforma	Variation	
Provisions sur les créances classées	-13 032	-9 605	-14 412(*)	1 380	10%
Provisions collectives	-1 547	-1 963	-1 963	416	-21%
Provisions pour risques et charges	-459	-615	-615	156	-25%
Pertes sur créances	-3 729	0	0	-3 729	100%
Total des provisions affectées	-18 767	-12 183	-16 990	-1 777	10%
Reprise des provisions sur créances	0	2 067	2 067	-2 067	-100%
Reprise des provisions sur risques Divers	448	0	0	448	100%
Total	-18 319	-10 116	-14 923	-3 396	23%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 7 aux états financiers (Ajustement 1).

4.13.8 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Consolidés Arrêtés au 31/12/2013



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac d'annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

***Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE***

I. Rapport sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 15 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan consolidé de 1 597 395 mille dinars et un bénéfice net consolidé de 3 476 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et des notes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 6.5.3 aux états financiers décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture du groupe au titre de l'exercice 2013.

En application du principe de l'homogénéisation des méthodes comptables, ces nouvelles dispositions ont également été étendues au portefeuille géré par la société EL ISTIFA, filiale de la BTK, à laquelle cette dernière a antérieurement cédé un portefeuille de créances au dinar symbolique.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 43.691 KDT (dont 18.221 KDT provenant de la société EL ISTIFA) ayant généré un actif d'impôt différé de 15.292 KDT, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe BTK au titre de l'exercice 2013 de 28.399 KDT. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 4 123 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part des remarques particulières.

Tunis, le 12 Juin 2014

Les Commissaires aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



Mohamed AÏELAOUANI CHERIF



CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 - Conseil d'Administration

5.1.1 - Membres des organes d'administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Philippe GARSUAULT ⁽¹⁾	Lui - même	Président	2014-2016	France
BPCE International et Outre-Mer (BPCE IOM)*	M. Frédéric GOUPY	Administrateur	2014-2016	France
M. Gonzague DE VILLELE*	Lui - même	Administrateur	2014-2016	France
M. Radhi MEDDEB*	Lui - même	Administrateur	2014-2016	Tunisie
M. Yvan de la Porte du THEIL*	Lui - même	Administrateur	2014-2016	France
M. Alain MERLOT ⁽²⁾	Lui - même	Administrateur	2014-2016	France
Ministère des Finances de l'Etat Tunisien*	M. Ali OUERGHY	Administrateur	2014-2016	Tunisie
M. Mohamed CHOUIKHA ⁽²⁾	Lui - même	Administrateur	2014-2016	Tunisie
Kuwait Investment Authority*	M. Mohamed Hilal AL MUTAIRI	Administrateur	2014-2016	Koweït
M. Nabil AL ABDULJALIL*	Lui - même	Administrateur	2014-2016	Koweït
M. Chekib NOUIRA ⁽³⁾	Lui - même	Administrateur Indépendant	2014-2016	Tunis
M. Mohsen GHANDRI ⁽⁴⁾	Lui - même	Administrateur Indépendant	2014-2016	Tunis

(*) Nommé par l'AGO du 18/06/2014

(1) Elu par le CA du 18/06/2014

(2) Ratifiés par l'AGO du 18/06/2014

(3) Désigné comme étant administrateur indépendant par l'AGO du 11/10/2011

(4) Désigné comme étant administrateur indépendant par l'AGO du 15/06/2012

5.1.2 - Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque

▪ Membres des organes d'administration

Membre	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Philippe GARSUAULT*	Président du Conseil	29/06/2011	France

* Elu par le Conseil d'Administration du 29/06/2011

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonctions dans la société.

▪ Membres des organes de direction

Membres*	Qualité	Date d'entrée en fonction
M. Houssein MOUELHI	Directeur Général	05/03/2012
M. Alain MORFIN	Directeur Général Adjoint (chargé de l'exploitation commerciale)	20/02/2012
M. Eric BEDEZ	Directeur Général Adjoint (chargé des engagements et finances)	20/02/2012

(*) Désignés par le Conseil d'Administration du 16/02/2012

5.1.3 - Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membre	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Philippe GARSUAULT	BPCE International et Outre-mer : Depuis octobre 2011: Directeur Général ; Depuis juillet 2009 à octobre 2011 : Directeur Général Délégué. Natixis Pramex International : Depuis février 2011: Président du Conseil d'Administration ; 2001 – 2009 : Directeur Général
M. Houssein MOUELHI	Amen Bank : Directeur Général Adjoint
M. Frédéric GOUPY	BPCE International et Outre-Mer : Depuis janvier 2009 : Directeur Financier, membre du Comité de Direction
M. Gonzague DE VILLELE	Banque Populaire Val de France : Depuis août 2009 : Directeur Général
M. Radhi MEDDEB	GROUPE COMETE : Depuis novembre 1986 : PDG du GROUPE COMETE (Engineering, International et Immobilière).
M. Yvan de la Porte du THEIL	Banque Populaires : Du 1er août 2009 au 7 avril 2010 : Directeur Général - Banques Populaires ; Février 2009 à fin juillet 2009 : Directeur Général Délégué de la BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES ; Septembre 2002 à fin juillet 2009 : Directeur Général de la Banque Populaire Val de France (Saint-Quentin-en-Yvelines).
M. Ali OUERGHI	Ministère des Finances de l'Etat Tunisien : Chef de L'Unité des Crédits et du Financement des PME au Ministère des Finances.
M. Mohamed Hilal AL MUTAIRI	Kuwait Investment Authority "KIA" : Chef de département Asie au Kuwait Investment Authority "KIA".
M. Nabil AL ABDULJALIL	Ministère des Finances Koweïtien : Secrétaire Général Adjoint au ministère des finances Koweïtien
M. Chekib NOUIRA	Président de Chekib Nouira GROUP "CN GROUP" (Industries textiles, Agroalimentaires, Loisir et commerce Extérieur). Président de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises IACE. Président d'honneur de la Chambre Tuniso-Italienne de Commerce et de l'Industrie.
M. Mohsen GHANDRI	Directeur Général Adjoint à la BIAT Membre du Directoire de la BIAT chargé des risques.

5.1.4 - Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'Administrateurs dans d'Autres sociétés
M. Philippe GARSUAULT	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de la BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE ; - Président du Conseil d'Administration de la BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES ; - Président du Conseil d'Administration de la BANQUE DE SAINT PIERRE ET MIQUELON ; - Président du Conseil d'Administration de la BANQUE DE LA REUNION ; - Administrateur à NATIXIS ALGERIE ; - Président du Conseil d'Administration de INGEPAR ; - administrateur représentant permanent de BPCE IOM à PROPARGO ; - administrateur représentant permanent de BPCE IOM à la BANQUE BCP SA ; - administrateur représentant permanent de BPCE IOM à FRANSABANK France ; - Administrateur à LA MEDITERRANEENNE D'AMENAGEMENT INDUSTRIEL (MEDAI) ; - Président du Conseil d'Administration de BPCE MAROC ; - Président du Conseil d'Administration de BPCE MAROC IMMOBILIER ; - Administrateur de la BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN ; - administrateur représentant permanent de BPCE IOM à la BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (Mali) ; - administrateur représentant permanent de BPCE IOM à BANCA CARIGE (Italie) ; - membre du conseil de surveillance de VOLKSBANK INTERNATIONAL AG ; - membre du conseil de surveillance de VOLKSBANK ROMANIA SA ; - Président du conseil d'administration de PRAMEX INTERNATIONAL (France) ; - Administrateur à PRAMEX INTERNATIONAL CORP (Etats-Unis) ; - Président du Conseil d'Administration de NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL S.r.l.
M. Frédéric GOUPY	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur, représentant BPCE IOM à la Banque de Saint-Pierre et Miquelon ; - Administrateur à la Banque de Nouvelle Calédonie ; - Administrateur à INGEPAR ; - Administrateur, représentant BPCE IOM à la Banque de la Réunion ; - Administrateur, représentant BPCE IOM à T 2S OM SAS ; - Administrateur, représentant BPCE IOM à T 2S Africa ; - Administrateur, représentant BPCE IOM à T 2S Méditerranée.
M. Gonzague DE VILLELE	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à Natixis Interépargne
M. Radhi MEDDEB	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de COMETE ENGINEERING ; - Président du Conseil d'Administration de COMETE IMMOBILIERE ; - Président du Conseil d'Administration de COMETE INTERNATIONAL ; - Président du Conseil d'Administration d'IPEMED : Think Tank euro méditerranéen, basé à Paris - Membre du Conseil d'Administration de l'Université Tunis Al Manar, - Membre du Conseil d'Administration de la Banque Centrale de Tunisie (Février à Juin 2011)
M. Yvan de la Porte du THEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à BPCE INTERNATIONAL ET OUTRE-MER ; - Administrateur à COFACE ; - Administrateur à la BANQUE DES MASCAREIGNES ; - Administrateur à FRANSABANK.

5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société ou l'établissement qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société ou l'établissement qu'il représente
BPCE International et Outre-Mer (BPCE IOM)	M. Frédéric GOUPY	Directeur Financier et membre du Comité de Direction
Ministère des Finances de l'Etat Tunisien	M. Ali OUERGI	Chef de L'Unité des Crédits et du Financement des PME
Kuwait Investment Authority - KIA	M. Mohamed Hilal AL MUTAIRI	Chef de département Asie

5.2 - Intérêts des dirigeants dans la Banque au 31/12/2013

5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013

	Directeur général				Collège des directeurs généraux adjoints			Administrateurs	
	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013		Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
	Salaire Brut	Charges sociales	Salaire Brut	Charges sociales	Salaire Brut	Charges sociales			
Avantages à court terme	475 840	129 152	200 000	52 000	404 703	107 700	0	300 000	300 000
TOTAL	475 840	129 152	200 000	52 000	404 703	107 700	0	300 000	300 000

Rémunération du Directeur Général :

- La rémunération fixe du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 16/02/2012. Cette rémunération englobe une partie fixe, l'attribution de deux voitures de fonction et la prise en charge de ses frais de consommables à hauteur d'un seuil prédéterminé.
- La rémunération variable du Directeur Général est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2013 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 13/06/2013 et approuvés par le conseil d'administration réuni à la même date.

Rémunération des Directeurs Généraux Adjoints :

- La rémunération fixe des directeurs généraux adjoints a été fixée en vertu de la décision du conseil d'administration en date du 16/02/2012. Cette rémunération se détaille ainsi :
 - 1^{er} Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé et de huit vols aller/retour Tunisie-France ;
 - 2^{ème} Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé, un vol aller/retour Tunisie-France pour lui et sa famille ainsi que de cours de langue.
- La rémunération variable des directeurs généraux adjoints déterminée sur la base de leur rémunération fixe brute annuelle est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2013 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 13/06/2013 et approuvés par le conseil d'administration réuni à la même date.

Rémunération des Administrateurs :

Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des indemnités de fonctions approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/06/2013 pour une enveloppe annuelle brute de 300 mDT.

5.2.2 - Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2013

Néant.

5.3 - Contrôle

FMBZ - KPMG Tunisie , société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef Bousannouga ZAMMOURI*.

Adresse : BP n°317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel -1053 Tunis.

Tel : 71 194 344 – **Fax :** 71 194 320 – **e-mail :** fmbz@kpmg.com.tn

Mandat : 2012-2013-2014

ECC MAZARS, société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Mohamed Ali ELOUANI CHERIF*.

Adresse : Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh les Berges du Lac – 1053 Tunis..

Tel : 71 963 380 – **Fax :** 71 964 380 – **e-mail :** - mazars.tunisie@mazars.com.tn

Mandat : 2012-2013-2014

() Nominations décidées par l'AGO du 15/06/2012*

5.4 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil ou avec un actionnaire détenant plus de 5% du capital

► Opérations avec BPCE International et Outre-Mer (BPCE IOM)

Le Bilan de la BTK comprend au 31/12/2013 un emprunt en devises de la société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque à hauteur de 60% du capital, pour un montant de 86 471 mDT soit un emprunt de 40 000 mEURO.

La société « BPCE-IOM » a engagé, dans le cadre de son rôle de maison-mère, des dépenses en faveur de la Banque liées aux activités de pilotage au sein et pour le compte de celle-ci. Le montant de ces frais facturés par BPCE IOM au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 470 mDT.

► Informations sur les créances de l'Etat tunisien :

Au 31/12/2013, le montant total des créances sur l'Etat Tunisien s'élève à 13 MDT. Ces engagements proviennent des créances prises en charge par l'Etat Tunisien conformément à l'article 25 de la loi de finances 1999 qui s'élèvent à 10 MDT et des bonifications d'intérêts prévus au niveau de la convention conclue en 2001 et de son complément signé en 2002 entre la banque et le ministère du Tourisme du Commerce et de l'Artisanat qui s'élèvent à 3 MDT.

CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 - Evolution récente et orientation

6.1.1 - Evolution récente

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont connu une évolution de 13,7%, passant de 739 420 mDT, au 30/06/2013, à 840 420 mDT au 30/06/2014.

En termes nets, les créances à la clientèle ont progressé de 11,3% pour s'établir à 1 183 911 mDT au 30/06/2014, contre 1 063 929 mDT à fin juin 2013.

Les produits d'exploitation ont progressé de 28,0% pour atteindre 61 098 mDT au 30/06/2014, contre 47 730 mDT, au 30/06/2013.

Le Produit Net Bancaire a atteint au 30/06/2014 le niveau de 31 723 mDT contre 23 534 mDT au 30/06/2013 soit une hausse de 34,8%.

Les emprunts et ressources spéciale ont enregistré une hausse de 34,7% en passant de 174 872 mDT au 30/06/2013 à 235 599 mDT au 30/06/2014.

6.1.2 - Orientation et stratégie de développement

La BTK évolue dans un marché très concurrentiel, composé de 21 banques universelles.

Compte tenu de la taille du réseau des banques de la place, il est nécessaire de se différencier par l'offre et la qualité de service.

Dans cette logique, le plan stratégique de la Banque, pour les cinq prochaines années, est de lancer une nouvelle promesse client pour construire une banque plus simple, plus fiable et plus proche de ses clients.

Pour ce faire, la BTK souhaite proposer des solutions complètes :

- ✓ Aux particuliers (avec notamment les futurs packages, Plan Epargne Logement, Cartes allocations touristiques) aux professionnels et aux entreprises (via notamment les CAT progressifs, TPE en cours de développement)
- ✓ Aux grandes entreprises avec des offres de trade finance, une gestion efficace des moyens de paiements. La banque offre déjà un accès au marché des capitaux avec la salle de marché et aux lignes de financements extérieures au travers de son partenariat avec la BEI.

Par ailleurs, le renforcement du multi-canal est un axe de développement important pour la BTK avec des offres de banque à distance (e-banking revisité, de solutions de sms et mobile banking) et des nouveaux formats de distribution physique (automates avec valorisation des espèces, bornes de consultation...).

En outre, la Banque prévoit de se positionner en tant que bancassureur, notamment dans le domaine de l'assurance des emprunteurs, de la prévoyance, de l'épargne hors bilan en unité de compte.

Enfin, la BTK compte capitaliser sur son nouveau Système d'Information et mettre en œuvre les meilleurs standards du groupe en matière de qualité de service et également d'innovation aussi bien au niveau de la distribution que des produits.

6.2 - Les perspectives d'avenir

6.2.1 - Les prévisions 2014-2018

6.2.1.1 - Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions

La confrontation des réalisations de l'exercice 2013 par rapport aux prévisions établies en 2013 et publiées au niveau du document de référence « BTK 2012 » a fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

(en mDT)	Prévisions 2013	Réalisations 2013	Écarts	Taux de réalisation	Commentaires
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP, TGT	38 020	48 465	10 445	127,47%	Les avoirs en devises auprès de la BCT ont dépassé les montants prévus.
Créances sur les établis. bancaires et financiers	51 577	31 833	-19 744	61,72%	Ecart provenant principalement de la baisse des créances sur les établissements de leasing.
Portefeuille-titres commercial	2 694	49 944	47 250	1853,90%	Constitution d'un portefeuille bons de trésor de 33 875 mDT et actions SICAV de 9 000 mDT.
Portefeuille d'investissement	44 425	38 474	-5 951	86,60%	Reclassement des obligations de l'Etat vers le portefeuille-titres commercial.
Banque Centrale et CCP	0	124 016	124 016	-	Besoin de liquidité plus accru que prévu compensé par un emprunt auprès de la BCT.
Dépôts et avoirs des établissements financiers	32 659	4 879	-27 780	14,94%	
Emprunts et ressources spéciales	199 544	194 160	-5 384	97,30%	L'écart est justifié, essentiellement, par la hausse des coûts des emprunts et des ressources spéciales.
Capitaux propres	172 918	152 662	-20 256	88,29%	Au 31/12/2013, l'application de la circulaire de la BCT n° 2013-21 a résulté en la constitution d'un stock de provisions additionnelles s'élevant à 29 490 mDT. Etant considéré un changement de méthode comptable, les provisions additionnelles à fin 2012 s'élevant à 25 367 mDT ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.
Produits d'exploitation bancaire	86 042	102 450	16 408	119,07%	La hausse enregistrée au niveau des produits d'exploitation provient de l'augmentation des intérêts et revenus assimilés, d'une part, et des gains sur portefeuille-titres commercial, d'autre part.
Charges d'exploitation bancaire	37 604	49 542	11 938	131,75%	Les charges d'exploitation ont été fortement impactées par le coût de financement de la banque. Ainsi, les intérêts encourus et charges assimilées ont augmenté de 11 825 mDT pour atteindre 48 949 mDT contre 35 124 mDT initialement prévu.
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8 565	14 292	5 727	166,87%	Effet de la dotation additionnelles sur les créances de la clientèle en application de la circulaire n° 2013-21 de la BCT.
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	0	3 423	3 423		Est expliqué principalement par la plus value sur cession des titres STKE.
Résultat d'exploitation	8 186	10 430	2 244	127,41%	L'écart positif de 4 471 mDT enregistré au niveau du PNB contre une augmentation de 2 226 mDT des charges opératoires prévus justifie l'augmentation du résultat net réalisé en 2013.

La Banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1.2 -Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2012-2016 par rapport aux informations prévisionnelles 2014-2018

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « BTK 2012 » enregistré le 18 juillet 2012 sous le n°12-004, sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence.

En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous jacentes relatives aux rubriques suivantes.

En mDT	2014P	2015P	2016P
Emprunts et ressources spéciales document de référence « BTK 2012»	257 120	308 291	356 513
Emprunts et ressources spéciales document de référence « BTK 2014»	315 737	337 129	326 151
Ecart	58 617	28 838	-30 362

P : Prévisionnel

En mDT	2014P	2015P	2016P
Dépôts de la clientèle document de référence « BTK 2012»	1 093 789	1 414 415	1 786 566
Dépôts de la clientèle document de référence « BTK 2014»	981 954	1 202 674	1 463 202
Ecart	-111 835	-211 741	-323 364

P : Prévisionnel

En mDT	2014P	2015P	2016P
Créances sur la clientèle document de référence « BTK 2012»	1 316 007	1 583 759	1 878 564
Créances sur la clientèle document de référence « BTK 2014»	1 267 906	1 469 143	1 712 427
Ecart	-48 101	-114 616	-166 137

P : Prévisionnel

En mDT	2014P	2015P	2016P
Valeurs immobilisées document de référence « BTK 2012»	26 314	26 164	25 882
Valeurs immobilisées document de référence « BTK 2014»	33 202	35 544	35 941
Ecart	6 888	9 380	10 059

P : Prévisionnel

En mDT	2014P	2015P	2016P
Produits d'exploitation bancaire document de référence « BTK 2012»	107 665	133 860	166 039
Produits d'exploitation bancaire document de référence « BTK 2014»	118 160	142 253	166 358
Ecart	10 495	8 393	319
Charges d'exploitation bancaire document de référence « BTK 2012»	45 355	56 971	71 194
Charges d'exploitation bancaire document de référence « BTK 2014»	58 942	69 703	79 637
Ecart	13 587	12 732	8 443
PRODUIT NET BANCAIRE document de référence « BTK 2012»	62 310	76 889	94 845
PRODUIT NET BANCAIRE document de référence « BTK 2014»	59 218	72 550	86 721
Ecart	-3 092	-4 339	-8 124
RESULTAT D'EXPLOITATION document de référence « BTK 2012»	16 638	27 448	40 034
RESULTAT D'EXPLOITATION document de référence « BTK 2014»	9 236	15 821	23 815
Ecart	-7 402	-11 627	-16 219
RESULTAT NET document de référence « BTK 2012»	16 530	27 314	28 696
RESULTAT NET document de référence « BTK 2014»	7 228	9 110	14 449
Ecart	-9 302	-18 204	-14 247

P : Prévisionnel

6.2.2 - Les hypothèses de l'évolution prévisionnelle 2014-2018

Le projet stratégique de la BTK repose sur 4 axes majeurs :

- Le développement de la banque en favorisant une croissance rentable et pérenne ;
- La qualité et le service client au cœur du modèle opérationnel de la banque ;
- La mise en place d'une nouvelle politique RH et d'une nouvelle culture managériale ;
- L'ancrage d'une nouvelle image de marque de la banque.

6.2.2.1 - Présentation du plan de développement 2014-2018

a) Le développement de la Banque en favorisant une croissance rentable et pérenne

La BTK ambitionne de lancer une nouvelle promesse client pour construire une banque plus simple, plus fiable et plus proche de ses clients.

Pour ce faire, la Banque prévoit de proposer à sa clientèle des solutions complètes :

- Aux particuliers (avec notamment des nouveaux packages, Plan Epargne Logement, Cartes allocations touristiques...) aux professionnels et aux entreprises via notamment les Compte à terme (CAT) progressifs, les TPE (Terminaux de Paiement Electronique) en cours de développement).
- Aux grandes entreprises avec des offres de trade finance, une gestion efficace des moyens de paiements. La Banque offre déjà un accès au marché des capitaux avec notre salle de marché et aux lignes de financements extérieures au travers de notre partenariat avec la BEI.

Par ailleurs, le renforcement du multi-canal est un axe de développement important pour la BTK avec des offres de banque à distance (e-banking revisité, de solutions de SMS et Mobile Banking) et des nouveaux formats de distribution physique (automates avec valorisation des espèces, bornes de consultation...)

Enfin, le nouveau système d'information de la BTK aidera à mettre en œuvre les meilleurs standards du groupe et ce en matière de qualité de service et d'innovation aussi bien au niveau de la distribution que de la diversification des produits.

b) La qualité et le service client au cœur du modèle opérationnel de la banque

- Se différencier par la qualité et la satisfaction clients, et améliorer les services au travers de la formalisation de l'ensemble des processus de la banque ;
- Mettre en place un pilotage de la banque par les processus (indicateurs de performance, tableau de bord) ;
- Mettre en place des chartes qualité sur lesquelles s'engage la BTK avec ses clients ;
- Mettre en place une nouvelle organisation et une gouvernance pour la qualité des opérations.

c) La mise en place d'une nouvelle politique RH et nouvelle culture managériale :

- Mettre en œuvre une politique RH au service du Plan Stratégique :
 - ✓ Optimiser la gestion des Ressources Humaines de la banque en renforçant la professionnalisation des collaborations et en mettant en place une politique de recrutement adéquate ;
 - ✓ Instaurer une culture managériale ;
 - ✓ Instaurer une culture de résultat.
- Créer une culture d'entreprise ;
- Améliorer le dialogue social ;
- Communiquer en interne pour l'accompagnement au changement.

d) L'ancrage d'une nouvelle image de marque de la banque :

- Changer la dénomination sociale de la banque et ancrer une image professionnelle ;
- Communiquer en interne autour de cette nouvelle image ;
- Renforcer la communication externe ;
- S'intégrer dans la vie économique et sociale du pays.

e) Axiomes des Etats financiers prévisionnels

- Un positionnement de l'exercice 2013 comme une année de stabilisation et de construction, essentiellement sur le projet de transformation des Ressources humaines et de migration du Système d'Information de la banque vers la nouvelle plateforme DELTA.
- Une prise en compte de la dimension conjoncturelle nationale et internationale.
- Un échelonnement, sur la période 2014-2018, des lancements de nouveaux produits prévus dans le cadre du plan stratégique.
- Une analyse qui se base sur la capacité de distribution réelle du réseau, en s'appuyant sur :
 - ✓ Une estimation de l'efficacité commerciale et de son amélioration d'ici 2017 ;
 - ✓ Une hypothèse de renforcement du réseau d'agences très réaliste en passant de 24 agences en 2013 à 52 agences en 2018.

Face à ces actions à entreprendre, la BTK possède des atouts de premier rang :

- Des équipes fortement qualifiées et impliquées dans le développement de la banque.
- Une appartenance au Groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne (BPCE), 2^{ème} groupe bancaire Français et fortement implanté à l'international et autour du bassin méditerranéen.

f) Perspectives

Dotée d'une stratégie claire, de moyens financiers et humains de qualité, la BTK dispose d'outils lui permettant d'atteindre ses objectifs afin de restaurer sa rentabilité dans des conditions saines de marché, et ce au profit de l'ensemble des actionnaires.

L'élaboration des prévisions 2014-2018 a été établie en se basant sur les résultats de l'année 2013 ainsi que les conditions de marché qui ont prévalu depuis le début de l'année 2014.

g) Base de construction des états financiers prévisionnels

La BTK a retenu les mêmes méthodes de prise en compte, de mesure et de présentation des états financiers historiques. Les informations prévisionnelles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques sur la base de principes comptables appropriés.

6.2.2.2 - Hypothèse du plan de développement 2014-2018

Les perspectives d'avenir de la banque pour la période 2014-2018 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2013 et ont été approuvées par le conseil du 18/06/2014.

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la BTK, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2014 – 2018 seront axées sur les hypothèses suivantes :

a) Evolution des taux d'intérêt :

Taux indexés	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
TMM moyen	5,00%	5,10%	5,20%	5,30%	5,40%
TRE	3,25%	3,30%	3,35%	3,40%	3,45%
EURIBOR (3 mois) (prévisions groupe)	0,21%	0,70%	1,30%	1,79%	2,20%
Taux de change Euro-TND	2,300	2,400	2,500	2,500	2,600

P : Prévisionnel

Les hypothèses de taux ont été construites en tenant compte du dernier niveau de taux observé au 31/12/2013 ainsi que des prévisions de la place financière sur la durée restante du business plan.

b) Segmentation marché :

La clientèle de la BTK est répartie sur les quatre marchés suivants :

- **Particuliers** : personne physique ayant au moins un compte ouvert ;
- **Professionnels** : personne physique ou morale ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 mDT ;
- **PME-PMI** : personne morale ayant un chiffre d'affaires annuel compris entre 1 500 mDT et 30 000 mDT ;
- **GEI (Grandes Entreprises et Institutions)** : Entreprises et Institutions générant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 30 000 mDT ou appartenant à un groupe d'affaires dont le chiffre d'affaires consolidé est supérieur 30 000 mDT.

Le Marché Retail regroupe les particuliers, professionnels et PME-PMI.

c) Crédits accordés :

Les hypothèses sur les crédits sont basées sur des objectifs de production par marché et des taux de sortie tenant compte du TMM de la période concernée.

i- Crédit d'investissement :

TAUX D'INTERETS

Taux d'intérêt sur crédits d'investissement	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Taux d'intérêt accordé à MLT	7,40%	7,55%	7,65%	7,75%	7,85%
Taux d'intérêt des crédits leasing	7,00%	7,10%	7,20%	7,30%	7,40%
Marge sur crédits d'investissement					
Marge sur crédits CMLT	2,40%	2,45%	2,45%	2,45%	2,45%
Marge sur crédits de leasing	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%

P : Prévisionnel

RECOUVREMENT :

Recouvrement / crédits d'investissement	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Recouvrement des échéances en intérêts des Crédits d'investissement	88%	88%	88%	88%	88%
Recouvrement des Impayés en intérêts sur nouvelles échéances	40%	40%	40%	40%	40%
Recouvrement des Impayés en intérêts sur anciennes échéances	9%	9%	9%	9%	9%
Recouvrement des intérêts sur crédits leasing	100%	100%	100%	100%	100%

P : Prévisionnel

ii- Crédits aux particuliers :

TAUX D'INTERETS :

Taux d'intérêt sur crédits aux particuliers	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Crédits Logement	7,70%	7,80%	7,90%	8,00%	8,10%
Crédits consommation	8,55%	8,65%	8,75%	8,85%	8,95%
Marge sur crédits aux particuliers					
Crédits Logement	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%
Crédits consommation	3,55%	3,55%	3,55%	3,55%	3,55%

P : Prévisionnel

CONDITIONS DE CREDIT :

Nature	Durée (mois)	Franchise (mois)	Commission Sur Dossier	Taux de Recouvrement sur échéance	Taux recouvrement sur impayés
Crédits Logement	144	6	0,6%	88,0%	40,0%
Crédits consommation	60	1	0,6%	88,0%	40,0%

iii- Crédits d'exploitation :

TAUX D'INTERETS

Taux d'intérêt sur crédits d'exploitation	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
C C Débitur	8,00%	8,20%	8,30%	8,40%	8,50%
Financement CT dinars	8,00%	8,10%	8,20%	8,30%	8,40%
Financement CT devises	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Marge sur crédits d'exploitation					
C C Débitur	3,00%	3,10%	3,10%	3,10%	3,10%
Financement CT dinars	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

P : Prévisionnel

CONDITIONS DE CREDIT :

Nature	Commission sur CCT	Taux de recouvrement
Financement CT dinars	0,60%	90,00%
Financement CT devises	0,60%	90,00%
CCD		90,00%

PRODUCTION DES CREDITS :

	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Intérêts sur crédits d'investissement	25 472	28 761	32 242	36 985	42 107
Intérêts sur crédits leasing	2 096	2 487	2 758	2 984	3 209
Intérêts sur crédit d'investissement	27 569	31 248	35 000	39 969	45 316
Intérêts sur crédits aux particuliers	26 647	33 107	38 836	44 551	53 445
Intérêts sur crédits court terme	17 617	21 848	26 988	33 232	40 814
Intérêts des comptes débiteurs	12 419	13 783	15 418	17 498	20 039
Intérêts sur crédits d'exploitation	30 036	35 630	42 406	50 731	60 852
Total Production	84 252	99 985	116 242	135 251	159 613

P : Prévisionnel

EVOLUTION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE :

L'évolution attendue des créances à la clientèle reflète l'effort de développement du fonds de commerce de la banque ainsi que la pression commerciale sur les segments de clientèle (particuliers et entreprises).

Sur chacun de ces segments, la banque mettra en place des plans de développement commerciaux en fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs afin d'organiser le plan d'action des équipes commerciales.

Le plan de déploiement des nouvelles agences de la banque renforcera cette dynamique de développement des encours de crédits.

Intitulé	2 013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Total brut des créances sur la clientèle	1 302 444	1 458 059	1 682 889	1 952 386	2 255 454	2 610 956
A déduire couverture	170 660	190 153	213 746	239 959	270 618	306 627
- Provisions (individuelles)	93 589	107 873	124 772	143 418	165 413	190 904
- Provisions (collectives)	6 765	7 567	8 998	10 683	12 624	14 957
- Agios réservés	70 306	74 713	79 976	85 858	92 581	100 766
Total net des créances sur la clientèle	1 131 784	1 267 906	1 469 143	1 712 427	1 984 836	2 304 329

P : Prévisionnel

Le niveau des créances brutes sur la clientèle prévu en 2018 est au double du niveau aperçu en 2013.

d) Dépôts :

Les hypothèses sur les dépôts tiennent compte des objectifs de collecte par nature de support et du taux de rémunération de la ressource.

i- Taux de rémunération des dépôts :

	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Dépôts à vue	0,60%	0,61%	0,63%	0,65%	0,66%
Épargne	3,25%	3,30%	3,35%	3,40%	3,45%
Dépôts à terme hors certificats de dépôts	6,74%	6,89%	7,04%	7,19%	7,34%
Certificats de dépôts	7,30%	7,45%	7,60%	7,75%	7,90%

P : Prévisionnel

ii- Objectif commerciaux :

Nature (en mDT)	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Dépôts à vue	80 000	110 000	130 000	150 000	170 000
Épargne	34 471	42 666	51 569	61 823	73 434
Dépôts à terme & certificats de dépôts	7 945	59 357	70 723	82 226	93 827
TOTAL PRODUCTION	122 416	212 023	252 291	294 049	337 261

P : Prévisionnel

e) Portefeuille titres commercial

Titre commercial (en mDT)	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Bons de Trésor Assimilables BTA					
Encours des BTA	50 000	65 000	85 000	115 000	120 000
Rendement moyen des BTA	6,08%	6,13%	6,18%	6,23%	6,28%
Emprunts obligataires					
Encours des obligations de l'Etat	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Rendement moyen des obligations de l'Etat	6,20%	6,20%	6,20%	6,20%	6,20%
Encours des obligations privées	2 400	1 800	1 200	600	0
Rendement moyen des obligations privées	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%

P : Prévisionnel

f) Valeurs immobilisées

Désignations	2 013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Valeurs Brutes des Immobilisations	46 385	56 588	64 901	71 885	77 997	84 940
A déduire amortissements cumulés	-18 300	-23 386	-29 357	-35 944	-42 813	-49 906
Valeur comptable nette des immobilisations	28 085	33 202	35 544	35 941	35 184	35 034

P : Prévisionnel

Le montant des valeurs immobilisées de la banque devrait atteindre 35.034 MDT en 2018 contre 28.085 MDT en 2013.

Par ailleurs, les investissements dans le réseau s'inscrivent dans la double logique de renforcement et d'optimisation de l'organisation fonctionnelle de la banque et de l'amélioration de la qualité des services offerts aux clients.

Ces investissements sont nécessaires et s'inscrivent dans la logique d'amélioration de la rentabilité à Moyen Terme.

g) Emprunts et Ressources spéciales

Durant la période 2014-2018, la Banque prévoit de mobiliser annuellement les crédits et emprunts supplémentaires suivants :

Tirages	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Emprunts Obligataires	30 000	0	40 000	0	0
Emprunts BEI et BERD (convertis)	79 040	67 200	0	37 500	0
Emprunt Groupe BPCE (convertis)	46 000	0	0	0	0
Total Nouveaux Emprunts	155 040	67 200	40 000	37 500	0

P : Prévisionnel

Les emprunts obligataires et les ressources spéciales seront contractés selon les conditions suivantes :

- **Emprunts Obligataires subordonné :**

- Taux d'intérêt : 7,40%
- Durée : 7 ans
- Franchise : 2 années
- Cout d'émission : 0,25%

Emprunts obligataires	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
emprunts obligataires subordonnés	30 000	0	40 000	0	0

P : Prévisionnel

- **Emprunts BEI**

- Taux d'intérêt : 5,85%
- Durée : 12 ans

Emprunts BEI	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Tirage en devise	15 000	8 000	0	15 000	0
Tirage converti en DT	34 500	19 200	0	37 500	0

P : Prévisionnel

- **Emprunts BERD**

- Durée : 7 ans
- Taux d'intérêt : 2,45%
- Prime de couverture : 4,00%
- Cout de la ressource : 6,450%
- Frais financiers : 0,30%

Emprunts BERD	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Tirage en devise	20 000	20 000	0	0	0
Tirage converti en DT	44 540	48 000	0	0	0

P : Prévisionnel

- **Ligne de crédit du groupe BPCE :**

- Durée : 7 ans
- Taux d'intérêt : 2,17%
- Prime de couverture : 4,00%
- Cout de la ressource : 5,100%

Ligne de crédit du groupe BPCE	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Tirage en devise	20 000	0	0	0	0
Tirage converti en DT	46 000	0	0	0	0

P : Prévisionnel

h) Bancaisation

Année	2014P		2015P		2016P		2017P		2018P	
Nombre d'ouverture d'agence	5	2	5	2	5	0	4	1	4	1
Nature de dépenses	Acquisition	Location	Acquisition	Location	Acquisition	Location	Acquisition	Location	Acquisition	Location

P : Prévisionnel

La BTK souhaite renforcer son maillage réseau en passant de 24 agences en 2013 à 52 agences en 2018. Ces ouvertures s'accompagneront d'un effort de diversification du portefeuille entre particuliers et PME-PMI à travers une segmentation plus fine de la clientèle et un suivi plus adapté. Cette stratégie sera accompagnée d'un plan de développement commercial adapté qui vise à renforcer les ressources clientèle de la banque dont l'évolution est retracée dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	2 013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Comptes courants ordinaires de la clientèle (en TND et en devise)	192 610	272 610	382 610	512 610	662 610	832 610
Comptes d'épargne de la clientèle	72 798	107 269	149 935	201 504	263 327	336 761
Comptes indisponibles	2 091	2 719	3 534	4 595	5 973	7 765
Comptes de dépôts à terme	568 458	576 403	635 760	706 483	788 708	882 535
Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	18 847	22 953	30 835	38 010	48 647	65 585
Total	854 804	981 954	1 202 674	1 463 202	1 769 265	2 125 256

P : Prévisionnel

6.3 - Les Etats Financiers Prévisionnels 2014-2018

6.3.1 - Bilans Prévisionnels (en mDT)

	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
ACTIF						
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP, TGT	48 465	58 158	69 789	83 747	100 496	120 597
Créances sur les établis. bancaires et financiers	31 833	41 152	47 741	54 581	61 117	69 201
Créances sur la clientèle	1 131 784	1 267 906	1 469 143	1 712 427	1 984 836	2 304 329
Portefeuille-titres commercial	49 944	65 400	79 800	99 200	128 600	133 000
Portefeuille d'investissement	38 474	38 474	38 474	38 474	38 474	38 474
Valeurs immobilisées	28 085	33 202	35 544	35 941	35 184	35 034
Autres actifs	28 384	29 804	31 294	32 859	34 501	36 225
TOTAL ACTIF	1 356 969	1 534 096	1 771 785	2 057 229	2 383 208	2 736 860
PASSIF						
Banque Centrale et CCP	124 016	41 843	24 502	41 618	51 283	68 128
Dépôts et avoirs des établissements financiers	4 879	5 855	7 026	8 431	10 117	12 141
Dépôts de la clientèle	854 804	981 954	1 202 674	1 463 202	1 769 265	2 125 256
Emprunts et ressources spéciales	194 160	315 737	337 129	326 151	308 387	253 412
Autres passifs	26 448	29 091	32 002	35 200	38 722	42 594
TOTAL PASSIF	1 204 307	1 374 480	1 603 333	1 874 602	2 177 774	2 501 531
CAPITAUX PROPRES						
Capital	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Réserves	62 693	46 893	47 269	47 269	47 269	47 269
Fonds social	3 980	4 456	4 682	4 908	5 134	5 360
Résultats reportés	-24 100	1 039	7 391	16 001	29 950	52 531
Résultat de l'exercice	10 090	7 228	9 110	14 449	23 081	30 169
TOTAL CAPITAUX PROPRES	152 662	159 616	168 452	182 627	205 434	235 329
TOTAL PASSIF et CAPITAUX PROPRES	1 356 969	1 534 096	1 771 786	2 057 229	2 383 208	2 736 860

P : Prévisionnel

6.3.2 - Etats des Résultats Prévisionnels (en mDT)

	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Produits d'exploitation bancaire						
Intérêts et revenus assimilés	74 694	89 100	106 507	124 536	145 386	171 676
Commissions	12 705	15 766	19 399	23 407	29 424	34 971
Gains/Pertes sur portefeuille-titres commercial	9 289	7 410	9 138	11 146	13 806	16 221
Revenus du portefeuille d'investissement	5 762	5 884	7 208	7 269	7 456	7 808
Total produits d'exploitation bancaire	102 450	118 160	142 253	166 358	196 072	230 677
Charges d'exploitation bancaire						
Interets encourues et Charges assimilées	-48 949	-58 312	-68 437	-78 324	-88 100	-97 594
Commissions encourues	-593	-630	-1 266	-1 313	-1 415	-1 438
Total charges d'exploitation bancaire	-49 542	-58 942	-69 703	-79 637	-89 515	-99 032
PRODUIT NET BANCAIRE	52 908	59 218	72 550	86 721	106 557	131 645
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-14 292	-15 086	-18 330	-20 331	-23 936	-27 824
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	3 423	0	0	0	0	0
Autres Produits d'Exploitation	915	961	1 009	1 059	1 112	1 168
Frais de Personnel	-19 156	-20 957	-22 741	-25 375	-27 271	-32 287
Charges Générales d'exploitation	-9 618	-10 165	-11 047	-12 023	-12 859	-14 840
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-3 750	-4 735	-5 620	-6 236	-6 518	-6 741
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 430	9 236	15 821	23 815	37 085	51 121
Solde en Gain/pertes provenant des autres éléments ordinaires	-140	-147	-154	-162	-170	-179
RESULTAT AVANT IMPOTS	10 290	9 089	15 667	23 653	36 915	50 942
Impôt sur les bénéfices	-200	-1 861	-6 557	-9 204	-13 834	-20 773
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	10 090	7 228	9 110	14 449	23 081	30 169

P : Prévisionnel

6.3.3 - Etats de Flux de Trésorerie Prévisionnels (en mDT)

	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
ACTIVITE D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation bancaire encaissés	120 282	113 338	136 418	160 023	189 222	223 990
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-102 398	-115 664	-136 215	-155 810	-178 017	-202 710
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-100 773	-136 122	-201 237	-243 284	-272 409	-319 493
Dépôts/ Retraits de dépôts de la clientèle	-2 363	127 150	220 720	260 527	306 064	355 991
Titres de placement	9 521	33 190	43 003	48 335	50 527	89 914
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-15 937	-18 844	-20 593	-23 424	-26 063	-30 850
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-23 660	-53 680	-19 428	-22 481	-29 612	-41 990
Impôts sur les bénéfices		-200	-1 860	-6 555	-9 203	-13 833
Flux de trésorerie nets affectés / provenant de l'activité d'exploitation	-115 328	-50 832	20 808	17 331	30 509	61 019
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT						
Intérêts et Dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	10 654	5 884	7 208	7 269	7 456	7 808
Acquisitions/Cessions sur portefeuille d'investissement	10 127	0	0	0	0	0
Acquisitions/Cessions sur Immobilisations	-10 962	-9 852	-7 962	-6 633	-5 761	-6 591
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	9 819	-3 968	-754	636	1 695	1 217
ACTIVITE DE FINANCEMENT						
Ajustements des capitaux propres	-24 105	-24 105	-24 105	-24 105	-24 105	-24 105
Remboursement /Emission d'emprunts	-32 987	15 268	-14 735	25 265	-19 021	-15 607
Augmentation/Diminution des ressources spéciales	82 866	106 311	36 127	-36 243	1 257	-39 368
Dividendes versés		0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	25 774	97 474	-2 713	-35 083	-41 869	-79 080
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidité au cours de l'exercice	-79 735	42 674	17 341	-17 116	-9 665	-16 844
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice	-4 782	-84 517	-41 843	-24 502	-41 618	-51 283
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	-84 517	-41 843	-24 502	-41 618	-51 283	-68 128

P : Prévisionnel

6.4 - Cash flows prévisionnel

En mDT	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Résultat net de la période	10 090	7 228	9 110	14 449	23 081	30 169
Dotations aux provisions/créances	14 292	15 086	18 330	20 331	23 936	27 824
Dotations aux provisions/portefeuille d'investissement	-3 423	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements/Immobilisations	3 750	4 735	5 620	6 236	6 518	6 741
Marge Brute d'autofinancement	24 709	27 049	33 060	41 017	53 535	64 734

P : Prévisionnel

6.5 - Indicateurs et Ratios

Principaux indicateurs (mDT)	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Dépôts de la clientèle	854 804	981 954	1 202 674	1 463 202	1 769 265	2 125 256
Créances nettes sur la clientèle	1 131 784	1 267 906	1 469 143	1 712 427	1 984 836	2 304 329
Créances douteuses et litigieuses (bilan et hors bilan)*	268 219	272 325	292 949	327 764	370 618	521 561
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	1 558 835	1 785 741	2 092 490	2 464 388	2 895 456	3 427 323
Total des capitaux propres après résultat	152 662	159 616	168 452	182 627	205 434	235 329
Total des capitaux propres avant résultat	142 572	152 388	159 342	168 178	182 353	205 160
Capital Social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total bilan	1 356 969	1 534 096	1 771 786	2 057 229	2 383 208	2 736 860
PNB	52 908	59 218	72 550	86 721	106 557	131 645
Commissions nettes	12 112	15 136	18 133	22 094	28 009	33 533
Frais généraux (Frais de personnel + charges générales d'exploitation + dotations aux amortissements)	32 524	35 857	39 408	43 633	46 648	53 868
Frais de personnel	19 156	20 957	22 741	25 375	27 271	32 287
Provisions sur créances	100 354	115 440	133 770	154 101	178 037	206 533
Agios réservés (créances)	70 306	74 710	79 728	85 557	92 803	101 400
Prov. & agios réservés	170 660	190 150	213 498	239 659	270 840	307 933
Résultat d'exploitation	10 430	9 236	15 821	23 815	37 085	51 121
Résultat net	10 090	7 228	9 110	14 449	23 081	30 169
Dividendes	0	0	0	0	0	0

P : Prévisionnel

* Y compris créance sur les établissements de leasing

** (Frais de personnel + charges générales d'exploitation + dotations aux amortissements)

Ratios de Structure	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Total capitaux propres après résultat/total bilan	11,3%	10,4%	9,5%	8,9%	8,6%	8,6%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	63,0%	64,0%	67,9%	71,1%	74,2%	77,7%
Créances nettes sur la clientèle/total bilan	83,4%	82,6%	82,9%	83,2%	83,3%	84,2%
Dépôts de la clientèle/créances nettes sur la clientèle	75,5%	77,4%	81,9%	85,4%	89,1%	92,2%

P : Prévisionnel

Ratios de Productivité	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
Frais Généraux / PNB	61,5%	60,6%	54,3%	50,3%	43,8%	40,9%
Commissions nettes / Frais de personnel	63,2%	72,2%	79,7%	87,1%	102,7%	103,9%
Frais de personnel / PNB	36,2%	35,4%	31,3%	29,3%	25,6%	24,5%

P : Prévisionnel

Ratios de Rentabilité	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
ROE= Bénéfice net/(total des capitaux propres avant résultat)	7,1%	4,7%	5,7%	8,6%	12,7%	14,7%
ROA= Bénéfice net /Total actif	0,7%	0,5%	0,5%	0,7%	1,0%	1,1%
Bénéfice net / PNB	19,1%	12,2%	12,6%	16,7%	21,7%	22,9%
PNB / Total Bilan	3,9%	3,9%	4,1%	4,2%	4,5%	4,8%
Dividendes / Capital Social	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Commissions nettes / PNB	22,9%	25,6%	25,0%	25,5%	26,3%	25,5%

P : Prévisionnel

Ratios de Risques	2013	2014P	2015P	2016P	2017P	2018P
CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) (a)*	268 219	272 325	292 949	327 764	370 618	521 561
Provisions & Agios réservés (b)	170 660	190 150	213 498	239 659	270 840	307 933
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan) (c)	1 558 835	1 785 741	2 092 490	2 464 388	2 895 456	3 427 323
CDLs / Créances brutes (a)/(c)	17,2%	15,2%	14,0%	13,3%	12,8%	15,2%
Provisions et agios réservés / CDLs (b)/(a)	63,6%	69,8%	72,9%	73,1%	73,1%	59,0%

P : Prévisionnel

* Y compris créance sur les établissements de leasing

6.6 - Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles de la période allant de 2014-2018



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2014 A 2018

En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons examiné les données prévisionnelles de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK pour la période allant de 2014 à 2018, établies dans le cadre de l'émission par la banque d'un emprunt obligataire subordonné de 30 millions de dinars. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables eu égard l'historique de la banque, ses spécificités et ses principales orientations stratégiques, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont établies et présentées conformément aux normes comptables bancaires.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Toutefois, il convient de rappeler que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 25 Juin 2014

Les commissaires aux comptes

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF